



L'ÉCO-ORGANISME DES ENTREPRISES RESPONSABLES

**Rapport final  
Plan outre-mer relatif à la filière REP  
RSOM**

**Octobre 2023**



# Contexte

## LEKO :

- Filiale d'un groupe international agréé dans 6 pays : Allemagne, **France**, Autriche, Slovaquie, Canada et Finlande.
- Eco-organisme de la filière REP emballages ménagers regroupant 5 grands matériaux d'emballages : **le verre, le papier/carton, le plastique, l'acier et l'aluminium.**
- Agrément jusqu'au 31 décembre 2023.
- **Pas de contrats en 2023 avec les collectivités locales sur les territoires ultramarins.**



## Obligation réglementaire :

- **VII de l'article L541-10 et à l'article R.541-130 du code de l'environnement**, l'éco-organisme LEKO doit élaborer un plan de prévention et de gestion des déchets sur le flux emballages ménagers dans les 6 mois après son agrément (soit au 7 juillet 2023)
- Une demande de report de la remise de ce plan a été demandée par LEKO auprès du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires et a été acceptée

# Sommaire



01

Phase 1 : Diagnostic de l'Hexagone et des 7 territoires d'Outre-Mer



Phase 2 : Plan d'actions prioritaires communes à tous les territoires et spécifiques à chaque territoire

02

03

Phase 3 : Consultation de tous les territoires



Phase 4 : Synthèse de la mission

04

# Méthodologie générale



Phase 1 : Réalisation d'un diagnostic dans les territoires ciblés par l'ADEME pour la réalisation du plan Outre-Mer de la filière (à savoir : La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin, la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane).



Phase 2 : Identification et développement des actions prioritaires à mettre en œuvre pour permettre une montée en puissance de la filière sur ces territoires

- Plan global ;
- Déclinaison pour chacun des territoires ciblés ;
- Présentation au CPP.



Phase 3 : Consultation des collectivités et finalisation du plan d'actions OM.

Jun - Août  
2023

Août -  
Sept. 2023

Sept. - Oct.  
2023

# Limites



- **L'éco-organisme LEKO n'intervient pas à ce jour sur les territoires ciblés**, auprès des collectivités locales. Il a donc été nécessaire de **nous appuyer sur les données disponibles en ligne ou transmises par les EPCI** (*rappports annuels, matrices de coûts, et questionnaire transmis*). Ces données peuvent ainsi, selon les EPCI et/ou les territoires, faire l'objet de **modes de calcul ou de méthodes de remontée divergentes**.
- Ces données peuvent par ailleurs être disponibles **pour des périodes différentes**. Les **données 2022** ne sont **pas consolidées à ce jour pour tous les EPCI et/ou territoires**.
- La **période 2020-2021** est **peu représentative des performances des EPCI** eu égard à l'impact de la crise sanitaire COVID-19. De manière générale, les EPCI enregistrent des **résultats en 2022** qui **se rapprochent** de ceux enregistrés en **2019**.
- Une partie des données a été récupérée via **SINOE** et est donc issue des **matrices de coûts** complétées par les EPCI. Les clés de répartition peuvent diverger selon les EPCI et donc induire **des écarts entre les EPCI et/ou territoires**.
- **Tous les EPCI contactés n'ont pas fait de retour malgré de multiples relances**. Certaines données sont donc incomplètes ou non validées pour certains EPCI.



# Phase 1

## Diagnostic de l'Hexagone et des 7 territoires d'Outre-Mer

[Etat des lieux des performances en Hexagone](#)

[Etat des lieux des performances à La Réunion](#)

[Etat des lieux des performances à Mayotte](#)

[Etat des lieux des performances en Guadeloupe](#)

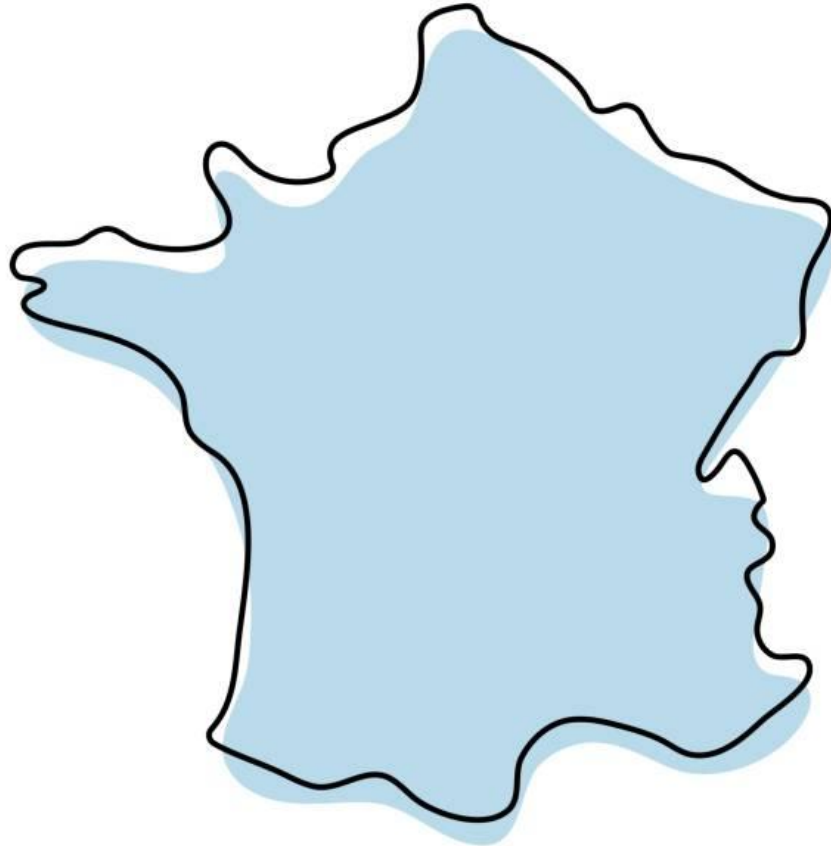
[Etat des lieux des performances en Martinique](#)

[Etat des lieux des performances à Saint-Martin](#)

[Etat des lieux des performances en Guyane](#)

[Etat des lieux des performances à Saint-Pierre-et-Miquelon](#)

[Synthèse globale du diagnostic](#)



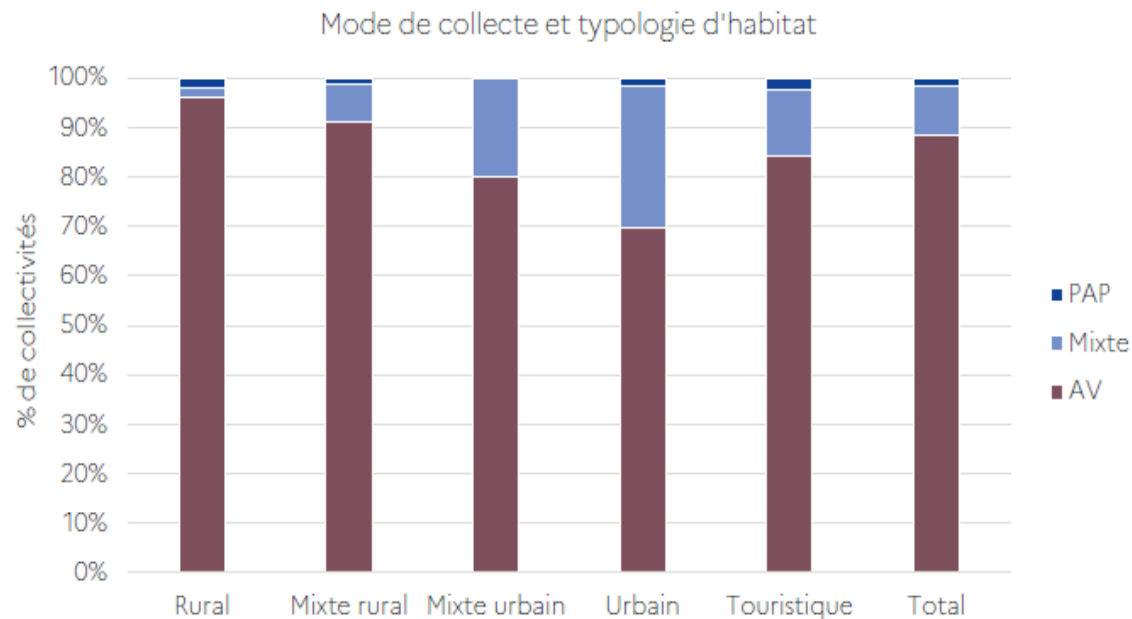
# 01

## Etat des lieux des performances en Hexagone

- A. Bilan sur les modalités de gestion des recyclables
- B. Performances opérationnelles et économiques
- C. Interface avec la propreté urbaine
- D. Objectifs et performances de la filière REP

# 1.A. Bilan sur les modalités de gestion des recyclables

## Flux verre

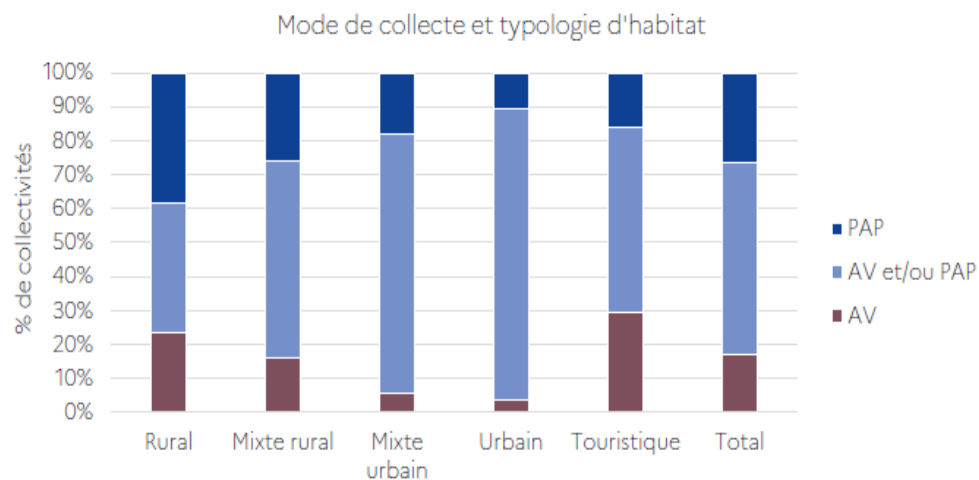


Graphique issu du [référentiel des coûts SPPGD](#) – données 2020 – ADEME, page 51

- Le verre est majoritairement collecté en **apport volontaire** sur l'ensemble du territoire.
- Une collecte **mixte apport volontaire – porte à porte** est déployée par certaines collectivités, principalement sur des territoires urbains (30% des collectivités concernées) et mixtes à dominante urbaine (20% des collectivités concernées).
- La collecte du verre **exclusivement en porte-à-porte** est rare.

# 1.A. Bilan sur les modalités de gestion des recyclables

## Flux RSOM hors verre



Graphique issu du [référentiel des coûts SPPGD](#) – données 2020 – ADEME, page 60

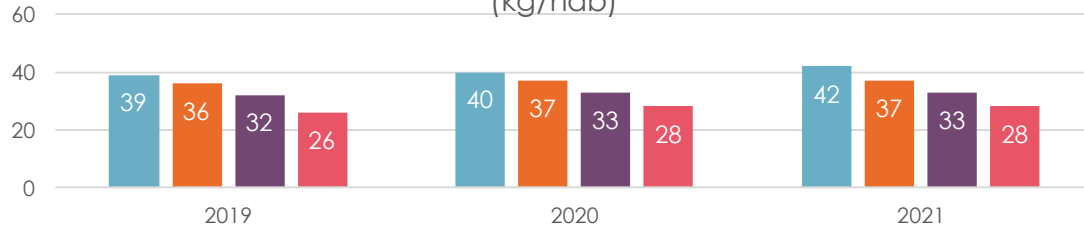
- La **collecte des RSOM hors verre en apport volontaire** est principalement déployée sur les territoires touristiques (30% des collectivités), ruraux (23% des collectivités) et mixtes à dominante rurale (15% des collectivités).
- La **collecte en apport volontaire exclusivement** est majoritairement déployée sur les territoires ruraux (près de 40% des collectivités) et mixtes à dominante rurale (26% des collectivités).
- Une **collecte mixte apport volontaire – porte à porte** est réalisée principalement sur les territoires urbains (près de 90% des collectivités) et mixte à dominante urbaine (près de 80% des collectivités)
- D'après des données Amorce, au 1<sup>er</sup> novembre 2021, 48% de la population était complètement en **Extension des Consignes de Tri** (ECT), 48% de la population n'était pas en ECT et 4% de la population était partiellement en ECT. Il n'y avait pas d'ECT en Outre-Mer. D'après CITEO, 70% de la population était en ECT au 30 juin 2022 et une projection prévoyait 98% de la population en ECT au 1<sup>er</sup> semestre 2023,
- Concernant le déploiement de la **tarification incitative**, 199 collectivités appliquaient une tarification incitative au 1<sup>er</sup> janvier 2021 soit 6,6 millions d'habitants. Ce chiffre augmente à 10,2 millions d'habitants si l'on compte les collectivités en cours de mise en œuvre et 31 millions si l'on compte celles réalisant des études préalables.

# 1.B. Performances opérationnelles et économiques

## Flux verre

Rural  
Mixte à dominante rurale  
Mixte à dominante urbaine  
Urbain  
Touristique

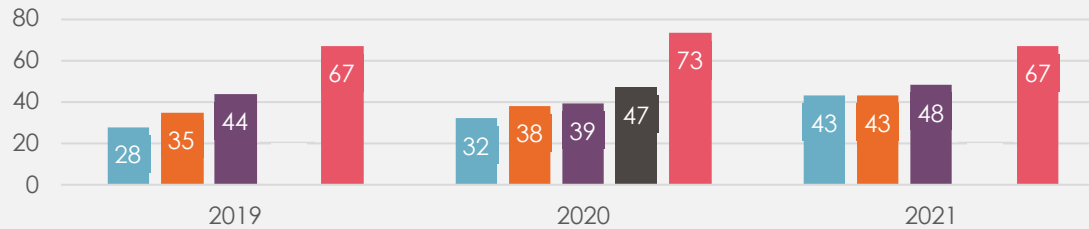
Ratio de production entre 2019/2021 par typologie de territoire (kg/hab)



### Ratio de production :

- Augmentation pour toutes les typologies de territoires (entre +2 kg/hab et 3 kg/hab)
- Moins le territoire est dense plus le ratio de production est important

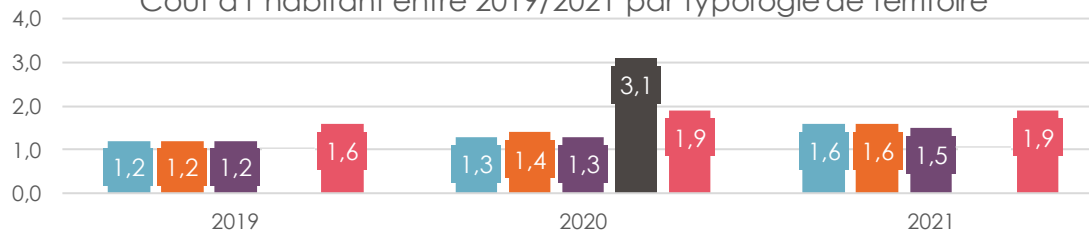
Coût à la tonne entre 2019/2021 par typologie de territoire



### Coût aidé à la tonne :

- Augmentation du coût en €/t pour toutes les typologies de territoires (entre +0 et + 15 €/t)
- Moins le territoire est dense plus le coût à la tonne est faible mais plus il a augmenté au cours du temps
- **Point de vigilance** : manque de données sur les coûts en 2019 et 2021 pour l'habitat touristique

Coût à l'habitant entre 2019/2021 par typologie de territoire



### Coût aidé à l'habitant :

- Augmentation du coût en €/hab pour toutes les typologies de territoires (entre +0,3 et 0,4 €/hab)
- Les prix sont quasi similaires entre des territoires ruraux et des territoires urbains
- **Point de vigilance** : manque de données sur les coûts en 2019 et 2021 pour l'habitat touristique

# 1.B. Performances opérationnelles et économiques

## Flux verre

- Évolution des ratios de production observée entre 2019 et 2021 :
  - Les ratios de production sont très différents selon les typologies d'habitat, avec une production plus importante sur les territoires ruraux et mixtes à dominante rurale (respectivement 42 kg/hab et 37 kg/hab en 2021) et plus faible sur les territoires urbains et mixtes à dominante urbaine (respectivement 28 kg/hab et 33 kg/hab en 2021).
  - On remarque une progression du ratio de production entre 2019 et 2021 quelle que soit la typologie d'habitat (entre +1kg/hab pour les territoires mixtes à dominante rurale et à dominante urbaine, et +3 kg/hab pour les territoires ruraux).
  - La progression du ratio de production peut s'expliquer par le déploiement de l'extension des consignes de tri (ECT), le renforcement de la communication sur les consignes de tri auprès des habitants, la mise en place de PLPDMA ou un changement tarifaire (passage à la tarification incitative et/ou RS).
- Évolution des coûts aidés (€/t) observée entre 2019 et 2021 :
  - On observe un écart important entre les différentes typologies d'habitat. L'écart maximum est constaté entre les territoires de typologies urbaine et rurale avec un écart de 39 €/tonne sur l'année 2019 (écart maximal enregistré) qui est réduit à un écart de 24 €/tonne en 2021.
  - On remarque une forte progression du coût aidé (€/t) pour la plupart des typologies de territoire. L'augmentation du coût aidé pour les territoires ruraux est de 35 % soit +15 €/t, 19 % soit 8 €/t pour les territoires mixtes à dominante rurale, et 8 % soit +4 €/t pour les territoires mixtes à dominante urbaine.
  - On constate un maintien du coût aidé (€/t) pour les territoires urbains (en dehors de l'année 2020 : crise sanitaire).
- Évolution des coûts aidés (€/hab) observée entre 2019 et 2021 :
  - Le coût aidé (€/hab) en 2019 est identique pour la majorité des territoires (ruraux, mixtes à dominante rurale et urbaine) et se trouve à 1,2 €/hab. Le coût aidé en 2019 pour les territoires urbains est supérieur de 25 % soit un coût aidé à 1,6 €/hab.
  - Entre 2019 et 2021, le coût aidé (€/hab) a augmenté de 25 % pour les territoires ruraux et mixtes à dominante rurale (soit +0,4€/hab), de 20 % pour les territoires mixtes à dominante urbaine (soit +0,3€/hab) et de 18,75 % pour les territoires urbains (soit +0,3 €/hab). Cette augmentation du coût aidé (€/hab) peut s'expliquer par la progression du ratio de production et à l'augmentation du coût aidé (€/t).
- **En général, on observe une dégradation des performances économiques sur le flux verre** avec une augmentation à la fois du coût par habitant et du coût à la tonne sur l'ensemble des typologies de territoire, associée à une augmentation du ratio de production quelle que soit la typologie de territoire.

# 1.B. Performances opérationnelles et économiques

## Performances économiques - Flux verre

- Couverture des coûts complets par les ventes et subventions :

	2019	2020	2021
Rural	59%	52%	40%
Mixte à dominante rural	53%	48%	42%
Mixte à dominante urbain	43%	52%	38%
Urbain	36%	29%	36%

Source des données : référentiel des matrices pour les années 2019, 2020, 2021, ADEME

- Nous remarquons que, pour aucune typologie de territoire, la participation des metteurs sur le marché est équivalente à 80% (cf. article R.543-58-1 du Code de l'environnement).
- La couverture des coûts complets par les ventes et subventions diminue entre 2019 et 2021, entre -5% et -19%, excepté pour les territoires urbains, pour lesquels elle est stable à 36%.



### LIMITES D'ANALYSE

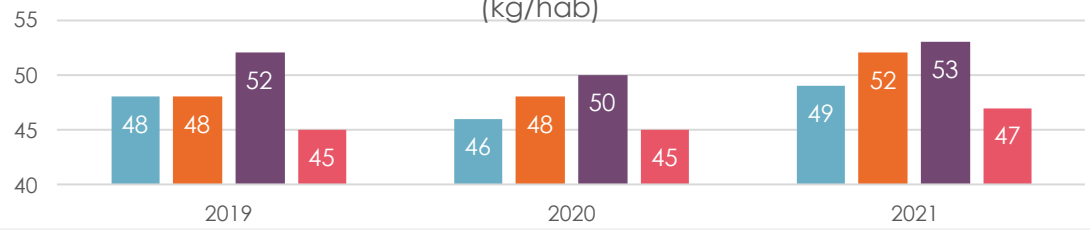
Données 2022 non disponibles ne permettant pas d'apprécier l'évolution des performances à la sortie de la crise sanitaire.

# 1.B. Performances opérationnelles et économiques

## Flux RSOM hors verre

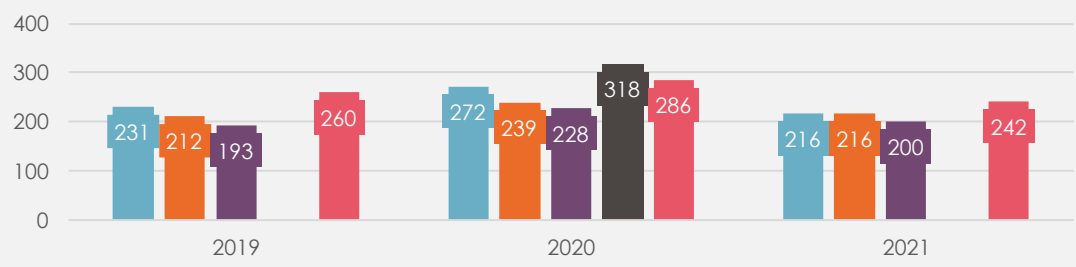
Rural  
 Mixte à dominante rurale  
 Mixte à dominante urbaine  
 Urbain  
 Touristique

Ratio de production entre 2019/2021 par typologie de territoire (kg/hab)



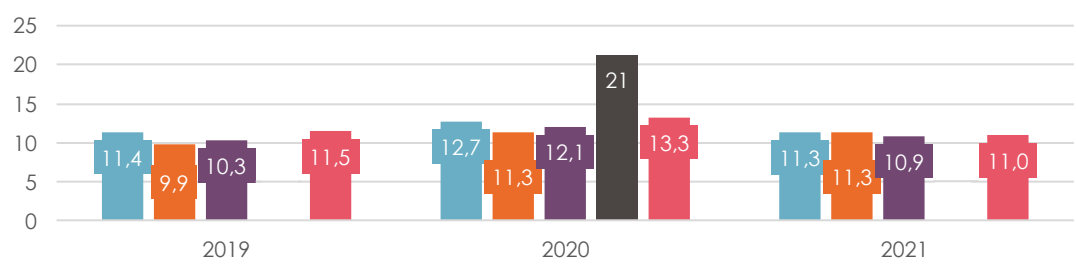
- Ratio de production :
  - Augmentation pour toutes les typologies de territoires (entre +1 kg/hab et 4 kg/hab)
  - Pas de relation entre la densité du territoire et la production

Coût à la tonne entre 2019 et 2021 par typologie de territoire



- Coût aidé à la tonne :
  - Augmentation du coût en €/t pour les territoires mixtes à dominante rurale (+4 €/t) et les territoires mixtes à dominante urbaine (+7 €/t)
  - Diminution du coût en €/t pour les territoires ruraux (-15 €/t) et les territoires urbains (-18 €/t)
  - Point de vigilance** : manque de données sur les coûts en 2019 et 2021 pour l'habitat touristique

Coût à l'habitant entre 2019 et 2021 par typologie de territoire



- Coût aidé à l'habitant :
  - Augmentation des coûts pour les territoires mixtes à dominante rurale et mixtes à dominantes urbaines
  - Stabilisation pour les territoires ruraux et diminution pour les territoires urbains
  - Coût quasi équivalent quel que soit le territoire (11 €/hab)
  - Point de vigilance** : manque de données sur les coûts en 2019 et 2021 pour l'habitat touristique

# 1.B. Performances opérationnelles et économiques

## Flux RSOM hors verre

- Évolution des ratios de production observée entre 2019 et 2021 :
  - L'écart de production entre les différentes typologies d'habitat est moindre sur le flux RSOM hors verre que sur le flux verre. L'écart maximum constaté est de 7 kg/hab entre un territoire urbain et un territoire mixte à dominante urbaine.
  - On constate entre 2019 et 2021, une progression du ratio de production quelle que soit la typologie de territoire (entre +1 kg/hab pour les territoires ruraux et +4 kg/hab pour les territoires mixtes à dominante rurale).
  - Ce constat peut s'expliquer par la mise en place progressive de l'extension des consignes de tri (échéance fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2022). Il peut également résulter d'un renfort de la communication et de sensibilisation auprès des habitants, de la mise en place de PLPDMA ou de l'évolution des modes de financement (mise en place de la tarification incitative comme outil de prévention).
- Évolution du coût aidé (€/t) observée entre 2019 et 2021 :
  - On observe un écart important suivant les différentes typologies d'habitat. En 2019, l'écart maximum constaté est de 67 €/t entre un territoire urbain et un territoire mixte à dominante urbaine.
  - On constate une augmentation du coût aidé (€/t) pour les territoires mixtes à dominante rurale (+2 % soit +4 €/t) et mixtes à dominante urbaine (+4 % soit 7 €/t). On constate une diminution du coût aidé (€/t) pour les territoires ruraux (-6,5 % soit -15€/t) et pour les territoires urbains (-7 % soit -18 €/t).
  - Cette évolution peut relever de l'augmentation des ratios de production et tonnages afférents, ainsi que de l'évolution des outils industriels pour la mise en place de l'extension des consignes de tri.
- Évolution du coût aidé (€/hab) observée entre 2019 et 2021 :
  - En 2019, le coût aidé (€/hab) est compris entre 10 et 12 €/hab (soit un écart de 20%) pour les territoires ruraux, mixtes à dominante rurale, mixtes à dominante urbaine et urbains.
  - On constate entre 2019 et 2021, une stabilisation des coûts aidés pour les territoires ruraux (11 €/hab), une augmentation de 10% (+1 €/hab) pour les territoires mixtes à dominante rurale et à dominante urbaine, et une réduction pour les territoires urbains de 8 % (-1 €/hab), en miroir à la progression des ratios de production.
- **En général sur le flux RSOM hors verre, on observe une amélioration des performances économiques pour les territoires ruraux et urbains** (diminution des coûts aidés par habitant et à la tonne), **mais une dégradation de ces performances pour les territoires mixtes à dominante rurale et mixtes à dominante urbaine** (augmentation des coûts aidés par habitant et à la tonne), alors que le ratio de production augmente sur l'ensemble des typologies de territoires. Cette augmentation peut s'expliquer par la mise en place de l'extension des consignes de tri ou de démarches spécifiques de communication, sensibilisation ou incitation mises en place par les collectivités.

# 1.B. Performances opérationnelles et économiques

## Performances économiques - Flux RSOM hors verre

### Couverture des coûts complets par les ventes et subventions :

	2019	2020	2021
Rural	55%	49%	58%
Mixte à dominante rurale	57%	51%	57%
Mixte à dominante urbain	58%	51%	58%
Urbain	49%	43%	52%

Source des données : référentiel des matrices pour les années 2019, 2020, 2021, ADEME

- **Nous remarquons que, pour aucune typologie de territoire, la participation des metteurs sur le marché est équivalente à 80%** (cf. article R.543-58-1 du Code de l'environnement).
- La couverture des coûts complets par les ventes et subventions est stable entre 2019 et 2021 pour les territoires de typologie mixte à dominante rurale et mixte à dominante urbain. Elle augmente de 3% entre 2019 et 2021 pour les territoires ruraux et urbains.



### LIMITES D'ANALYSE

Données 2022 non disponibles ne permettant pas d'apprécier l'évolution des performances à la sortie de la crise sanitaire.

# 1.C. Interface avec la propreté urbaine

## *Sur la thématique des dépôts sauvages*

- Selon les travaux de l'ADEME réalisés en 2019 et portant sur la caractérisation de la problématique des déchets sauvages :
  - Il existe un enjeu fort sur l'identification, le suivi et le signalement des dépôts sauvages, certaines collectivités ont mis en place des actions en ce sens. Cependant, de telles actions nécessitent des moyens humains, une mobilisation de la population et des signalements.
  - On constate un recensement plus important de dépôts sauvages en milieu urbain sauf pour le flux des déchets verts que l'on retrouve surtout en zone péri-urbaine et touristiques.
  - La majorité des dépôts sauvages observés sont en dehors des contenants de collecte (au pied des bacs ou colonnes, aux abords de routes).
  - Il n'existe pas de quantification au niveau national, seulement des études réalisées au niveau local sur certains territoires par des fédérations professionnelles ou ONF. Globalement, la quantité de dépôts sauvages augmente, celle-ci est à corréler avec le nombre de touristes sur les territoires touristiques.
  - Les responsables de dépôts sauvages sont difficilement identifiables, cela peut être des habitants (du territoire ou hors du territoire), touriste, professionnels.
  - La collecte des dépôts sauvages est souvent assurée par les services communaux et plus rarement par les intercommunalités. Le coût moyen constaté est d'environ 4,7 €/hab/an.
  - Le système de sanction peut être appliqué par des agents assermentés, peu de communes ou d'intercommunalités en sont dotés. Certaines collectivités réalisent un travail de prévention (communication, sensibilisation et mise à disposition de dispositifs de collecte et d'exutoires).
- D'après le dossier de presse 2021 de l'association Gestes propres, il est estimé qu'un million de tonnes de déchets est abandonné chaque année en France. Cette évaluation s'appuie sur deux sources :
  - Une étude universitaire qui estime le flux de déchets abandonnés à 2 % de la production globale de déchets (taux de fuite dans l'environnement) ;
  - L'ADEME qui estime le flux de déchets abandonnés à 1,4 millions de tonnes par an en France (utilisation d'un ratio de production).

# 1.D. Objectifs et performances de la filière REP

## *Objectifs fixés en matière de réduction de la production et de collecte*

- En matière de réduction des emballages et mise sur le marché :
  - Il est demandé aux éco-organismes sur la filière REP "emballages ménagers" une réduction de 15% des DMA produit par habitant entre 2010 et 2030, une réduction de 50% des quantités de produits manufacturés non recyclables mis sur le marché avant 2020, une réduction de 20% des emballages en plastiques à usage unique entre 2018 et 2025 dont au moins 50% des emballages obtenue par recours au réemploi et à la réutilisation.
  - Il est également demandé d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2025 de tendre vers 100% de recyclage des emballages plastiques à usage unique et d'ici fin 2025 une réduction de 20% de l'utilisation de ces mêmes emballages.
  - Il est demandé aux éco-organismes d'avoir un rôle de conseil auprès des adhérents pour réduire les emballages et que les adhérents dès la conception des produits/emballages se préoccupent de leurs futurs réutilisation/recyclage.
  - Il leur est demandé de participer aux activités de l'observatoire du réemploi et de lui apporter des données, de consacrer au moins 5% du montant des contributions perçues au développement de solutions de réemploi et réutilisation des emballages.
  - Enfin, il leur est demandé d'élaborer un projet d'une gamme standard d'emballages réemployables pour les produits de la restauration, produits frais et boissons. Ce projet était à transmettre au ministre chargé de l'environnement avant le 1<sup>er</sup> octobre 2021.
  
- En matière de collecte, les éco-organismes de la filière REP "emballages ménagers" ont pour objectif en 2025 de collecter pour recyclage 77 % de bouteilles en plastique pour les boissons et de 90% en 2029.

# 1.D. Objectifs et performances de la filière REP

## *Objectifs fixés en matière de traitement*

- En 2022, 75% de l'ensemble des emballages ménagers mis sur le marché en France (dont déchets hors foyer) doivent faire l'objet d'un recyclage ;
- Il est demandé aux éco-organismes de la filière REP "emballages ménagers" de mobiliser les acteurs pour augmenter le taux de collecte et de tri des emballages, accompagner l'ECT, accompagner la progression vers une harmonisation des schémas de collecte au niveau national, améliorer la performance de recyclage des flux des déchets d'emballages ménagers, favoriser le développement de filières de recyclage, le tout dans un souci d'optimisation économique ;
- Les objectifs européens de recyclage des matériaux sur la filière REP "emballages ménagers" sont :
  - À compter de 2025, 70% de l'acier, 50% de l'aluminium, 75% des papiers-cartons, 50% des plastiques et 70% du verre sont recyclés ;
  - À compter de 2030 : 80% de l'acier, 60% de l'aluminium, 85% des papiers-cartons, 55% des plastiques et 75% du verre sont recyclés.
- À partir de 2025, 65% de tous les emballages doivent faire l'objet d'un recyclage, progression à 70% en 2030 ;
- Avant le 01/04/2023, l'obligation de réaliser une étude concernant les trajectoires possibles pour l'atteinte des objectifs de recyclage pour chaque matériau (par résine pour le plastique). Cette étude est à transmettre au Ministre chargé de l'environnement après consultation de son CPP. L'éco-organisme doit s'assurer annuellement du respect de cette trajectoire, si la performance de recyclage est inférieure, il doit mettre en œuvre les actions nécessaires afin respecter la trajectoire prévue.

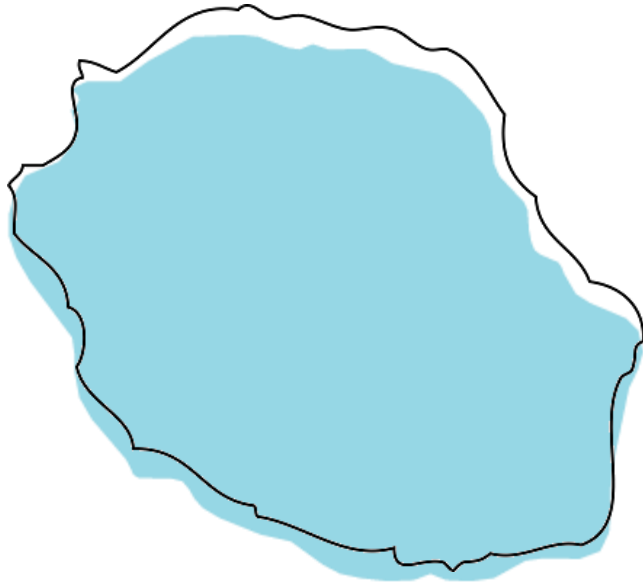
# 1.D. Objectifs et performances de la filière REP

## Niveau d'atteinte des objectifs fixés

- En matière de collecte : plus de 3,5 millions de tonnes d'emballages ménagers ont été collectées par le service public en 2021.
- **Point de vigilance** : manque de données pour évaluer l'atteinte des autres objectifs fixés pour la production, la mise sur le marché et la collecte des emballages ainsi que la mobilisation des acteurs de la filière.
- En matière de traitement, le taux de recyclage sur l'ensemble de la filière atteint en 2021 est le suivant (données publiées par CITEO en 2023, pour l'année 2021) :

	Hors décote	Avec décote	Pourcentage d'atteinte des objectifs européens fixés pour 2030 (avec décote)
Cartons	72 %	66%	78%
Plastiques	30%	23%	42%
Aluminium	58%	34%	57%
Acier	100%	85%	106%
Verre	88%	85%	113%
Tous emballages	72%	66%	94%
Papier	62%		73%

- Ces données permettent également de mesurer l'atteinte de l'objectif de recyclage de l'ensemble des emballages mis sur le marché en France à hauteur de 75% en 2022, atteint à 96% hors décote, 88% avec décote.
- **Principales marges de progression** : en matière de traitement, les flux plastiques et aluminium sont ceux sur lesquels il y a le plus d'efforts à fournir pour atteindre les objectifs européens en matière de taux de recyclage.

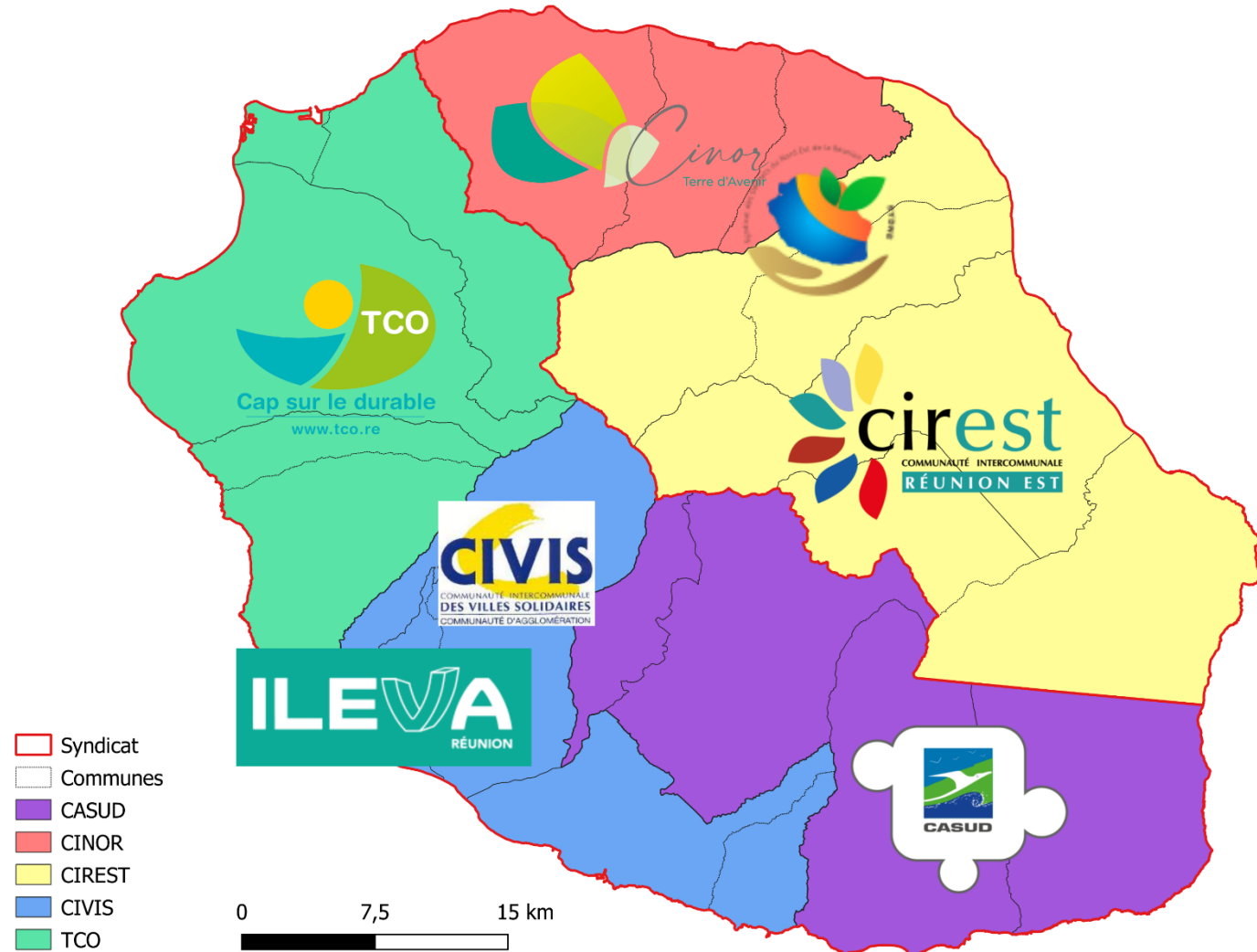


## 02

### Etat des lieux des performances à La Réunion

- A. Caractéristiques du territoire et modalités de gestion des recyclables secs
- B. Performances opérationnelles et économiques
- C. Difficultés rencontrées et besoins exprimés
- D. Synthèse et pistes d'amélioration

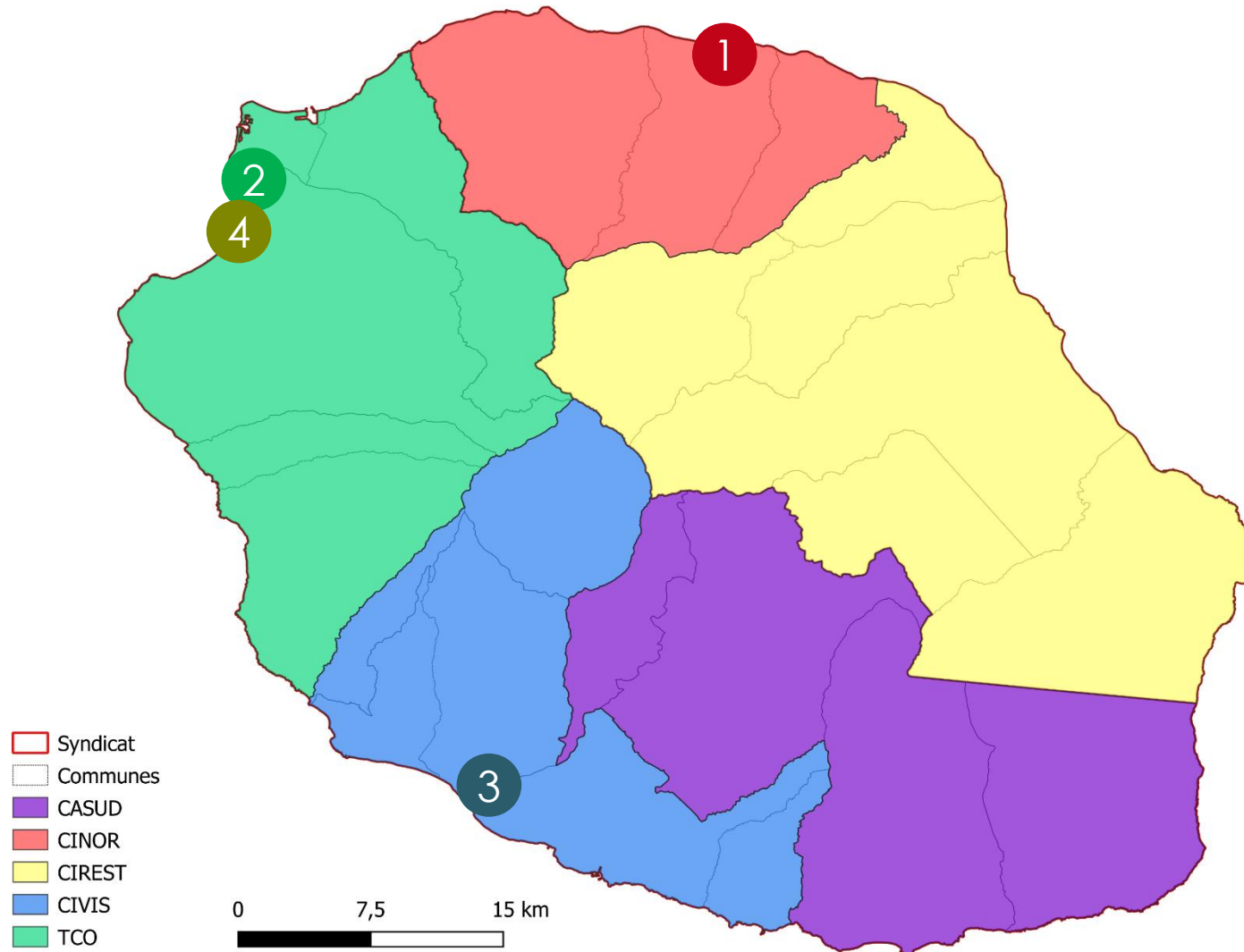
## 2.A. Caractéristiques du territoire et modalités de gestion des emballages ménagers



### L'île de La Réunion :







- 5 EPCI ayant la compétence collecte des déchets :
  - La CASUD ;
  - La CINOR ;
  - La CIREST ;
  - La CIVIS ;
  - Le TCO.
- 2 syndicats ayant la compétence transport, tri et traitement :
  - Au nord, le SYDNE regroupant la CINOR et la CIREST ;
  - Au sud, ILEVA, regroupant la CASUD, la CIVIS et le TCO.
- Tri des **RSOM hors verre** sur le territoire avant exportation dans l'hexagone, dans l'Océan Indien ou en Asie.
- Broyage du **verre** sur le territoire avant exportation.

## 2.A. Caractéristiques du territoire et modalités de gestion des emballages ménagers



- 1 VAL OI (SUEZ)**  
Centre de tri en prestation de service (SYDNE)  
Situé à Sainte-Marie  
Capacité de traitement : 1 800 m<sup>3</sup>  
Tonnage traité : 10 000 t/an de **RSOM hors verre**
- 2 CYCLEA**  
Centre de tri, SEM d'ILEVA  
Situé à Le Port  
Capacité de traitement : 4 500 m<sup>3</sup>  
Tonnage traité : 4 322 t en 2021 de **RSOM hors verre**
- 3 Centre de tri de Pierrefonds (SEMRRE)**  
Situé à Saint-Pierre, SEM d'ILEVA  
Capacité de traitement : 4 000 m<sup>3</sup>  
Tonnage traité : 18 060 t en 2021 de **RSOM hors verre**
- 4 Métal Reunion**  
Centre de transit et de traitement, prestataire de service (CITEO)  
Situé à Le Port  
Capacité de traitement : NC  
Tonnage traité : environ 15 000 t/an de **verre**

## 2.A. Caractéristiques du territoire et modalités de gestion des emballages ménagers

	Les EPCI de collecte				
	CASUD	CINOR	CIREST	CIVIS	TCO
	134 100 habitants en 2022	211 936 habitants en 2021	128 032 habitants en 2021	181 074 habitants en 2021	210 771 habitants en 2022
	Mixte à dominante urbaine	Urbain	Mixte à dominante rural	Urbain	Mixte à dominante urbaine
	TEOM				
	Prestation de service pour les <b>RSOM</b> (en porte à porte) et pour le <b>verre</b> (en PAV)	Prestation de service pour les <b>RSOM</b> (en mixte porte à porte et PAV) et pour le <b>verre</b> (en PAV)	Prestation de service pour les <b>RSOM</b> (en mixte porte à porte et PAV) et pour le <b>verre</b> (en PAV)	Prestation de service pour les <b>RSOM</b> (en porte à porte) et pour le <b>verre</b> (en PAV)	Prestation de service pour les <b>RSOM</b> (en porte à porte) et pour le <b>verre</b> (en PAV)
	225 PAV <b>verre</b> (100% de la population)	520 PAV <b>verre</b> (100% de la population)	380 PAV <b>verre</b> (100% de la population)	374 PAV <b>verre</b> (100% de la population)	460 PAV <b>verre</b> (100% de la population)
	0 PAV <b>RSOM hors verre</b> (0% de la population)	91 PAV <b>RSOM hors verre</b> (19% de la population)	18 PAV <b>RSOM hors verre</b> (6% de la population)	0 PAV <b>RSOM hors verre</b> (0% de la population)	0 PAV <b>RSOM hors verre</b> (0% de la population)

Les syndicats de traitement	
ILEVA	SYDNE
527 882 habitants en 2022	337 625 habitants en 2021
Mixte à dominante urbaine	
TEOM	
Prestation de service pour les <b>RSOM</b> (en porte à porte) et pour le <b>verre</b> (en PAV)	Prestation de service pour les <b>RSOM</b> (en mixte porte à porte et PAV) et pour le <b>verre</b> (en PAV)
1 059 PAV <b>verre</b> (100% de la population)	900 PAV <b>verre</b> (100% de la population)
0 PAV <b>RSOM hors verre</b> (0% de la population)	109 PAV <b>RSOM hors verre</b> (12% de la population)

## 2.A. Caractéristiques du territoire et modalités de gestion des emballages ménagers

	Typologie d'habitat	Compétences déchets		Date de création
		Collecte	Traitement	
CASUD	Mixte à dominante urbaine	✓		2010
CINOR	Urbain	✓		2001
CIREST	Mixte à dominante rural	✓		2001
CIVIS	Urbain	✓		2003
TCO	Mixte à dominante urbaine	✓		2001
SYDNE	Mixte à dominante urbaine		✓	2014
ILEVA	Mixte à dominante urbaine		✓	2014

- Le traitement du verre est réalisé par broyage et ensuite envoyé dans l'hexagone, en Asie ou dans l'océan Indien tandis que les RSOM hors verre sont traités par les syndicats de traitement puis également exportées. Les EPCI ont délégué leur compétence traitement au SYDNE dans le nord-est et ILEVA dans le sud-ouest qui se chargent du traitement et du transport des déchets.
- La compétence collecte relève des EPCI.

## 2.A. Caractéristiques du territoire et modalités de gestion des emballages ménagers

- La Réunion est une île...
  - Située dans l'Océan Indien, entre Madagascar et l'île Maurice, à plus de 9 000 km de l'hexagone, ce qui en fait le DROM le plus éloigné ;
  - Qui compte plus de 865 000 habitants, répartis notamment autour du littoral ;
  - Présentant une forte activité touristique à toute période de l'année grâce à sa géographie et ses évènements naturels (éruption volcanique, reproduction de baleines, etc.).
  - Impactée par les cyclones de l'Océan Indien :
    - Des cyclones qui touchent l'île plusieurs fois par an (4 cyclones en 2022, 4 cyclones en 2021) ;
    - Une gestion des déchets perturbée à cause des aléas climatiques, notamment Batsirai en 2022 et Freddy en 2023.
- La collecte s'effectue principalement en porte-à-porte pour les **RSOM hors verre (en multiflux, intégrant donc le papier et le carton)** et uniquement en apport volontaire pour le **verre**.
- La gestion des dépôts sauvages se fait par les EPCI et les services de propreté urbaine des communes, qui s'occupent de collecter les déchets aux abords des routes et dans les ravines. La majorité des dépôts sauvages sont des déchets mis sur les espaces de collecte des **encombrants** en dehors du calendrier de collecte.
- La gestion des déchets hors foyer se fait majoritairement sur le territoire en bi-flux (**OMR** et **RSOM hors verre**) mais les performances de collecte sont très faibles, entraînant la mise en enfouissement des déchets collectés dans une majorité des cas.

## 2.A. Caractéristiques du territoire et modalités de gestion des emballages ménagers

### Les initiatives sur le réemploi :

#### Sur le flux **verre** :

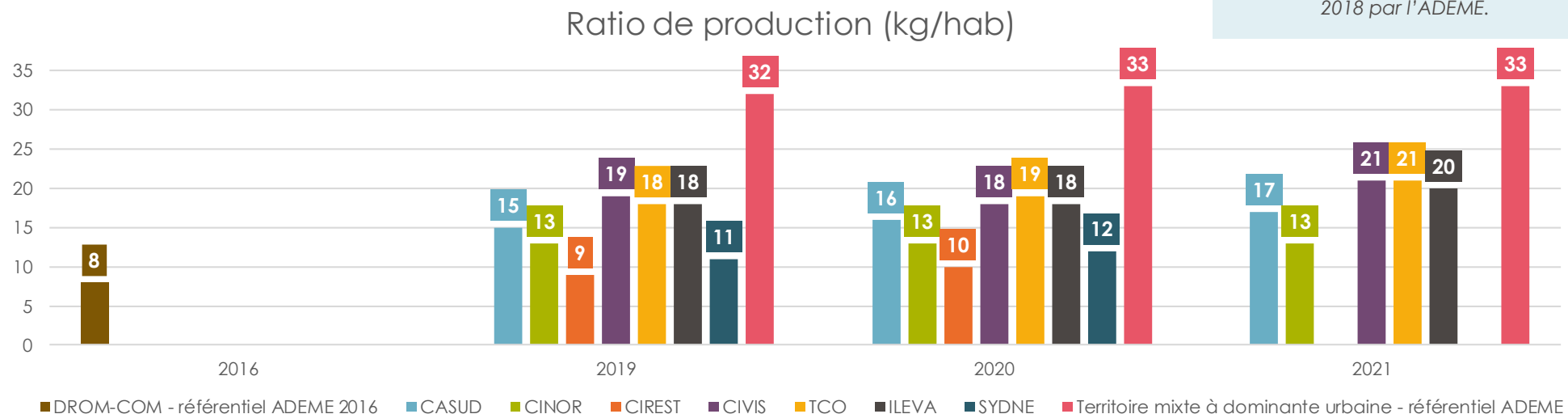
- Les brasseries de Bourbon : Principal producteur de bières et de boissons rafraichissantes sur l'île de La Réunion, réemploi par an, environ 15 000 tonnes de bouteilles vides, qui sont collectés par des ramasseurs sur l'ensemble du territoire, puis lavés et réemployés. Cela représente un détournement de plus de 7 500 tonnes de **verre** par an.
- Reutiliz : Entreprise favorisant la consigne des bocaux en verre et des barquettes réemployables.

#### Sur le flux **RSOM hors verre** :

- Reutiliz : L'entreprise, œuvrant également dans la consigne des déchets en **verre**, promeut également le réemploi des barquettes de plat à emporter en favorisant les contenants en verre.
- CaryOn : structure distribuant aux commerçants, aux collectivités et aux commerçants des contenants réutilisables afin de diminuer la mise sur le marché d'emballages alimentaires.

## 2.B. Performances opérationnelles et économiques

### Performances opérationnelles - Flux verre



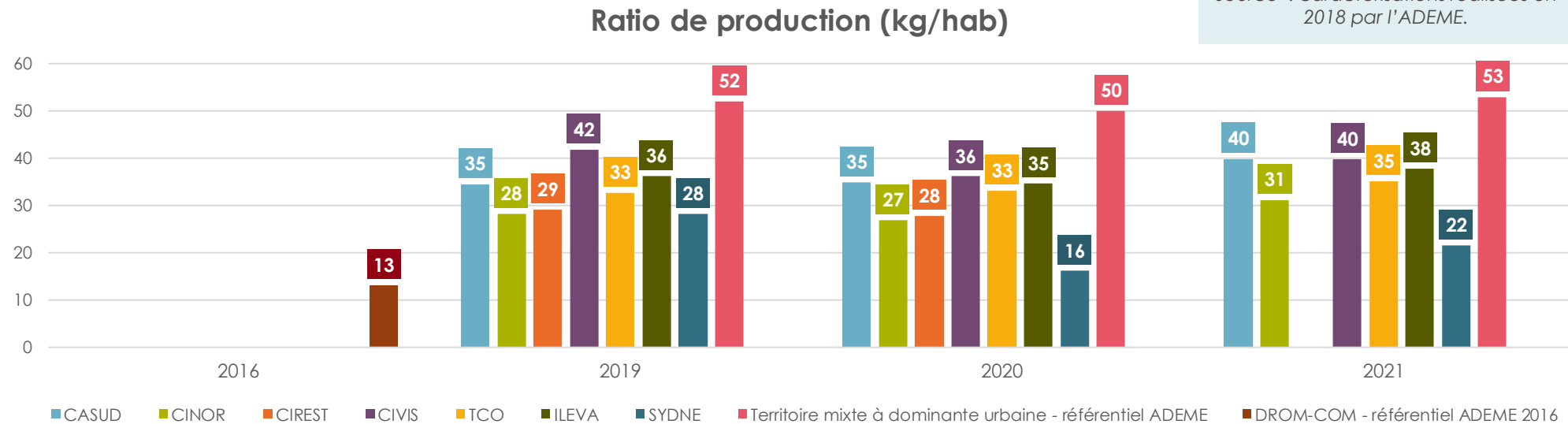
**Gisement évitable** (ou part présente dans les OMR) : **7%**  
Source : caractérisations réalisées en 2018 par l'ADEME.

Performances opérationnelles **faibles** par rapport à la typologie d'habitat, mais **nettement au-dessus du référentiel DROM-COM** :

- Au regard du référentiel ADEME – territoire mixte à dominante urbaine, on observe une différence de près de 50% du ratio de production pour l'année 2019, qui augmente jusqu'en 2021, mais sans atteindre les 2/3 du référentiel ADEME.
- Au regard du référentiel ADEME – DROM 2016, on observe une très forte différence, où les EPCI de la Réunion produisent 2 à 3 fois plus de déchets sur le flux **verre**.
- Entre 2019/2021 : On remarque une évolution pour l'ensemble des EPCI de la production de déchets en **verre**.

## 2.B. Performances opérationnelles et économiques

### Performances opérationnelles - Flux RSOM hors verre



Performances opérationnelles **en-deçà** par rapport à la typologie d'habitat, mais **nettement au-dessus du référentiel DROM-COM** :

- Au regard du référentiel ADEME – territoire mixte à dominante urbaine, on observe un ratio de production avoisinant les 30-35 kg/hab./an pour les **RSOM hors verre**, alors que le référentiel ADEME est supérieur à 50 kg/hab./an ;
- Au regard du référentiel ADEME – DROM 2016 , on observe une très forte différence, où les EPCI de la Réunion produisent plus de 3 fois plus de déchets sur le flux **RSOM hors verre** sur certains EPCI.
- Entre 2019/2021 : On remarque une évolution pour l'ensemble des EPCI de la production de déchets **RSOM hors verre**, excepté pour la CIVIS et le SYDNE où les ratios de production sont en baisse.

## 2.B. Performances opérationnelles et économiques

### Performances opérationnelles – Taux de refus

	Taux de refus				Ecart taux de refus par rapport à la moyenne nationale (**)			
	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
CASUD	45% (***)				+12% (***)			
CINOR								
CIREST								
CIVIS								
TCO	34%	41%	45%	50%	+1%	+8%	+12%	+17%
<b>Moyenne à l'échelle de la Réunion (*)</b>	42%	44%	45%	46,2%	+9%	+11%	+12%	+13,2%

(\*) **Calcul du taux de refus moyen à La Réunion** : moyenne des taux de refus des EPCI pondérée selon la population de chaque EPCI.

(\*\*) **Taux de refus moyen en centre de tri au niveau national : 33%** (source : Chiffres clés ADEME 2023).

(\*\*\*) Taux de refus moyens sur les 4 ans, selon les données communiquées par les syndicats de traitement. Pas de détails par an permettant d'apprécier l'évolution.

- Les refus de tri sont très importants sur l'île de La Réunion, aussi bien pour le syndicat du nord-est que celui du sud-ouest. Les taux de refus sont alors supérieurs de 13,2% en moyenne sur l'île de La Réunion par rapport à la moyenne nationale.

## 2.B. Performances opérationnelles et économiques

### Performances économiques - Flux verre

	2019	2020	2021	2022
Coût aidé (€/t) - CASUD	116	112	178	
Coût aidé (€/t) - CINOR	217	135	121	
Coût aidé (€/t) - CIREST		390		
Coût aidé (€/t) - CIVIS	141	134	135	
Coût aidé (€/t) - TCO	85	50	165	
Coût aidé (€/t) - ILEVA	Absence de données			
Coût aidé (€/t) - SYDNE	Absence de données			
Coût aidé (€/t) - Référentiel ADEME territoire mixte à dominante urbaine	44	39	48	
Coût aidé (€/hab) - CASUD	1,8	1,8	3,02	
Coût aidé (€/hab) - CINOR	2,9	1,8	2,2	
Coût aidé (€/hab) - CIREST		4,1		
Coût aidé (€/hab) - CIVIS	2,7	2,5	2,9	
Coût aidé (€/hab) - TCO	1,5	0,97	3,5	
Coût aidé (€/hab) - ILEVA	Absence de données			
Coût aidé (€/hab) - SYDNE	Absence de données			
Coût aidé (€/hab) - Référentiel ADEME territoire mixte à dominante urbaine	1,2	1,3	1,5	

Le flux verre est à la charge de l'éco-organisme CITEO, les syndicats de traitement n'ont aucun coût associé à ce flux.

## 2.B. Performances opérationnelles et économiques

Performances économiques - Flux RSOM hors verre

	2019	2020	2021	2022
Coût aidé (€/t) - CASUD	837	649	594	
Coût aidé (€/t) - CINOR	361	727	473	
Coût aidé (€/t) - CIREST		633		
Coût aidé (€/t) - CIVIS	670	691	692	
Coût aidé (€/t) - TCO	569	525	562	
Coût aidé (€/t) - ILEVA	337	362		393
Coût aidé (€/t) - SYDNE	299	635	588	
Coût aidé (€/t) - Référentiel ADEME territoire mixte à dominante urbaine	193	228	200	
Coût aidé (€/hab) - CASUD	29	23	23	
Coût aidé (€/hab) - CINOR	10	20	13	
Coût aidé (€/hab) - CIREST		19		
Coût aidé (€/hab) - CIVIS	28	25	27	
Coût aidé (€/hab) - TCO	19	17	20	
Coût aidé (€/hab) - ILEVA	13	13		14,3
Coût aidé (€/hab) - SYDNE	8,4	10,2	12,7	
Coût aidé (€/hab) - Référentiel ADEME territoire mixte à dominante urbaine	10,3	12,1	10,9	

## 2.B. Performances opérationnelles et économiques

Explications communes pour les deux flux :

- Au regard de nos retours d'expérience, le nombre de PAV et le nombre de bacs de collecte **sont suffisants** pour permettre une intégration du geste de tri par l'utilisateur, les principaux problèmes rencontrés sont alors sur la qualité du tri :
  - Pour les **RSOM hors verre**, près de 45% de refus de tri, ce qui montre un problème sur l'implication des usagers ou sur leur compréhension / implication vis-à-vis des consignes de tri ;
  - Une présence d'encre 25% **d'emballage recyclables** (y compris **verre**) dans les **OMR**, traduisant ce manque de sensibilisation et qu'un fort gisement est encore captable.
- Comme pour l'ensemble des collectivités, la crise sanitaire a fortement impacté les ratios de production, mais également les pratiques des usagers. Les données de l'année 2022, encore en cours de finalisation pour les collectivités, sont plus encourageantes et témoignent d'une sortie de la crise sanitaire. Les performances de collecte semblent alors plus performantes permettant une meilleure captation et valorisation du gisement.

## 2.B. Performances opérationnelles et économiques

### Performances économiques - Flux RSOM hors verre

- Part des coûts complets couverte par les soutiens, par EPCI

	2019	2020	2021
CASUD	10%	28%	22%
CINOR	35%	21%	32%
CIREST			
CIVIS	23%	23%	21%
TCO		27%	26%

- Nous remarquons que, pour aucune des collectivités, la participation des metteurs sur le marché est équivalente à 80% (cf. article R.543-58-1 du Code de l'environnement).
- Pour l'Hexagone, le taux de couverture des coûts complets par les soutiens des éco-organismes sur la filière se situe entre 52% et 58% selon la typologie d'habitat en 2021.



#### LIMITES D'ANALYSE

Données 2022 non disponibles ne permettant pas d'apprécier l'évolution des performances à la sortie de la crise sanitaire.

## 2.B. Performances opérationnelles et économiques

### Performances économiques - Flux verre

#### ● Part des coûts complets couverte par les soutiens, par EPCI

	2019	2020	2021
CASUD	15%	47%	11%
CINOR	9%	13%	14%
CIREST			
CIVIS	18%	19%	17%
TCO		61%	11%

- Nous remarquons que, pour aucune des collectivités, la participation des metteurs sur le marché est équivalente à 80% (cf. article R.543-58-1 du Code de l'environnement).
- Pour l'Hexagone, le taux de couverture des coûts complets par les soutiens des éco-organismes sur la filière se situe entre 36% et 42% selon la typologie d'habitat en 2021.



#### LIMITES D'ANALYSE

Données 2022 non disponibles ne permettant pas d'apprécier l'évolution des performances à la sortie de la crise sanitaire.

## 2.C. Difficultés rencontrées et besoins exprimés

### Collecte

- La première difficulté rencontrée est le manque d'implication des usagers quant à la réalisation du bon geste de tri. Les refus de tri sont très élevés sur le territoire, le tri des déchets hors foyer est souillé par une trop forte présence des **OMR** et de nombreux **déchets recyclables** sont encore présents dans les **OMR**.
- L'état des bacs de collecte pour le flux **RSOM hors verre** pose également question. La vétusté de certains bacs et l'absence de couvercle provoquent une dégradation du gisement.
- Les actions de communication et de sensibilisation menées par l'ensemble des EPCI ne **semblent pas impacter** la population car **aucun résultat** concret ne se fait ressentir.

### Export

- L'intégralité des déchets collectés du territoire sont traités par les syndicats de traitement (SYDNE pour le nord et l'est, ILEVA pour le sud et l'ouest). Les **RSOM hors verre** sont mis en balle sur le territoire afin d'être exporté vers la France hexagonale, l'Asie ou dans les pays de l'Océan Indien. Le **verre** quant à lui, subit d'abord un broyage avant d'être exporté vers ces mêmes destinations.
- La volonté **d'arrêter l'export** a été exprimée par des collectivités, qui souhaiteraient ainsi gérer le déchet dans son intégralité sur le territoire.

### Traitement














- Les syndicats de traitement n'ont **aucun lien contractuel avec CITEO**, ce qui est un manque pour les 2 syndicats qui ont évoqué ce sujet.
- La volonté des syndicats de l'île est de créer un lien contractuel réel avec un éco-organisme afin de développer des actions concrètes sur le territoire.

## 2.D. Synthèse et pistes d'amélioration - Verre

 Amélioration des performances  
(augmentation du ratio de production ou  
réduction des coûts aidés à l'habitant)

 Stabilisation des performances

 Dégradation des performances  
(réduction du ratio de production ou  
augmentation des coûts aidés à l'habitant)
















	Typologie d'habitat	Ecart par rapport à l'hexagone - typologie mixte à dominante urbaine (données 2021)			Evolution des performances	
		Ratio de production 2021 (kg/hab/an)	Ecart coût aidé 2021 (€/hab.)	Ecart coût aidé 2021 (€/t)	Performances opérationnelles	Performances économiques
CASUD	Mixte à dominante urbaine	-16 kg	+1,5 €/hab	+130 €/t		
CINOR	Urbain	-34 kg	+0,3 €/hab	+54 €/t		
CIREST (2020)	Mixte à dominante rurale	-27 kg	+2,7 €/hab	+362 €/t		Seules données disponibles : 2020
CIVIS	Urbain	-6,5 kg	+1 €/hab	+68 €/t		
TCO	Mixte à dominante urbaine	-12 kg	+2 €/hab	+116 €/t		
ILEVA	Mixte à dominante urbaine	-13 kg				
SYDNE (2020)	Mixte à dominante urbaine	-21 kg				
Moyenne Réunion	NC	-19,3 kg	+1,3 €/hab	+120 €/t		

## 2.D. Synthèse et pistes d'amélioration – RSOM hors verre

 Amélioration des performances  
(augmentation du ratio de production ou réduction des coûts aidés à l'habitant)

 Stabilisation des performances

 Dégradation des performances  
(réduction du ratio de production ou augmentation des coûts aidés à l'habitant)

	Typologie d'habitat	Ecart par rapport à l'hexagone - typologie mixte à dominante urbaine (données 2021)				Evolution des performances	
		Ratio de production 2021 (kg/hab/an)	Taux de refus (%)	Ecart coût aidé 2021 (€/hab.)	Ecart coût aidé 2021 (€/T)	Performances opérationnelles	Performances économiques
CASUD	Mixte à dominante urbaine	-36 kg	12%	+12,5 €/hab	+394 €/t		
CINOR	Urbain	-33,6 kg	12%	+1,8 €/hab	+231 €/t		
CIREST (2020)	Mixte à dominante rurale	-24,4 kg	12%	+7,2 €/hab	+416,7 €/t		Seules données disponibles : 2020
CIVIS	Urbain	-7,3 kg	12%	+16,5 €/hab	+449,6 €/t		
TCO	Mixte à dominante urbaine	-18 kg	17%	+8,7 €/hab	+362,3 €/t		
ILEVA (2020)	Mixte à dominante urbaine	-15,2 kg	12%	+0,9 €/hab	+134 €/t		
SYDNE	Mixte à dominante urbaine	-32,4 kg	12%	+1,8 €/hab	+388,4 €/t		
Moyenne Réunion	NC	-24 kg	13,2%	+4,5 €/hab	+258,7 €/t		

# Ecarts La Réunion / Outre-Mer / Hexagone en quelques chiffres

		La Réunion (***) (2021)	Moyenne Outre-Mer (*) (2020)	Moyenne Hexagone (*) (2020)	Ecart moyen constaté
RSOM hors verre	Quantité collectées (kg/hab/an)	28,99	16	52	+ 13 kg/hab (par rapport Outre-Mer) - 23 kg/hab (par rapport hexagone)
	Coûts aidés à la tonne (€/tonne)	491,7	1 334	233	- 842,3 €/t (par rapport Outre-Mer) +258,7 €/t (par rapport hexagone)
	Coûts aidés à l'habitant (€/hab)	16,6	23,9	12,07	- 7,3 €/hab (par rapport Outre-Mer) +4,5 €/hab (par rapport hexagone)
	Refus de tri (%)	45%	36% (**) (pas de données pour Mayotte et Saint Pierre et Miquelon)	33%	+ 9 % (par rapport Outre-Mer) +12 % (par rapport hexagone)
Verre	Quantité collectées (kg/hab/an)	14,7	9	36	+ 5,7 kg/hab (par rapport Outre-Mer) - 21,3 kg/hab (par rapport hexagone)
	Coûts aidés à la tonne (€/tonne)	156	310	36	- 154 €/t (par rapport Outre-Mer) + 121 €/t (par rapport hexagone)
	Coûts aidés à l'habitant (€/hab)	2,8	3,5	1,38	- 0,7 €/hab (par rapport Outre-Mer) + 1,42 €/hab (par rapport hexagone)
Part d'emballages ménagers dans les OMR (%)		25,3%	36,1%	25 % (***)	- 10,8 % (par rapport Outre-Mer) + 0,3 % (par rapport hexagone)





(\*) Source des données : Fichier Générateur de référentiel matrice des coûts DROM COM hors Pacifique, données 2020, ADEME & Référentiel coûts du SPPGD, données 2020, ADEME.

(\*\*) Calcul du taux de refus moyen en Outre-Mer : moyenne des taux de refus de chaque territoire (cf. rapport de diagnostic) pondérée selon la population de chaque territoire.

(\*\*\*) Données CITEO 2023

(\*\*\*\*) Données collectées auprès des EPCI de La Réunion

# Analyse comparative des performances

	Ecart par rapport à l'hexagone - typologie mixte à dominante urbaine (données 2021)				Evolution des performances		Maillage PAV	Outils de tri / Traitement
	Ratio de production 2021 (kg/hab/an)	Taux de refus (%)	Ecart coût aidé 2021 (€/hab.)	Ecart coût aidé 2021 (€/T)	Performances opérationnelles	Performances économiques		
<b>Verre</b>	<b>-19,3 kg</b>	/	<b>+1,3 €/hab</b>	<b>+120 €/t</b>			À densifier : territoire d'ILEVA, (notamment la CASUD) et CIREST	<b>1 centre de tri</b> <b>Export pour valorisation</b>
<b>RSOM hors verre</b>	<b>-24 kg</b>	<b>13,2%</b>	<b>+4,5 €/hab</b>	<b>+258,7 €/t</b>			À densifier : Territoire du SYDNE (CIREST et CINOR)	<b>3 centres de tri</b> <b>Export pour valorisation</b>

## Ce qu'on retient :

- Ecart important constaté entre La Réunion et les territoires de l'Hexagone, sur les flux verre et RSOM hors verre.
- Evolution positive des performances opérationnelles sur le flux verre mais négative d'un point de vue économique. Sur le flux RSOM hors verre, évolution négative des performances opérationnelles et économiques.
- Equipements : densification du maillage de PAV verre nécessaire. Absence de valorisation locale sur le flux RSOM hors verre (export à 100%) et très faible valorisation locale pour le flux verre.

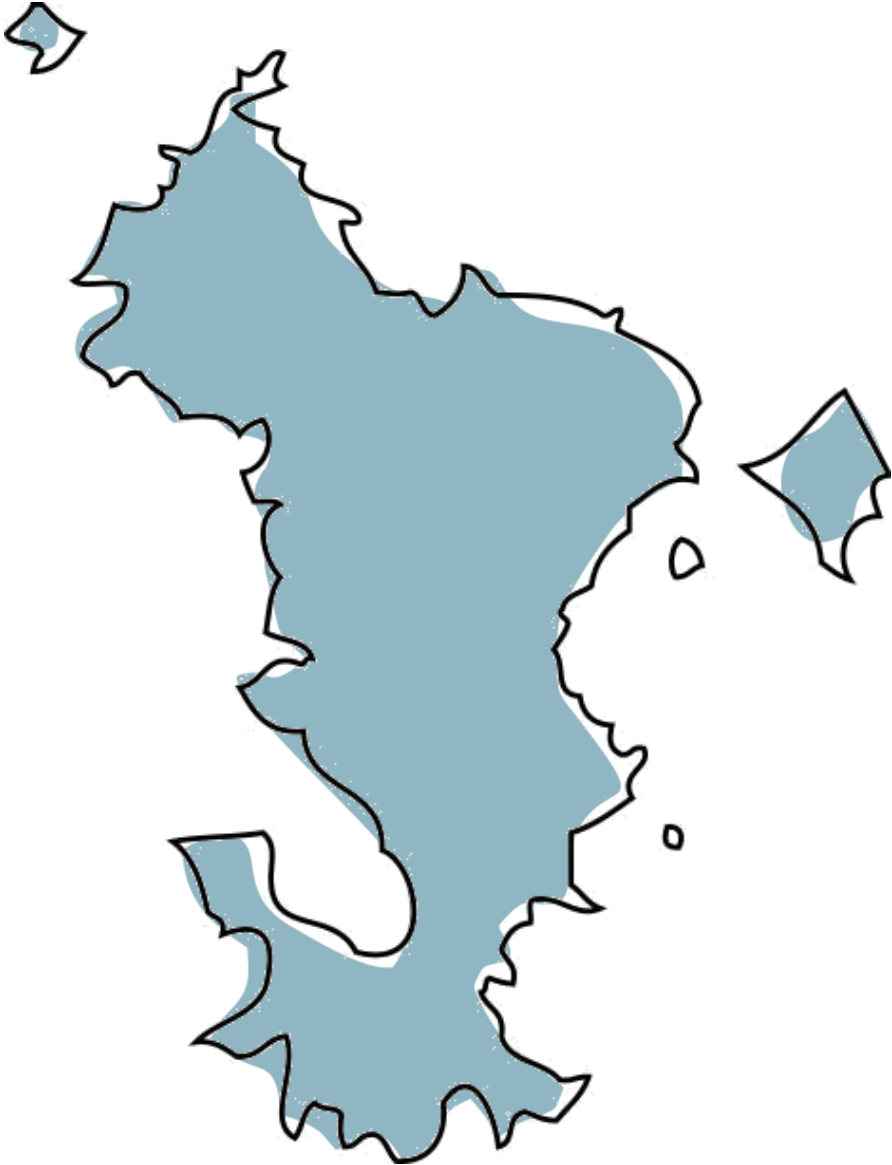
## 2.D. Synthèse et pistes d'amélioration

### ● Synthèse :

- **Les performances opérationnelles de la Réunion sont faibles** par rapport à l'Hexagone sur une typologie d'habitat similaire (mixte à dominante urbaine). Nous observons des différences d'environ 13 kg/hab en 2021 sur le flux **verre** et de 15 kg/hab pour les **RSOM hors verre**, par rapport à l'Hexagone. En revanche, les **performances opérationnelles de la Réunion sont 2 à 3 fois supérieures** à la moyenne des territoires d'Outre-Mer.
- **Les performances économiques sont très disparates** entre les EPCI, mais on remarque cependant une homogénéité dans le système de financement avec la TEOM. On remarque tout de même **une diminution globale des coûts** entre 2020 et 2021.
- **De nombreux agents sont déployés sur le territoire**, incluant des ambassadeurs du tri et des brigades environnementales afin de sensibiliser les particuliers et les professionnels, mais également en vue d'identifier (en lien avec les communes) et réduire les dépôts sauvages.

### ● Pistes d'amélioration prioritaires identifiées :

- La **communication et la sensibilisation** des usagers doivent continuer à l'échelle de l'île, afin de diminuer les erreurs de tri, que ce soit à domicile ou pour la gestion hors foyer.
- Le parc de bacs et de PAV doit être examiné afin de **réparer le matériel de pré-collecte** qui a pu être dégradé et qui impacte ainsi la qualité du gisement.
- Le **déploiement de bornes enterrées** est aussi d'actualité sur l'île de La Réunion à l'échelle de l'ensemble des collectivités. Ce matériel de pré-collecte permet une amélioration du geste de tri, notamment dans les logements collectifs.
- Les EPCI ont exprimé la volonté d'une présence d'un **éco-organisme opérationnel**, proposant un accompagnement opérationnel afin d'améliorer les pratiques des usagers et l'optimisation des performances de captage.



## 03

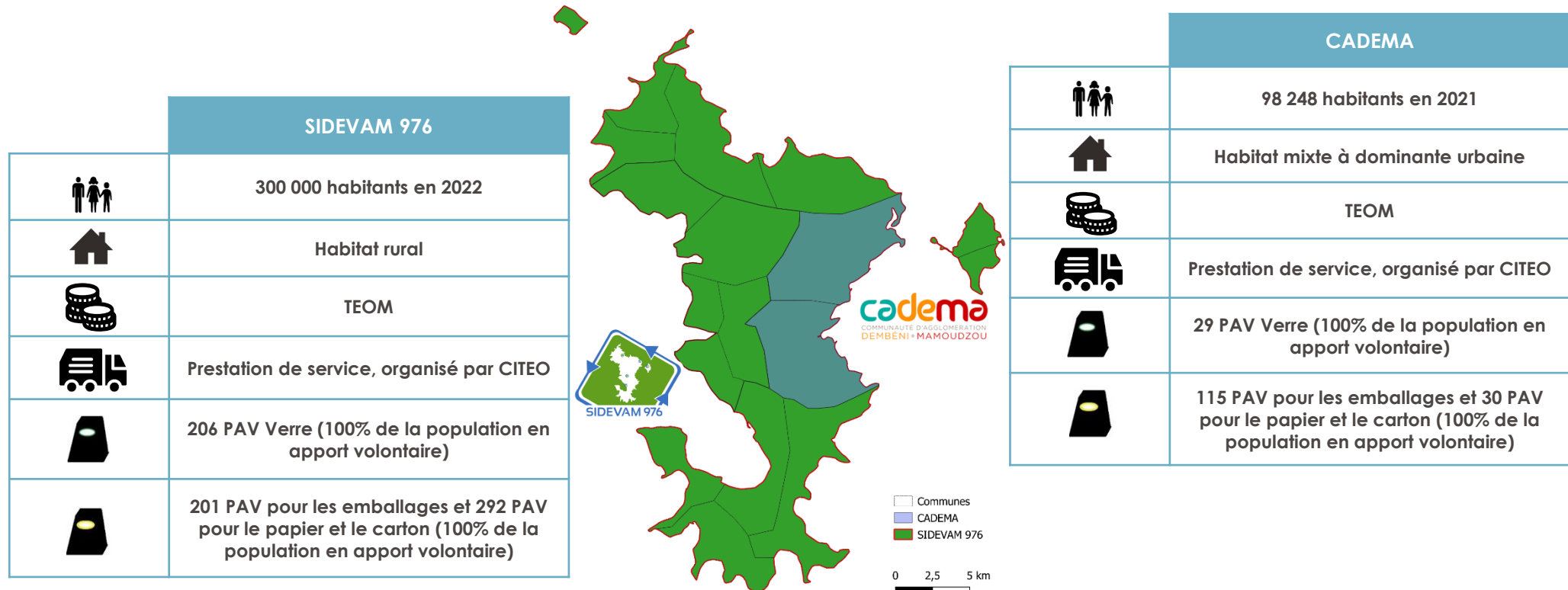
### Etat des lieux des performances à Mayotte

- A. Caractéristiques du territoire et modalités de gestion des recyclables secs
- B. Performances opérationnelles et économiques
- C. Difficultés rencontrées et besoins exprimés
- D. Synthèse et pistes d'amélioration

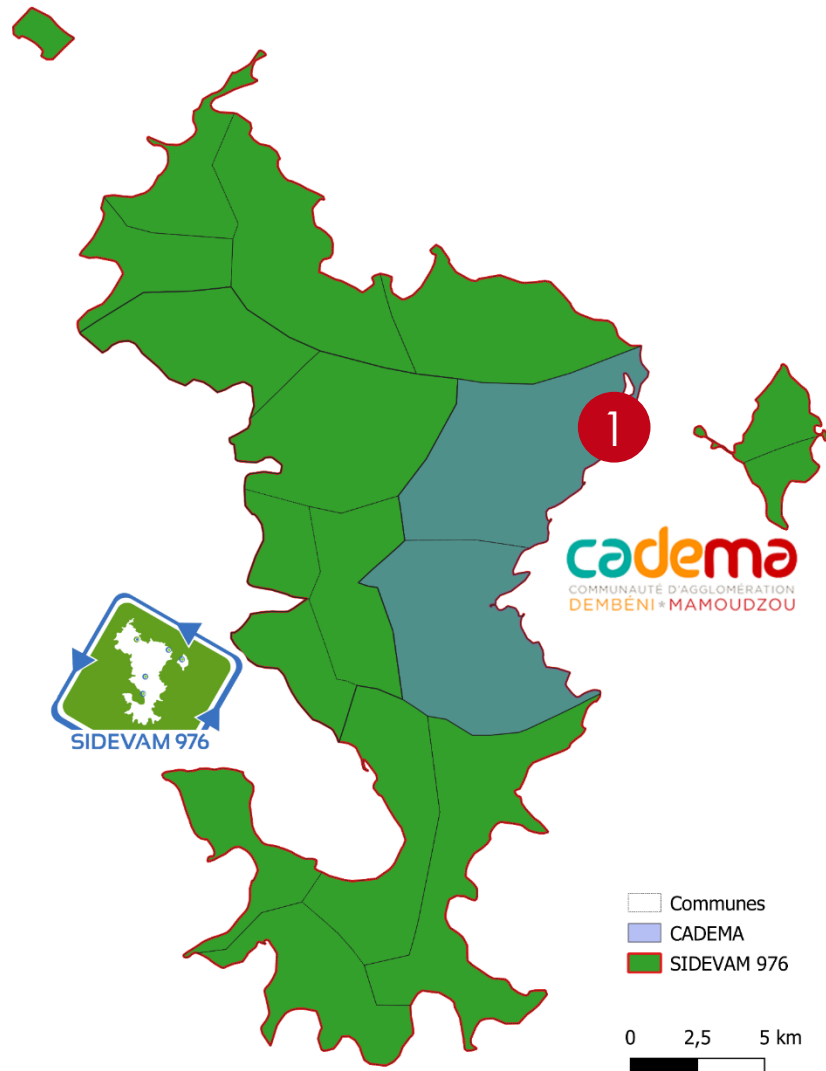
# 3.A. Caractéristiques du territoire et modalités de gestion des emballages ménagers

L'archipel de Mayotte :

- 5 EPCI sur le territoire, dont 4 qui ont transmis la compétence collecte au syndicat de traitement, le SIDEVAM 976.
- Seule la CADEMA a conservé la compétence collecte des DMA.
- Le SIDEVAM 976 assure la collecte sur 4 EPCI et le transport, tri et traitement sur l'ensemble du territoire mahorais.



# 3.A. Caractéristiques du territoire et modalités de gestion des emballages ménagers



**1 STAR Mayotte (SUEZ)**  
Centre de tri, prestataire de service (SIDEVAM 976)  
Situé à Sainte-Marie  
Capacité de traitement : 3 000 t/an  
Tonnage traité : 181 t en 2022 de **RSOM hors verre**

- Le réemploi sur l'archipel de Mayotte :
  - Le SYDEVAM 976 et la CADEMA ont d'ores et déjà **mis en place des initiatives pour diminuer la quantité d'emballage mise sur le marché**, notamment avec les projets Yoyo et B:Bot, qui récompensent avec des bons d'achat ou une gratification le fait de **ramener des bouteilles en plastique vers un point de collecte spécifique**.
  - Le SIDEVAM 976 étudie également la possibilité de consigner les emballages des doukas (commerces alimentaires mahorais), pour que les consommateurs ramènent les emballages en échange d'une gratification.

# 3.A. Caractéristiques du territoire et modalités de gestion des emballages ménagers

- L'archipel de Mayotte est ...
  - Située dans l'Océan Indien, entre Madagascar et les Comores, à plus de 8 000 km de l'hexagone et 1 500 km de l'île de La Réunion, ce qui en fait le deuxième DROM le plus éloigné de l'hexagone ;
  - Qui compte plus de 300 000 habitants selon les dernières estimations de l'INSEE ;
  - Présentant une faible activité touristique malgré une géographie unique au monde.
  - Impactée par un contexte géographique et politique :
    - Des cyclones qui touchent l'île plusieurs fois par an (4 cyclones en 2022, 5 cyclones en 2021) ;
    - Une part forte de population étrangère sur le territoire et de nombreux habitats informels sont présents sur l'archipel, impactant ainsi la gestion des déchets.
- CITEO, qui est en pourvoi pour la collecte et le traitement avec le SIDEVAM 976, assure alors le traitement et la collecte des **OMR** (excepté sur la CADEMA), des **RSOM hors verre** et du **verre** sur l'ensemble du territoire mahorais. La CADEMA a souhaité conserver la collecte des **OMR** sur son territoire.
- La collecte se fait uniquement en apport volontaire, sur l'ensemble des flux.
- De nombreux dépôts sauvages sont présents sur l'entièreté du territoire, autour des PAV mais également dans les rues, les plages et les parcs. Ces déchets sont occasionnés par les usagers comme par les professionnels.
- Le tri des déchets hors foyer n'est pas mis en place à Mayotte.

## 3.A. Caractéristiques du territoire et modalités de gestion des emballages ménagers

	Typologie d'habitat	Compétences déchets		Date de création EPCI
		Collecte	Traitement	
CADEMA	Mixte à dominante urbaine	✓		2016
SIDEVAM 976	Rural	✓	✓	2014

- Le traitement du **verre** est réalisé par broyage et ensuite envoyé dans l'hexagone, en Asie ou dans l'océan Indien tandis que les **RSOM hors verre** sont traités par le syndicat de traitement puis également exportées. Les EPCI ont délégué leur compétence collecte et traitement au SIDEVAM 976 qui se charge du traitement et du transport des déchets. Seule la CADEMA a conservé la compétence collecte.
- CITEO, en pourvoi sur l'archipel de Mayotte, se charge de la collecte et du traitement pour le compte du SIDEVAM 976 et de la CADEMA.

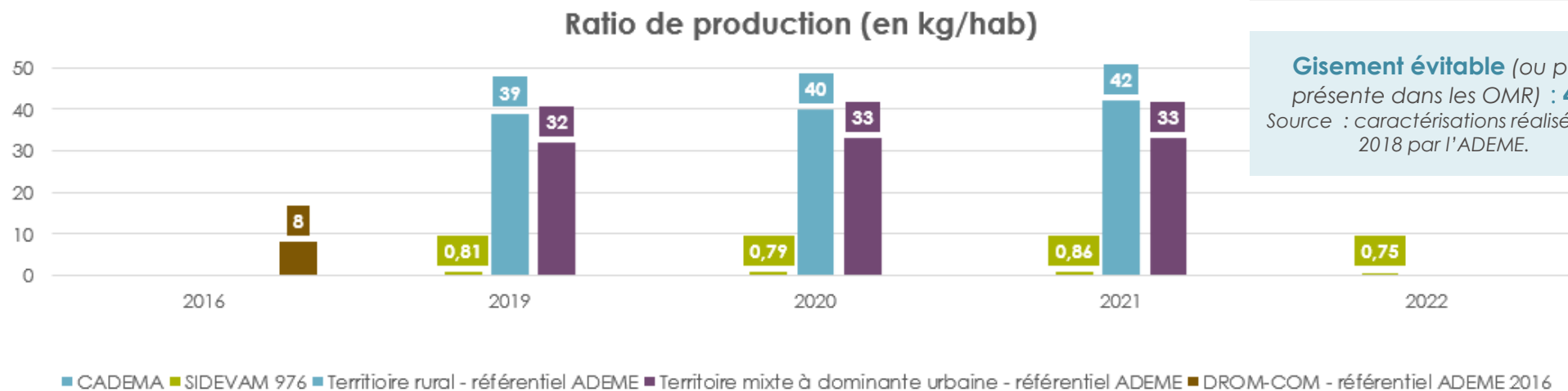
## 3.B. Performances opérationnelles et économiques

### Performances opérationnelles - Flux verre



#### LIMITES D'ANALYSE

CITEO étant en pourvoi sur l'ensemble du territoire pour la collecte des déchets recyclables et des déchets en verre, le SIDEVAM 976 et la CADEMA n'ont pas accès aux performances opérationnelles et économiques de leur territoire.



#### Gisement évitable (ou part présente dans les OMR) : 4%

Source : caractérisations réalisées en 2018 par l'ADEME.

- Malgré le déficit de données transmises par la CADEMA, nous pouvons tout de même analyser les performances de collecte du SIDEVAM 976, à l'échelle du département.
- Les performances de collecte sur l'archipel de Mayotte sont très faibles** pour le flux verre (inférieur à 1 kg/hab./an) alors que les moyennes dans l'Hexagone sont comprises aux alentours de 30 à 40 kg/hab./an.
- Ces performances témoignent les difficultés que rencontre les collectivités mahoraises à faire trier les administrés et de collecter les déchets en verre.

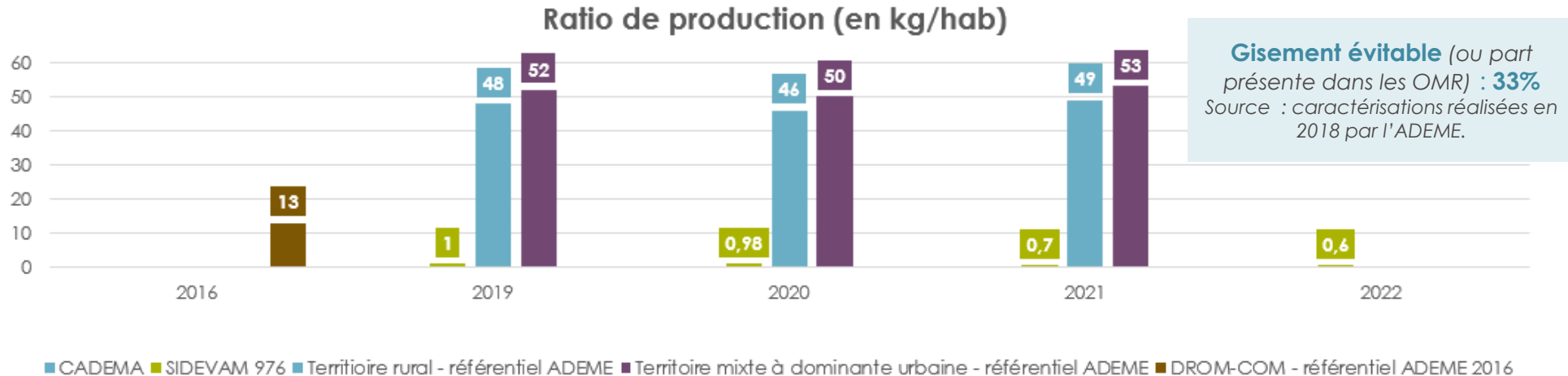
## 3.B. Performances opérationnelles et économiques

### Performances opérationnelles - Flux RSOM hors verre



#### LIMITES D'ANALYSE

CITEO étant en pourvoi sur l'ensemble du territoire pour la collecte des déchets recyclables et des déchets en verre, le SIDEVAM 976 et la CADEMA n'ont pas accès aux performances opérationnelles et économiques de leur territoire.



- Comme pour le flux **verre**, seules les données du SIDEVAM 976 nous permettent d'analyser les ratios de production sur le flux **RSOM hors verre**.
- Les performances de collecte sont également très faibles pour ce flux (également inférieur à 1 kg/hab./an) alors que la moyenne des territoires d'outre-mer est de 13 kg/hab./an. De plus, ce gisement diminue avec le temps, avec une différence de 40% entre 2019 et 2022.
- Ces performances témoignent les difficultés que rencontre les collectivités mahoraises à faire trier les administrés et de collecter les déchets recyclables.

## 3.B. Performances opérationnelles et économiques

*Performances opérationnelles – Taux de refus*



### **LIMITES D'ANALYSE**

***CITEO, en pourvoi sur l'archipel de Mayotte, dispose des informations sur les matrices des coûts et les refus de tri à l'échelle du territoire. Le SIDEVAM 976 et la CADEMA ne disposent pas quant à eux de ces informations.***

## 3.B. Performances opérationnelles et économiques -

Performances économiques – Flux verre et RSOM hors verre

	2019	2020	2021	2022
Coût aidé (€/t) – CADEMA	Absence de données			
Coût aidé (€/t) – Référentiel ADEME territoire mixte à dominante urbaine	44	39	48	
Coût aidé (€/t) – SIDEVAM 976	Absence de données			
Coût aidé (€/t) - Référentiel ADEME territoire rural	28	32	43	
Coût aidé (€/hab) – CADEMA	Absence de données			
Coût aidé (€/hab) – Référentiel ADEME territoire mixte à dominante urbaine	1,2	1,3	1,5	
Coût aidé (€/hab) – SIDEVAM 976	Absence de données			
Coût aidé (€/hab) - Référentiel ADEME territoire rural	1,2	1,3	1,6	

	2019	2020	2021	2022
Coût aidé (€/t) – CADEMA	Absence de données			
Coût aidé (€/t) – Référentiel ADEME territoire mixte à dominante urbaine	193	228	200	
Coût aidé (€/t) – SIDEVAM 976	Absence de données			
Coût aidé (€/t) – Référentiel ADEME territoire rural	231	272	216	
Coût aidé (€/hab) – CADEMA	Absence de données			
Coût aidé (€/hab) – Référentiel ADEME territoire mixte à dominante urbaine	10,3	12,1	10,9	
Coût aidé (€/hab) – SIDEVAM 976	Absence de données			
Coût aidé (€/hab) – Référentiel ADEME territoire rural	11	13	11	

La CADEMA et le SIDEVAM 976 n'ont pas de coût associé à la gestion des flux verre et RSOM hors verre. L'éco-organisme CITEO est en charge de ses flux.

## 3.B. Performances opérationnelles et économiques

Performances économiques - Flux verre & RSOM hors verre



### LIMITES D'ANALYSE

*CITEO, en pourvoi sur l'archipel de Mayotte, dispose des informations sur les matrices des coûts et les refus de tri à l'échelle du territoire. Le SIDEVAM 976 et la CADEMA ne disposent pas quant à eux de ces informations.*

# 3.C. Difficultés rencontrées et besoins exprimés

## Collecte

- La première difficulté rencontrée est le **manque de PAV sur le territoire** et les **lieux d'implantation** de ces derniers. En effet, certains PAV sont installés pour plus de 10 000 habitants. Ainsi, ces bornes sont **toujours pleines**, provoquant aussi de nombreux dépôts sauvages. La collecte de ces dépôts se fait conjointement entre **les services de propreté urbaine des communes et les agents de CITEO**.
- Les **fréquences de collecte ne sont pas adaptées** au besoin des populations.
- La **communication et la sensibilisation faites aux administrés ne sont pas suffisantes**, ce qui fait que de nombreuses personnes ne comprennent pas l'importance du geste de tri.
- La **géographie du territoire ne permet pas une collecte optimale dans l'intégralité des quartiers**, notamment ceux en hauteur qui sont difficile d'accès pour les BOM.
- Le SIDEVAM souhaite œuvrer vers une **réduction de la production des OMR** afin **d'améliorer les performances de collecte**, notamment sur le flux **RSOM hors verre**.

## Export

- L'intégralité des déchets collectés du territoire sont traités par le SIDEVAM 976. Les **RSOM hors verre** sont **mis en balle sur le territoire afin d'être exporté** vers la France hexagonale, l'Asie ou dans les pays de l'Océan Indien. Le **verre** quant à lui, est **envoyé sur l'île de La Réunion afin de subir un broyage avant d'être exporté** vers ces mêmes destinations.
- **Difficulté sur le suivi des matériaux amenés à l'export** : Temps très long entre les temps de sorties du centre de tri et le recyclage final des matériaux, s'expliquant par le temps pris sur l'emportage des conteneurs qui nécessite un gisement suffisant et les temps de transport jusqu'aux recycleurs

## Traitement

- Le SIDEVAM 976 est en **pourvoi avec CITEO** pour le traitement des déchets, mais les **gisements de déchets à traiter sont très faibles** sur le territoire.
- CITEO travaille tout de même actuellement à **l'amélioration des performances**, conjointement avec le SIDEVAM 976.

## 3.D. Synthèse et pistes d'amélioration - Verre



Amélioration des performances  
*(augmentation du ratio de production ou  
réduction des coûts aidés à l'habitant)*



Stabilisation des performances



Dégradation des performances  
*(réduction du ratio de production ou  
augmentation des coûts aidés à l'habitant)*


	Typologie d'habitat	Ecart par rapport à l'hexagone - typologie rurale (données 2021)			Evolution des performances	
		Ratio de production 2021 (kg/hab/an)	Ecart coût aidé 2021 (€/hab.)	Ecart coût aidé 2021 (€/T)	Performances opérationnelles	Performances économiques
CADEMA	Mixte à dominante urbaine	Absence d'information				
SIDEVAM 976	Rural	- 41,14 kg			●	
Moyenne sur Mayotte	NC	- 41,14 kg			●	

## 3.D. Synthèse et pistes d'amélioration – RSOM hors verre

 Amélioration des performances  
(augmentation du ratio de production ou réduction des coûts aidés à l'habitant)

 Stabilisation des performances

 Dégradation des performances  
(réduction du ratio de production ou augmentation des coûts aidés à l'habitant)

	Typologie d'habitat	Ecart par rapport à l'hexagone - typologie rurale (données 2021)				Evolution des performances	
		Ratio de production 2021 (kg/hab/an)	Taux de refus (%)	Ecart coût aidé 2021 (€/hab.)	Ecart coût aidé 2021 (€/T)	Performances opérationnelles	Performances économiques
CADEMA	Mixte à dominante urbaine	Absence d'information					
SIDEVAM 976	Rural	- 48,3 kg					
Moyenne sur Mayotte	NC	- 48,3 kg					

# Écarts Mayotte / Outre-Mer / Hexagone en quelques chiffres

	Mayotte (***) (2022)	Moyenne Outre-Mer (*) (2020)	Moyenne Hexagone (*) (2020)	Ecart moyen constaté
RSOM hors verre	Quantité collectées (kg/hab/an)	0,6	16	52 - 15,4 kg/hab (par rapport Outre-Mer) - 51,4 kg/hab (par rapport hexagone)
	Coûts complets à la tonne (€/tonne)	Non connue	1 334	233
	Coûts complets à l'habitant (€/hab)	Non connue	23,9	12,07
	Refus de tri (%)	Non connue	36% (**) (pas de données pour Mayotte et Saint Pierre et Miquelon)	33%
Verre	Quantité collectées (kg/hab/an)	0,75	9	36 - 8,25 kg/hab (par rapport Outre-Mer) - 35,25 kg/hab (par rapport hexagone)
	Coûts complets à la tonne (€/tonne)	Non connue	310	36
	Coûts complets à l'habitant (€/hab)	Non connue	3,5	1,38
Part d'emballages ménagers dans les OMR (%)	29%	36,1%	25 % (***)	- 7,1 % (par rapport Outre-Mer) - 4 % (par rapport hexagone)



(\*) Source des données : Fichier Générateur de référentiel matrice des coûts DROM COM hors Pacifique, données 2020, ADEME & Référentiel coûts du SPPGD, données 2020, ADEME.

(\*\*) Calcul du taux de refus moyen en Outre-Mer : moyenne des taux de refus de chaque territoire (cf. rapport de diagnostic) pondérée selon la population de chaque territoire.

(\*\*\*) Données CITEO 2023

(\*\*\*\*) Données collectées auprès du SIDEVAM 976 uniquement, absence de données pour la CADEMA

# Analyse comparative des performances

	Ecart par rapport à l'hexagone - typologie rurale (données 2021)			Evolution des performances		Maillage PAV	Outils de tri / Traitement
	Ratio de production 2021 (kg /hab/an)	Ecart coût aidé 2021 (€/hab.)	Ecart coût aidé 2021 (€/T)	Performances opérationnelles	Performances économiques		
Verre	- 41,14 kg					Densification nécessaire	0 centre de tri Export pour tri et valorisation
RSOM hors verre	- 48,3 kg					Densification nécessaire	1 centre de tri Export pour valorisation

## Ce qu'on retient :

- Ecart importants constatés entre Mayotte et les territoires de l'Hexagone sur les flux verre et RSOM hors verre.
- Evolution négative des performances opérationnelles.
- Equipements : densification du maillage du PAV nécessaire, absence d'un centre de tri pour le verre sur le territoire et absence de valorisation locale sur les flux verre et RSOM hors verre (export à 100%)

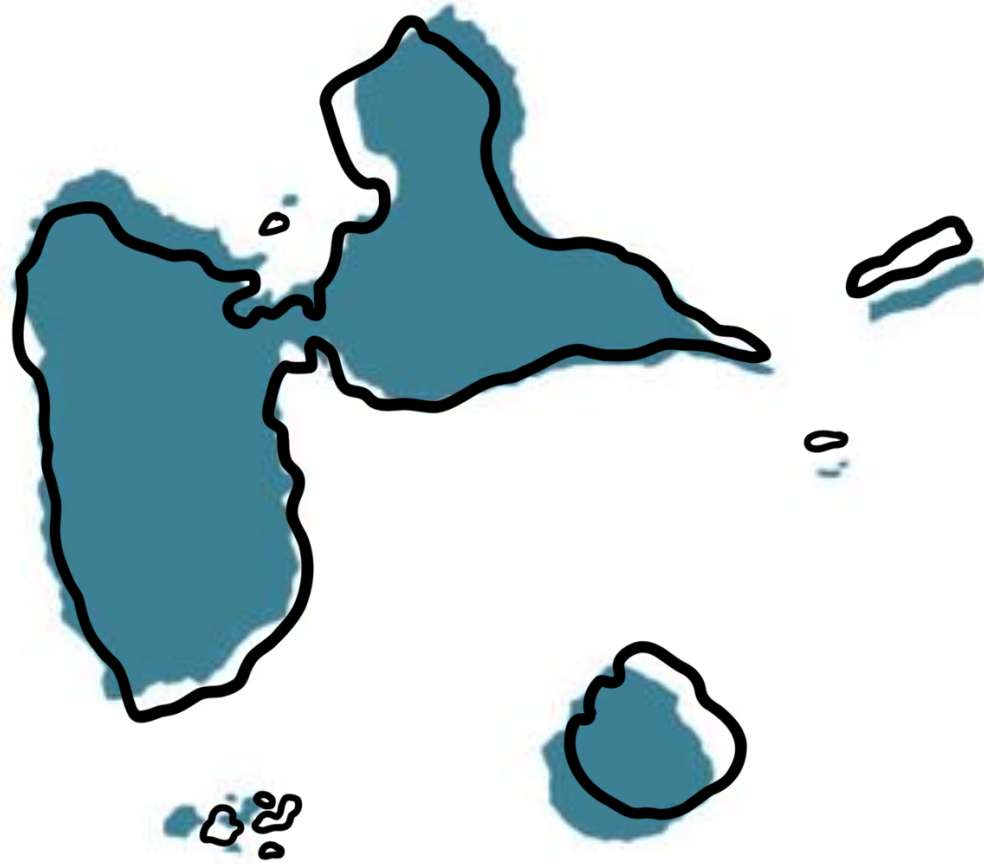
## 3.D. Synthèse et pistes d'amélioration

### ● Synthèse :

- **Les performances opérationnelles des Mahorais sont très faibles par rapport** aux performances opérationnelles observés sur l'Hexagone sur une typologie de territoires similaires (rural pour le SIDEVAM 976) : écart d'environ 40 kg/hab./an (de 2019 à 2022) pour le **verre** et environ 50 kg/hab./an pour les **RSOM hors verre**.
- Comparé aux autres territoires d'Outre-Mer, les performances sur Mayotte sont également **très faibles** avec une production **inférieure de 7 kg/hab./an sur le verre et de 12 kg/hab./an sur les RSOM hors verre**.
- **Les performances économiques ne sont pas connues** sur l'archipel de Mayotte car CITEO est en pourvoi pour le SIDEVAM 976 et la CADEMA. CITEO détient alors l'ensemble de la donnée économique du territoire.
- Le maillage du territoire par les PAV n'est pas suffisant pour couvrir l'entièreté des besoins de la population.

### ● Pistes d'amélioration prioritaires identifiées :

- La CADEMA souhaite **développer le porte-à-porte** sur son territoire pour améliorer les performances de collecte.
- De **nombreuses études sont en cours** sur le territoire pour améliorer les performances de collecte, comme le développement de la **consigne des emballages** pour **reprise** et **réutilisation**, ou pour **gratification**, la **densification et l'aménagement des PAV** ou encore des **actions de communication** et de sensibilisation par un chargé de mission prévention.

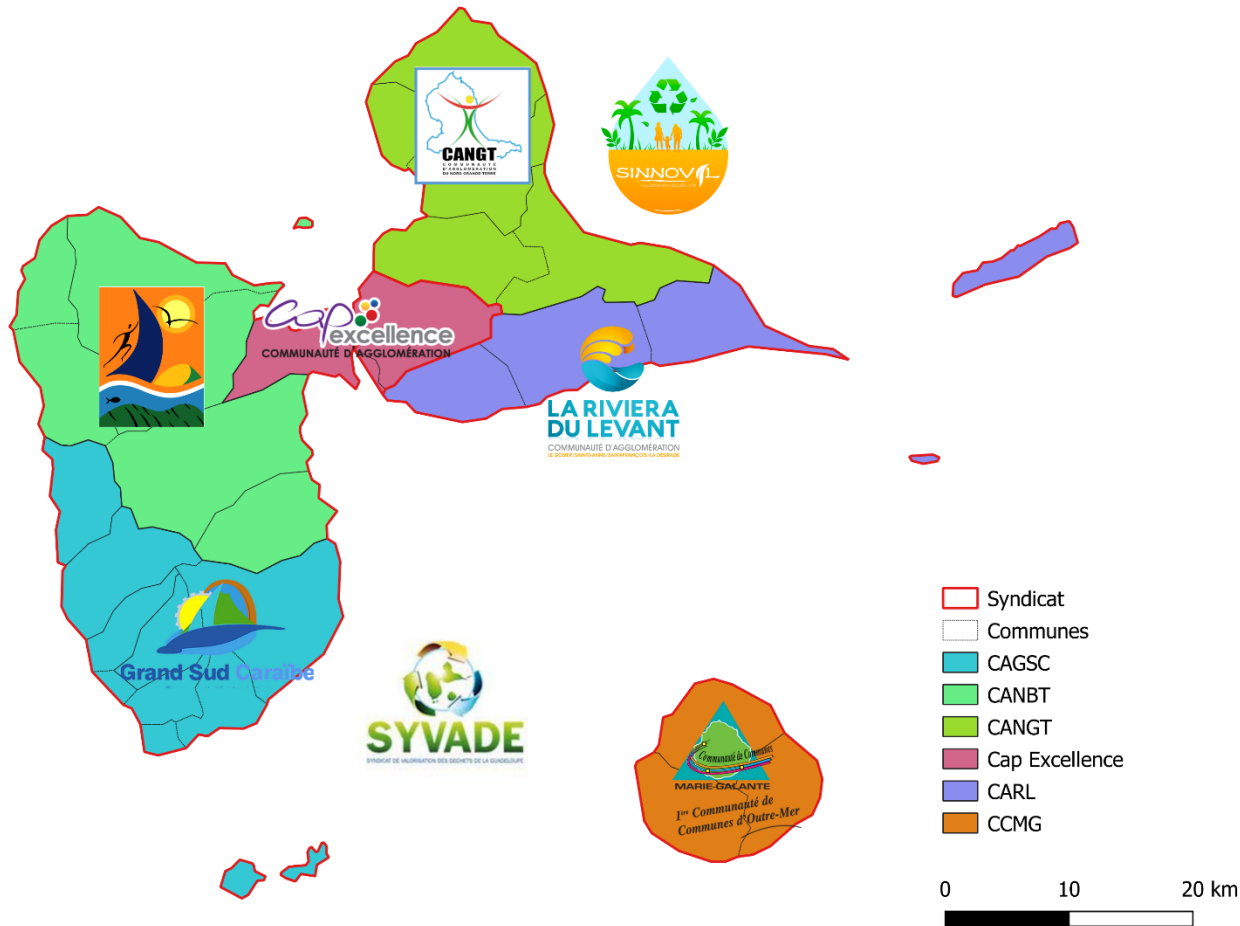


# 04

## Etat des lieux des performances en Guadeloupe

- A. Caractéristiques du territoire et modalités de gestion des recyclables secs
- B. Performances opérationnelles et économiques
- C. Difficultés rencontrées et besoins exprimés
- D. Synthèse et pistes d'amélioration

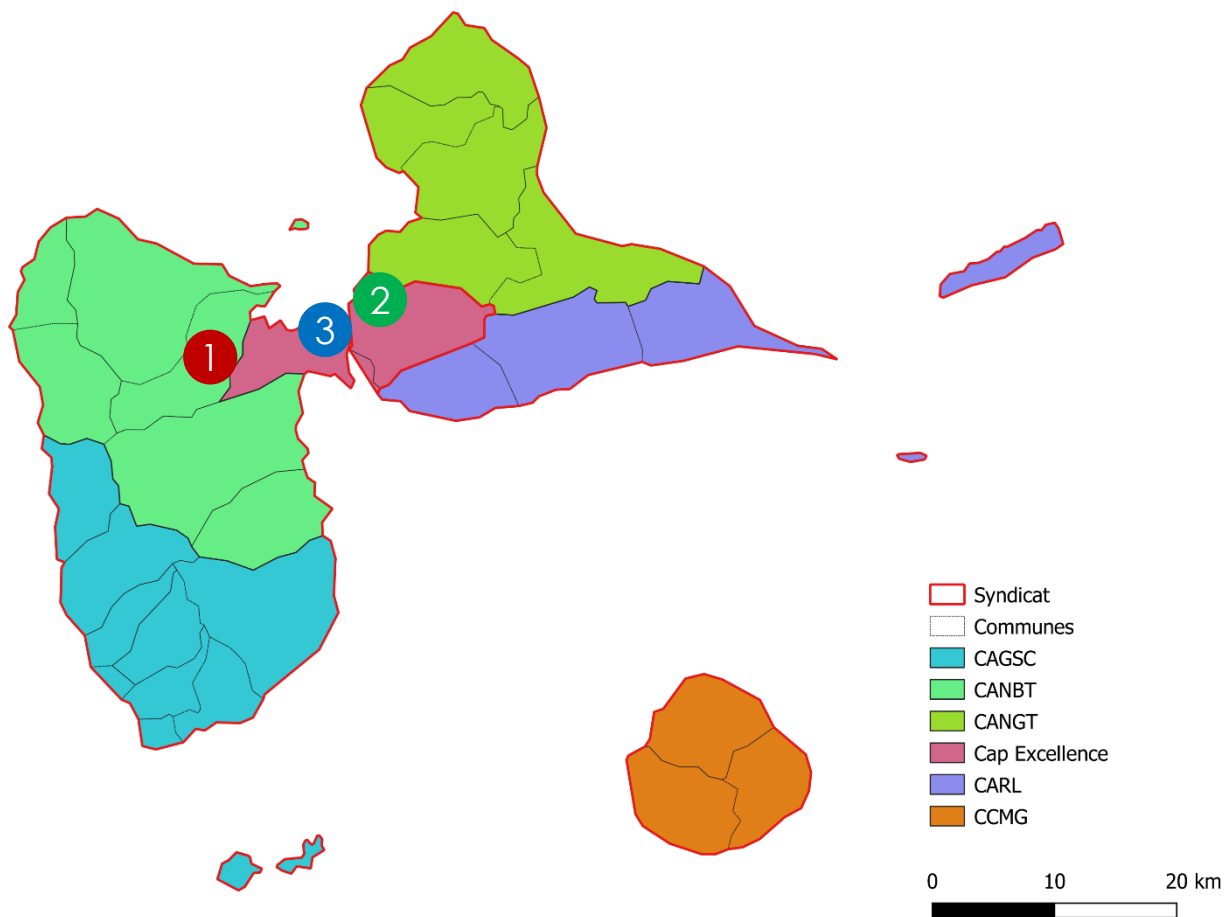
# 4.A. Caractéristiques du territoire et modalités de gestion des emballages ménagers



## La Guadeloupe :

- 6 EPCI ayant la compétence collecte des déchets :
  - CAP Excellence
  - La CANGT ;
  - La CARL
  - La CAGSC ;
  - La CANBT;
  - La CCMG.
- 2 syndicats ayant la compétence, tri et traitement :
  - Pour la Grande-Terre, le SINNOVAL regroupant la CANGT et la CARL ;
  - Pour le reste du territoire, le SYVADE, regroupant la CAGSC, LA CANBT, CAP Ex et la CCMG.
- Le tri des **RSOM hors verre** est effectué sur le territoire avant exportation dans l'hexagone, notamment, en Europe ou en Asie .
- Le **verre** est principalement broyé sur le territoire pour être valorisé.

# 4.A. Caractéristiques du territoire et modalités de gestion des emballages ménagers



**1**

**AER (Groupe Energipole)**  
Centre de tri du verre  
Situé à Lamentin

Capacité de traitement : 10 000T de verre Tonnage traité : Environ 3 000T



**2**

**ECODEC (groupe Energipole)**  
Centre de tri des RSOM  
Situé aux Abymes


Capacité de traitement : 12 000T de RSOM (capacité totale : 50 000T)  
Tonnage traité : environ 10 000T



**3**

**La caribéenne de recyclage**  
Centre de tri des RSOM  
Situé à Baie-Mahault

Capacité de traitement : environ 17 000T  
Tonnage traité : 10 200T de RSOM



- L'intégralité des RSOM hors verre est ensuite exportée, tandis que le verre est broyé et réutilisé en remblais routier ou en sable pour les constructions.
- Au niveau du réemploi, de nouvelles initiatives fleurissent tandis que certains acteurs sont déjà présents depuis une dizaine d'années (Recyclerie Kazabrok depuis 2009 et Kanawa), ainsi que la future recyclerie du SINOVAL.

## 4.A. Caractéristiques du territoire et modalités de gestion des emballages ménagers

	Typologie d'habitat	Compétences déchets		Date de création EPCI
		Collecte	Traitement	
CAP Excellence	Touristique	✓		2008
CARL	Touristique	✓		2014
CANGT	Touristique	✓		2014
CANBT	Mixte à dominante urbaine	✓		2010
CAGSC	Touristique	✓		2001
CCMG	Mixte à dominante rurale	✓		1994
SYVADE	Touristique		✓	1973
SINNOVAL	Touristique		✓	2021

## 4.A. Caractéristiques du territoire et modalités de gestion des emballages ménagers



### LIMITES DU RECUEIL DE DONNEES







*Les données disponibles sur le territoire sont incomplètes :*

- *Du fait de l'absence de réponse des collectivités :*
  - CAP Excellence
  - CAGSC
  - CANGT
  - SYVADE
- *Du fait de l'absence de suivi par les collectivités :*
  - CANBT
  - SINNOVAL

*Les moyennes nationales pour les territoires touristiques ne sont pas disponibles, la comparaison des différents ratios est donc faite avec les moyennes nationales des territoires « mixtes à dominante urbaine ».*

*Un tableau récapitulatif des sollicitations des EPCI est disponible en annexe. Un complément de ce recueil de données pourra être fait lors de la restitution avec les EPCI.*

# 4.A. Caractéristiques du territoire et modalités de gestion des emballages ménagers

Les EPCI de collecte							Les syndicats de traitement		
	CAPEX	CARL	CANGT	CAGSC	CANBT	CCMG	SYVADE	SINNOVAL	
	95 664 habitants en 2022	64 239 habitants en 2022	55 564 habitants en 2022	73 660 habitants en 2022	77 587 habitants en 2022	10 423 habitants en 2022	279 608	121 567	
	Touristique				Mixte à dominante urbaine	Mixte à dominante rurale	Touristique		
	TEOM							TEOM	
	Prestation de service pour les RSOM (en porte à porte et en PAV) et pour le verre (en PAV)		Absence de données	Absence de données	Régie pour les RSOM (en porte à porte et en PAV) et pour le verre (en PAV)		Mixte entre prestations de service (80%) et régie (20%)		
	214 PAV verre (100% de la population)	204 PAV verre (100% de la population)	Absence de données		310 PAV verre à venir (100% de la population)	48 PAV verre (100% de la population)	694 PAV verre (100% de la population)	200 PAV verre (100% de la population)	
	214 PAV RSOM hors verre (complément PAP)	232 PAV RSOM hors verre (complément PAP)	Absence de données		310 PAV RSOM hors verre à venir (complément PAP)	48 PAV RSOM hors verre (100% de la population)	Absence de données	Absence de données	

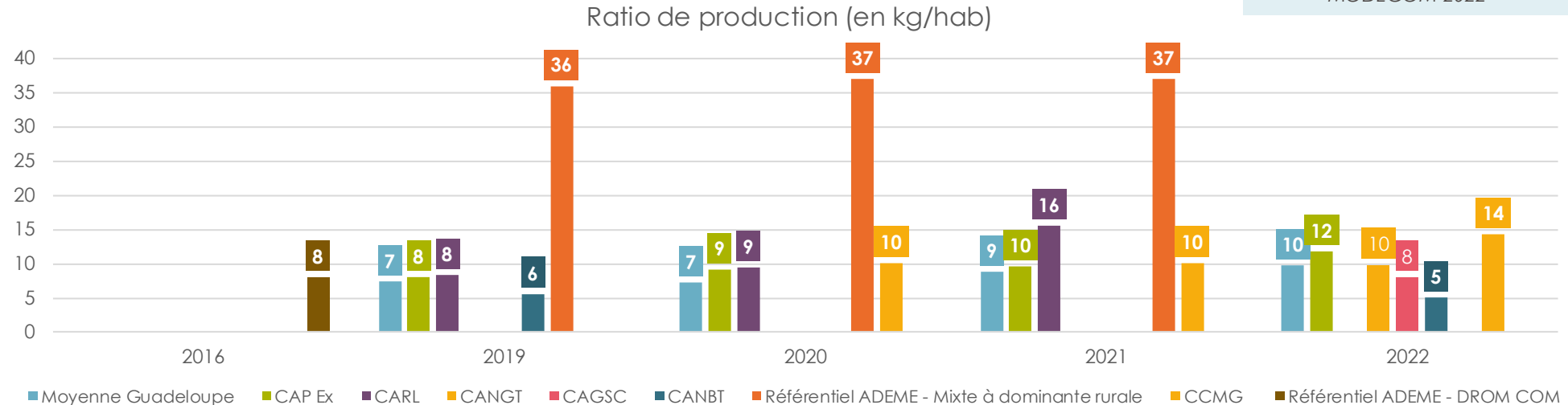
# 4.A. Caractéristiques du territoire et modalités de gestion des emballages ménagers

- La Guadeloupe est un archipel...
  - Situé dans sur l'arc des petites Antilles entre l'océan Atlantique et la mer des caraïbes à 7 000 km de l'hexagone ;
  - Qui compte plus de 376 000 habitants, répartis entre les deux îles continentales, la Grande-Terre et la Basse Terre et les petites îles : Marie-Galante, la Désirade et l'archipel des Saintes ; avec une population vieillissante ;
  - Présentant une forte activité touristique à toute période de l'année avec des pics en pendant l'hiver hexagonal (décembre à février) grâce à son climat et sa typologie (plages, montagnes).
  - Impacté par les tempêtes tropicales, cyclones et tremblements de terres, l'archipel fait face aux aléas climatiques et à de nouveaux phénomènes comme les arrivées massives de sargasses sur ses plages depuis 2013, gérés par les communes et certains EPCI sur le même modèle que les déchets (collecte, transport, stockage).
- La Guadeloupe fait également face à de nombreux mouvements sociaux qui impactent la gestion des déchets sur son territoire (exemple des émeutes de novembre 2022).
- La collecte est partagée entre du porte-à-porte (100% à la CARL, la CAGSC, CAP EX , 80% CANBT, 60% CANGT) et de l'apport volontaire (100% CCMG, 20% CANBT, 40% CANGT) pour les **RSOM hors verre** et uniquement en apport volontaire pour le **verre**.
- La gestion des dépôts sauvages est faite par les services de propreté urbaine des communes, appuyés par les EPCI (prêt de matériel par exemple). Les dépôts sauvages sont de toute nature, encombrants, D3E, aux abords des points de collecte mis aussi dans la nature.
- La gestion des déchets hors foyer est faite par les services de propreté urbaine des communes.

# 4.B. Performances opérationnelles et économiques

## Performances opérationnelles - Flux verre

Gisement évitable : 10%  
Source : Caractérisation  
MODECOM 2022



- Les données du référentiel ADEME sur les territoires touristiques sont lacunaires, on note tout de même que les ratios de production de verre en hexagone sur des territoires urbains **sont 3 fois plus élevés que sur la moyenne de Guadeloupe**. Selon la récente caractérisation des déchets ménagers de Guadeloupe (MODECOM 2022), le verre **représente 37 kg/an/habitant des OMR**. Un captage à minima de la moitié de ce flux permettrait de rattraper les performances hexagonales.
- Au regard de nos retours d'expérience, **le dimensionnement des PAV est bon en moyenne mais légèrement insuffisant pour le territoire central (CAP Ex)** pour permettre une intégration du geste de tri par l'usager. Le référentiel national ADEME est de 1 PAV pour 435 habitants. A CAP Excellence ce ratio est de 1 PAV pour 447 habitants, tout **en sachant que le territoire attire des flux venus d'autres EPCI** du fait de la centralité économique de la CA qui draine plus de 50% des travailleurs du département.
- Pour les autres agglomérations, la CARL présente un ratio de 1 PAV pour 314 habitants. Son territoire étant très touristique, **une quantité importante de verre est retrouvée dans les déchets des professionnels du tourisme (restauration etc.)**. Ce gisement pourrait ainsi être détourné et réorienté vers des filières de traitement du verre. Les déchets professionnels notamment des hôtels et des restaurants ne sont pour le moment pas équipés de bacs de tri (**RSOM hors verre et verre**). La CANBT avec le renouvellement de son parc de PAV, prévoit 1 PAV pour 250 habitants ce qui est un bon ratio. **La performance de collecte est plutôt haute pour la CCMG qui compte 1 PAV pour 217 habitants**. Les ratios ne sont pas connus pour la CAGSC et la CA NGT
- La **collecte sur le verre étant effectuée uniquement en AV, le maillage du territoire est d'autant plus important**, notamment dans les zones hors des centres bourgs. Une collecte trop peu fréquente de ces bornes peut également conduire à une réduction de ce ratio. Une communication plus soutenue sur les consignes de tri et l'augmentation de la sensibilisation pourraient permettre d'améliorer ces ratios également.

## 4.B. Performances opérationnelles et économiques

### Performances économiques - Flux verre

- Part des coûts complets couverte par les soutiens, par EPCI

	2019	2020	2021
CAP EXCELLENCE			5.53%
CANGT			22.08%
CASGC			5.94%
CARL		0.97%	
CANBT			
CCMG			9.33%

- Nous remarquons que, pour aucune des collectivités, la participation des metteurs sur le marché est équivalente à 80% (cf. article R.543-58-1 du Code de l'environnement).
- Pour l'Hexagone, le taux de couverture des coûts complets par les soutiens des éco-organismes sur la filière se situe entre 36% et 42% selon la typologie d'habitat en 2021.



#### LIMITES D'ANALYSE

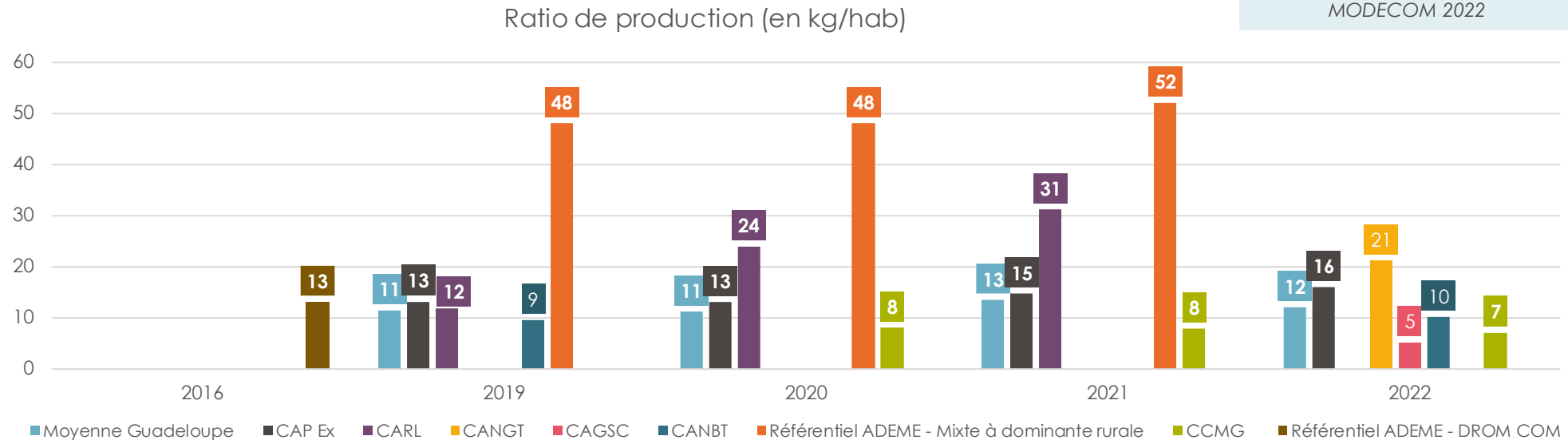
Données 2022 non disponibles ne permettant pas d'apprécier l'évolution des performances à la sortie de la crise sanitaire.

## 4.B. Performances opérationnelles et économiques

### Performances opérationnelles - Flux RSOM hors verre

Gisement évitable : 25%

Source : Caractérisation  
MODECOM 2022



- Les données du référentiel ADEME sur les territoires touristiques sont lacunaires, on note tout de même que les ratios de production déchets **RSOM hors verre** en hexagone sur des territoires urbains **sont 4 fois plus élevés que sur la moyenne de Guadeloupe**. Selon la récente caractérisation des déchets ménagers de Guadeloupe (MODECOM 2022), les emballages hors verre **représentent 90 kg/an/habitant des OMR**. Un captage à **minima d'un tiers de ce flux permettrait de rattraper les performances hexagonales**.
- Pour tous les EPCI sauf la CCMG, la collecte des **RSOM hors verre** est partagée entre porte-à-porte et PAV, ce qui permet de doubler les points de captage de ces déchets. Par exemple la CARL avec la mise en place en 2019 de la collecte en porte-à-porte augmenté de 30% son ratio de production, ce qui la rapproche des performances hexagonales.
- Or les erreurs de tri en porte-à-porte sont nombreuses par rapport au PAV\*, ce qui **entraîne un taux de refus en centre de tri de près de 40%** (tout RSOM confondus). La collecte sur les **RSOM hors verre** en PAP s'effectue en moyenne 1 fois par semaine, voire 2 fois par semaine dans les communes les plus touristiques.
- Les EPCI ont mentionné des difficultés sur les collectes RSOM hors verre du fait de la **non-harmonisation des consignes de tri entre l'hexagone et les DROM** (exemple des cartons complexes). Une part de la population vient de l'hexagone et il existe **un manque de clarté sur les consignes à appliquer et adaptations entre les DROM et hexagone**.

\*Caractérisation des DMA Guadeloupe –ADEME 2022 « Le taux de conformité est plus élevé (+12 points) lorsque la collecte s'effectue en PAV. »

## 4.B. Performances opérationnelles et économiques

### Performances économiques - Flux RSOM hors verre

- Part des coûts complets couverte par les soutiens, par EPCI

	2019	2020	2021
CAP EXCELLENCE			10.81%
CANGT			28.88%
CASGC			30.88%
CARL		10.16%	
CANBT			
CCMG			18.48%

- Nous remarquons que, pour aucune des collectivités, la participation des metteurs sur le marché est équivalente à 80% (cf. article R.543-58-1 du Code de l'environnement).
- Pour l'Hexagone, le taux de couverture des coûts complets par les soutiens des éco-organismes sur la filière se situe entre 52% et 58% selon la typologie d'habitat en 2021.



#### LIMITES D'ANALYSE

Données 2022 non disponibles ne permettant pas d'apprécier l'évolution des performances à la sortie de la crise sanitaire.

## 4.B. Performances opérationnelles et économiques

### Performances opérationnelles – Taux de refus

	Taux de refus de l'EPCI	Ecart taux de refus par rapport à la moyenne nationale (**)
	2016	2022
EPCI	Absence de données par EPCI	
Moyenne Guadeloupe (*)	39%	+6%

(\*) **Calcul du taux de refus moyen en Guadeloupe** : issu du PRPGD, chiffres de 2016

(\*\*) **Taux de refus moyen en centre de tri au niveau national : 33%** (source : Chiffres clés ADEME 2023).

- Les refus en centre de tri sont importants en Guadeloupe, avec un écart de 6 points à la moyenne nationale. A noter que les données sont anciennes, cette performance a donc pu évoluer depuis 2016.



#### LIMITES D'ANALYSE

La seule donnée concernant le taux de refus en centre de tri est issue du PRPGD de Guadeloupe, pour l'année 2016. Les données ne sont pas disponibles par EPCI. La récente caractérisation de l'ADEME (2022) ne donne pas les taux de refus en centre de tri. La comparaison avec les données nationales a donc des limites sur les années analysées.

## 4.B. Performances opérationnelles et économiques

### Performances économiques - Flux verre

	2019	2020	2021	2022
Coût aidé (€/t) - CAP Ex	Pas de données	493	415	
Coût aidé (€/t) - CARL		1 325		
Coût aidé (€/t) - CANGT		257	289	243
Coût aidé (€/t) - CAGSC		540	507	418
Coût aidé (€/t) - SYVADE		171	79	
Coût aidé (€/t) – Référentiel ADEME territoire touristique		47		
Coût aidé (€/t) CANBT	Pas de données			
Coût aidé (€/t) – Référentiel ADEME territoire mixte à dominante urbaine	44	39	48	
Coût aidé (€/t) – CCMG	371	401	709	691
Coût aidé (€/t) – Référentiel ADEME territoire mixte à dominante rurale	35	38	43	
Coût aidé (€/hab) - CAP Ex	Pas de données	4	4	
Coût aidé (€/hab) - CARL		13		
Coût aidé (€/hab) - CANGT		2,7	2,8	2,6
Coût aidé (€/hab) - CAGSC		3,6	3,8	3,5
Coût aidé (€/hab) - SYVADE		1,9	0,8	
Coût aidé (€/hab) - Référentiel ADEME territoire touristique		3,1		
Coût aidé (€/hab) CANBT	Pas de données			
Coût aidé (€/hab) – Référentiel ADEME territoire mixte à dominante urbaine	1,2	1,3	1,5	
Coût aidé (€/hab) – CCMG	3,8	4,8	7,3	10
Coût aidé (€/hab) – Référentiel ADEME territoire mixte à dominante rurale	1,2	1,4	1,6	

## 4.B. Performances opérationnelles et économiques

### Performances économiques - Flux verre

- Les ratios de performance économiques sont consolidés pour l'année 2020 pour tous les EPCI de Guadeloupe. Les **coûts à la tonne sont élevés**, 12 fois plus élevé en moyenne sur les territoires touristiques de Guadeloupe que pour la moyenne nationale et 10,5 fois plus élevé pour Marie Galante par rapport à la moyenne des territoires ruraux.
- On remarque également **une forte volatilité des coûts**, d'un EPCI à l'autre. Cela peut varier du simple au triple (CAP Ex et CARL). A noter que par EPCI, **les coûts ont une tendance à la baisse d'une année à l'autre**.
- Les tonnages collectés sont trop faibles, une augmentation des performances de collecte permettrait de faire baisser le coût à la tonne.
- Les coûts par habitants sont en moyenne 1,5x fois plus élevé que les référentiels, mais dépassent largement les coûts des référentiels pour certains EPCI, notamment Marie Galante et la CARL (qui a depuis 2021 augmenté ses taux de TEOM et donc la participation des usagers).



#### LIMITES D'ANALYSE

*Un certain nombre de données par EPCI ne sont pas disponibles, le référentiel ADEME pour les territoires touristiques permet d'avoir des données fiabilisées uniquement pour 2020. Les 2022 ne sont pas disponibles pour la plupart, ne permettant pas d'apprécier l'évolution des performances à la sortie de la crise sanitaire*

## 4.B. Performances opérationnelles et économiques

Performances économiques - Flux RSOM hors verre

	2019	2020	2021	2022
Coût aidé (€/t) - CAP Ex	Pas de données	1 766	2 429	
Coût aidé (€/t) - CARL		2 400		
Coût aidé (€/t) - CANGT		1 010	1 017	1 597
Coût aidé (€/t) - CAGSC		613	800	1 239
Coût aidé (€/t) - Référentiel ADEME territoire touristique		318		
Coût aidé (€/t) - CANBT	Pas de données			
Coût aidé (€/t) - Référentiel ADEME territoire mixte à dominante urbaine	193	228	200	
Coût aidé (€/t) - CCMG	965	1 204	1 841	762
Coût aidé (€/t) - Référentiel ADEME territoire mixte à dominante rurale	212	239	216	
Coût aidé (€/hab) - CAP Ex	Pas de données	19	31	
Coût aidé (€/hab) - CARL		57		
Coût aidé (€/hab) - CANGT		17	14	19
Coût aidé (€/hab) - CAGSC		3,7	5,7	7,2
Coût aidé (€/hab) - Référentiel ADEME territoire touristique	0	21	0	
Coût aidé (€/hab) - CANBT	Pas de données			
Coût aidé (€/hab) - Référentiel ADEME territoire mixte à dominante urbaine	10,3	12,1	10,9	
Coût aidé (€/hab) - CCMG	5,3	6,6	12,4	11,7
Coût aidé (€/hab) - Référentiel ADEME territoire mixte à dominante rurale	9,9	11,3	11,3	

## 4.B. Performances opérationnelles et économiques

### Performances économiques – Flux RSOM hors verre

- Les ratios de performance économiques sont consolidés pour l'année 2020 pour tous les EPCI de Guadeloupe. Les **coûts à la tonne sont élevés**, 4,5 fois plus élevé en moyenne sur les territoires touristiques de Guadeloupe que pour la moyenne nationale et 5 fois plus élevé pour Marie Galante par rapport à la moyenne des territoires ruraux.
- Comme pour le verre, on remarque également **une forte volatilité des coûts**, d'un EPCI à l'autre. Cela peut varier x4 (CAGSC et CARL). Les situations de double insularité (Marie-Galante, Désirade, Les Saintes) augmentent le coût de traitement par rapport aux communes et EPCI de Guadeloupe continentale. A noter que par EPCI, **les coûts ont une tendance à la hausse d'une année à l'autre**.



#### LIMITES D'ANALYSE

*Un certain nombre de données par EPCI ne sont pas disponibles, le référentiel ADEME pour les territoires touristiques permet d'avoir des données fiabilisées uniquement pour 2020. Les 2022 ne sont pas disponibles pour la plupart, ne permettant pas d'apprécier l'évolution des performances à la sortie de la crise sanitaire*

## 4.C. Difficultés rencontrées et besoins exprimés

### Collecte

- La première difficulté dans la collecte aujourd'hui est **l'absence de collecte séparative pour les entreprises**, notamment du tourisme (hôtel, restaurants) qui ne disposent pas de bacs ni de convention avec les EPCI et donc ne trient pas leurs déchets ; Les EPCI souhaiteraient un **accompagnement pour la collecte des RSOM des professionnels** ;
- Une autre difficulté mentionnée vient du manque de communication et de clarté sur les règles de tri. Le flux de touristes étant relativement important et les consignes de tri n'étant pas les mêmes qu'en hexagone, cela génère de la confusion chez les usagers.

### Export

- La caractéristique de **double insularité** de plusieurs communes du territoire (Marie-Galante, Désirade et Saintes) impose des logiques de transport particulières en interne du département (bateau) ;
- La Guadeloupe exporte ses **RSOM hors verre** vers l'hexagone, le reste de l'Europe, et l'Asie. Une première mise en balle est effectuée sur le territoire, qui sont ensuite stockées et exportées.

### Traitement











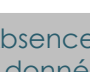

- Le **verre** est traité sur place par broyage. Les syndicats ne valorisent pas de **RSOM hors verre** dû fait des difficultés liées au stockage et à l'export. Les déchets non exportés sont enfouis ;
- Le SINNOVAL a un **projet de construction d'une usine de traitement des déchets pour obtenir des CSR**, à horizon 2025, pour éviter l'enfouissement des déchets.

## 4.D. Synthèse et pistes d'amélioration - Verre

 Amélioration des performances  
(augmentation du ratio de production ou réduction des coûts aidés à l'habitant)

 Stabilisation des performances

 Dégradation des performances  
(réduction du ratio de production ou augmentation des coûts aidés à l'habitant)

	Typologie d'habitat	Ecart par rapport à l'Hexagone - typologie mixte à dominante urbaine (données 2021)			Evolution des performances	
		Ratio de production 2021 (kg/hab/an)	Ecart coût aidé 2021 (€/hab.)	Ecart coût aidé 2021 (€/T)	Performances opérationnelles	Performances économiques
CAP Excellence	Touristique	- 23,3 kg/hab	+2,25 €/hab	+2380,9 €/T		
CARL	Touristique	-22,5 kg/hab	+11 €/hab	+1 277 €/T		
CANGT	Touristique	-23,14 kg/hab	+1,1 €/hab	+241,38 €/T	Données insuffisantes	
CANBT	Mixte à dominante urbaine	-27,37 kg/hab	Absence de données			Absence de données
CAGSC	Touristique	-25 kg/hab	+2 €/hab	+459 €/hab	Absence de données	
CCMG	Mixte à dominante rurale	-26,03 kg/hab	+5,7 €/hab	+665,47 €/T		
SYVADE	Touristique	Absence de données	-0,7 €/hab	+31,1 €/T	Absence de données	
SINNOVAL	Touristique	-24,81 kg/hab	Absence de données	Absence de données		Absence de données
Moyenne Guadeloupe	NC	-23,2 kg/hab	+4,5 €/hab	+560 €/T		Données insuffisantes












NB les moyennes des territoires touristiques n'étant pas disponibles, la moyenne de référence utilisée est celle des territoires mixtes à dominante urbaine

# 4.D. Synthèse et pistes d'amélioration – RSOM hors verre

 Amélioration des performances  
(augmentation du ratio de production ou réduction des coûts aidés à l'habitant)

 Stabilisation des performances

 Dégradation des performances  
(réduction du ratio de production ou augmentation des coûts aidés à l'habitant)

	Typologie d'habitat	Ecart par rapport à l'Hexagone - typologie mixte à dominante urbaine (données 2021)			Evolution des performances	
		Ratio de production 2021 (kg/hab/an)	Ecart coût aidé 2021 (€/hab.)	Ecart coût aidé 2021 (€/T)	Performances opérationnelles	Performances économiques
CAP Excellence	Touristique	- 25,22 kg/hab	+19,5 €/hab	+2228,9 €/T		
CARL	Touristique	-38 kg/hab	+46,9 €/hab	+2 200 €/T		
CANGT	Touristique	-22 kg/hab	+3,32 €/hab	+817,4 €/T	Données insuffisantes	
CANBT	Mixte à dominante urbaine	-43 kg/hab	Absence de données			Absence de données
CAGSC	Touristique	-48 kg/hab	-3,77 €/hab	+1 038,54 €/hab	Absence de données	
CCMG	Mixte à dominante rurale	-44 kg/hab	+1,4 €/hab	+1 624,93 €/T		
SYVADE	Touristique	Absence de données				
SINNOVAL	Touristique	-24.81kg/hab	Absence de données	Absence de données		Absence de données
Moyenne Guadeloupe	NC	-38 kg/hab	+15,19 €/hab	+1509 €/T		Données insuffisantes

NB les moyennes des territoires touristiques n'étant pas disponibles, la moyenne de référence utilisée est celle des territoires mixtes à dominante urbaine

# Ecarts Guadeloupe / Outre-Mer / Hexagone en quelques chiffres

		Guadeloupe (****) (2021)	Moyenne Outre-Mer (*) (2020)	Moyenne Hexagone (*) (2020)	Ecart moyen constaté
RSOM hors verre	Quantités collectées (kg/hab/an)	13,4	16	52	- 2,6 kg/hab (par rapport Outre-Mer) - 39 kg/hab (par rapport hexagone)
	Coûts aidés à la tonne (€/tonne)	1 922	1 334	233	+588€/t (par rapport Outre-Mer) +1 689€/t (par rapport hexagone)
	Coûts aidés à l'habitant (€/hab)	24	23,9	12,07	+ 0,1€/hab (par rapport Outre-Mer) +12€/hab (par rapport hexagone)
	Refus de tri (%)	39%(*****)	36% (**) (pas de données pour Mayotte et Saint Pierre et Miquelon)	33%	+ 3 % (par rapport Outre-Mer) + 6 % (par rapport hexagone)
Verre	Quantité collectées (kg/hab/an)	8,8	9	36	-0,2kg/hab (par rapport Outre-Mer) - 27,2 kg/hab (par rapport hexagone)
	Coûts aidés à la tonne (€/tonne)	554	310	36	+ 244 €/t (par rapport Outre-Mer) + 518 €/t (par rapport hexagone)
	Coûts aidés à l'habitant (€/hab)	5,17	3,5	1,38	+ 1,67 €/hab (par rapport Outre-Mer) + 3,79 €/hab (par rapport hexagone)
Part d'emballages ménagers dans les OMR (%)		35%(*****)	36,1%	25 % (***)	- 1,1 % (par rapport Outre-Mer) +10% (par rapport hexagone)

(\*) Source des données : Fichier Générateur de référentiel matrice des coûts DROM COM hors Pacifique, données 2020, ADEME & Référentiel coûts du SPPGD, données 2020, ADEME.

(\*\*) Calcul du taux de refus moyen en Outre-Mer : moyenne des taux de refus de chaque territoire (cf. rapport de diagnostic) pondérée selon la population de chaque territoire.

(\*\*\*) Données CITEO 2023

(\*\*\*\*) Données collectées auprès des EPCI de La Guadeloupe et du MODECOM, ADEME 2022

(\*\*\*\*\*) Donnée du PRPGD, chiffres de 2016

(\*\*\*\*\*) Donnée du MODECOM 2022

# Analyse comparative des performances

	Ecart par rapport à l'Hexagone - typologie mixte à dominante urbaine (données 2021)				Evolution des performances		Maillage PAV	Outils de tri / Traitement
	Ratio de production 2021 (kg/hab/an)	Taux de refus (%)	Ecart coût aidé 2021 (€/hab.)	Ecart coût aidé 2021 (€/T)	Performances opérationnelles	Performances économiques		
Verre	-23,2 kg/hab	/	+4,5 €/hab	+560 €/T	●	Données insuffisantes	Données à collecter : CANBT, CANGT, CASGC, SINNOVAL	<b>1 centre de traitement</b> Broyage pour remblai routier
RSOM hors verre	-38 kg/hab	6%	+15,19 €/hab	+1509 €/T	●	Données insuffisantes	Données à collecter : CANBT, CANGT, CASGC, SINNOVAL	<b>2 centres de tri</b> Export pour valorisation

## Ce qu'on retient :

- **Les performances opérationnelles en Guadeloupe sont éloignées** des performances opérationnelles observés sur l'Hexagone et **les performances économiques ne sont pas assez suivies et présentent des coûts (€/t) extrêmement élevés.**
- **Les ratios de production pourraient être grandement améliorés aux vues de la part des emballages ménagers restants dans les OMR : 127 kg/an/hab.** En détournant ce flux des OMR, la Guadeloupe reviendrait des ratios correspondants à la moyenne nationale.

## 4.D. Synthèse et pistes d'amélioration

### ● Synthèse :

- **Les performances opérationnelles en Guadeloupe sont éloignées** des performances opérationnelles observés sur l'Hexagone et **les performances économiques ne sont pas assez suivies et présentent des coûts (€/t) extrêmement élevés.**
- **Les ratios de production pourraient être grandement améliorés aux vues de la part des emballages ménagers restants dans les OMR : 127 kg/an/hab.** En détournant ce flux des OMR, la Guadeloupe reviendrait des ratios correspondants à la moyenne nationale.
- Cette caractérisation récente des OMR (2022) **est un atout dont les EPCI peuvent se servir** pour améliorer les performances de collecte

### ● Les pistes d'amélioration :

- **Le renforcement/déploiement du maillage de PAV et bacs :**
  - La densification du parc de PAV à la CANBT et la mise en place de la collecte sélective pour l'habitat vertical ;
  - Harmonisation de la collecte pour le territoire du SINNOVAL (porte à porte déployé sur le Nord Grande-Terre ;
- **Le déploiement d'un plan de communication** pour le rappel des consignes de tri au sein de la CCMG : vidéos d'animation, signalétique etc. ;
- Remplissage des matrices des coûts, chaque année qui permettra d'avoir un suivi annualisé et d'identifier les efforts à réaliser ;
- L'accompagnement des professionnels vers le tri des déchets, à des **conventions et une redevance spéciale, notamment pour les EPCI touristiques.**

















# 05








## Etat des lieux des performances en Martinique

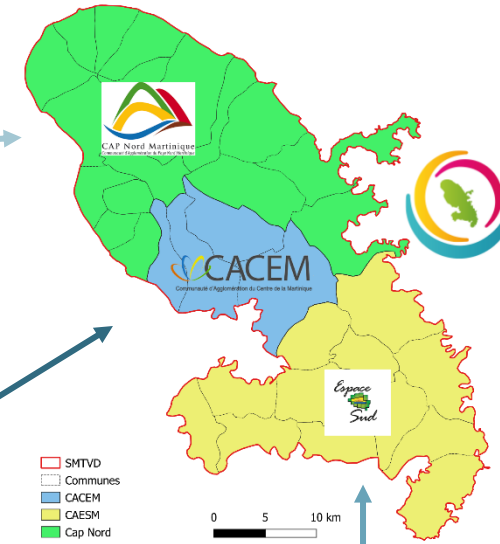
- A. Caractéristiques du territoire et modalités de gestion des recyclables secs
- B. Performances opérationnelles et économiques
- C. Difficultés rencontrées et besoins exprimés
- D. Synthèse et pistes d'amélioration

# 5.A. Caractéristiques du territoire et modalités de gestion des emballages ménagers

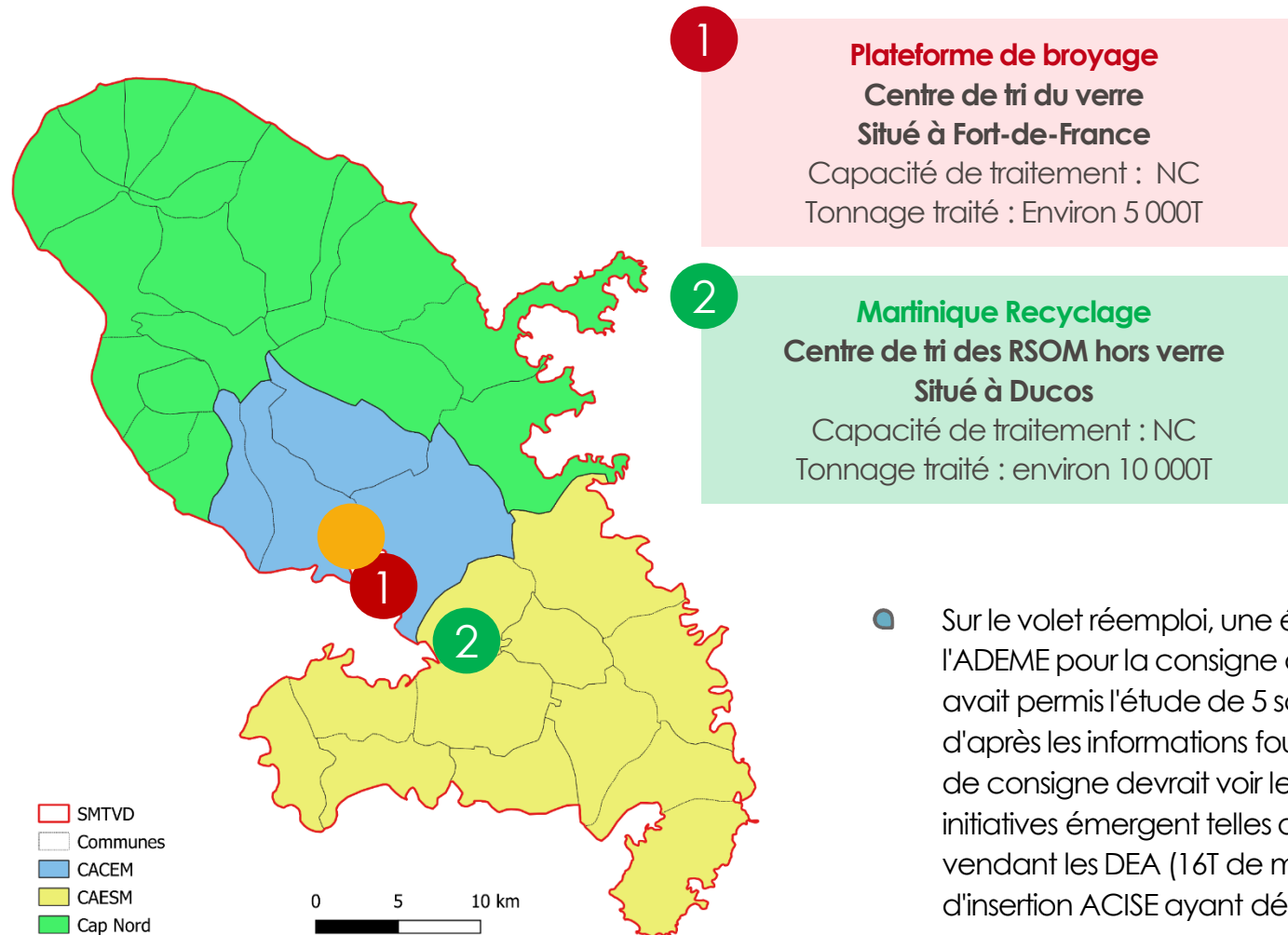
 CAP Nord Martinique Commissariat d'Agglomération du Cap Nord	CAP Nord Martinique
	100 347 habitants en 2021
	Habitat mixte à dominante urbaine ( 24% d'habitat collectif)
	TEOM
	Prestation pour la collecte en PAP Régie pour la collecte en PAV
	138 PAV verre (100% population)
	262 PAV RSOM hors verre (20% population)

 CACEM Commissariat d'Agglomération du Centre de la Martinique	CACEM
	152 102 habitants en 2022
	Habitat touristique (47,4% d'habitat collectif)
	TEOM et Redevance Spéciale
	Collecte en prestation
	415 PAV verre (100% population)
	301 PAV RSOM hors verre (20% population)

 Espace Sud Commissariat d'Agglomération de l'Espace Sud Martiniquais	CAESM
	112 329 habitants en 2022
	Habitat mixte à dominante urbaine (30% d'habitat collectif)
	TEOM
	Collecte en régie
	354 PAV Verre (100% AV)
	193 PAV (20% de la population en apport volontaire)



# 1.A. Caractéristiques du territoire et modalités de gestion des emballages ménagers



- Sur le volet réemploi, une étude avait été lancée par l'ADEME pour la consigne des bocaux en verre 2021. Elle avait permis l'étude de 5 scénarii différents. Suite à celle-ci, d'après les informations fournies par l'ADEME, un système de consigne devrait voir le jour sous peu. D'autres initiatives émergent telles que Recyc Bois, collectant et vendant les DEA (16T de meubles), ou encore le chantier d'insertion ACISE ayant développé une ressourcerie.

## 5.A. Caractéristiques du territoire et modalités de gestion des emballages ménagers

	Typologie d'habitat	Compétences déchets		Date de création EPCI
		Collecte	Traitement	
CAP NORD	Mixte à dominante urbaine	✓		2014
CAESM	Mixte à dominante urbaine	✓		2004
CACEM	Touristique*	✓		2001
SMTVD	NC*		✓	2014

Le SMTVD auquel les EPCI ont délégué la compétence traitement indique un tonnage d'emballages ménagers traités pour 2021 de 8 308T, dont **2 528,5T de verre**. **Les infrastructures sont donc sous exploitées.**

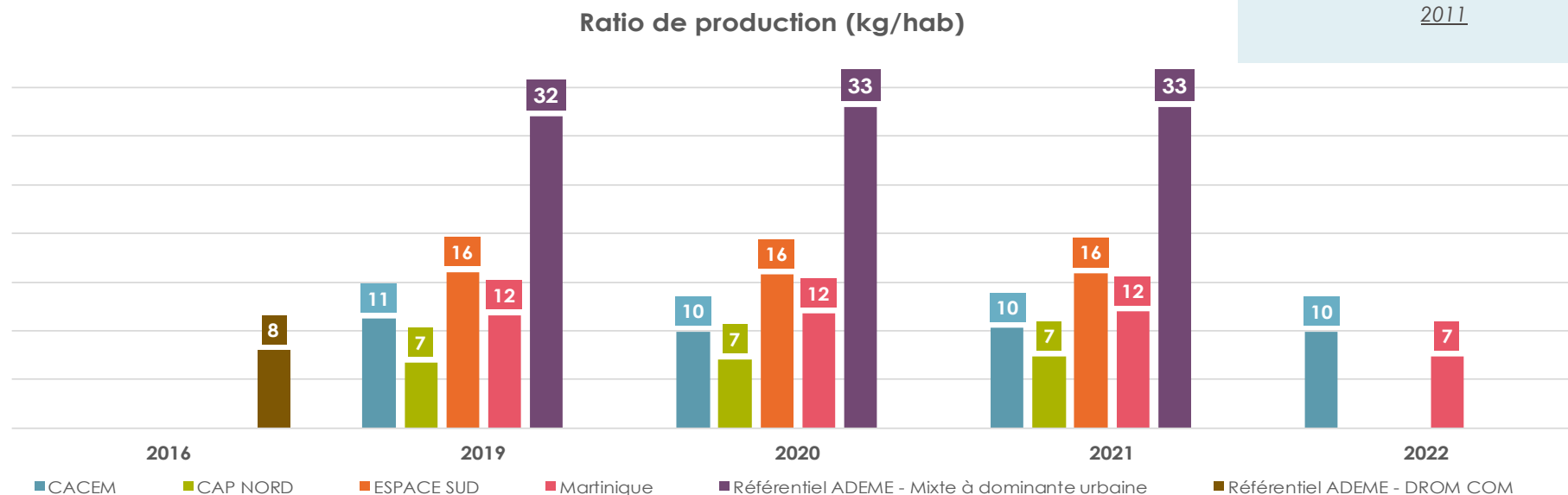
# 5.A. Caractéristiques du territoire et modalités de gestion des emballages ménagers

- La Martinique est une île...
  - Située au cœur de l'arc antillais entre l'île de la Dominique et Sainte-Lucie au Sud ;
  - D'une superficie de seulement 1 128 km<sup>2</sup> ;
  - Qui compte 347 686 habitants essentiellement concentrés sur les littoraux en déclin démographique (-9% sur les 24 dernières années) ;
  - Présentant une forte activité touristique avec l'organisation de nombreuses croisières dans ses eaux.
- Les aléas (climatiques ou mondiaux) impactent fortement l'île :
  - La Martinique est assez sensible aux perturbations du fait d'intempéries (risques majeurs de cyclones, fortes intempéries etc) ;
  - Elle présente une dépendance de l'économie au secteur tertiaire : 83% de la valeur ajoutée générée sur l'île.
- La collecte du **verre** se fait par de l'apport volontaire et la collecte des **RSOM hors verre** est réalisée en apport volontaire (20% pour les 3 EPCI) et en porte-à-porte (80%).
- La gestion des dépôts sauvages se fait normalement par les municipalités mais les EPCI les prennent partiellement en charge en même temps que les collectes classiques.
- La gestion des déchets hors foyer se fait par les communes. D'une commune à l'autre, le déploiement de corbeilles de rue varie donc. Pour CAP Nord, 130 corbeilles de rue sont mises en place, tandis qu'au sein de la CACEM, il en existe 847. Ces corbeilles ne sont souvent pas compartimentées.
- Le traitement des déchets est assuré par le Syndicat Martiniquais de traitement et de valorisation des déchets (SMTVD) et **sous-traité pour la partie recyclage à Martinique Recyclage** (contrat de 3 ans) qui assure le traitement (broyage du verre et export des RSOM).

## 5.B. Performances opérationnelles et économiques

### Performances opérationnelles - Flux verre

Gisement évitable : 8%  
Source : Caractérisation MODECOM 2011



- On observe des performances opérationnelles **moindres** par rapport au référentiel ADEME –mixte à dominante urbaine, avec des performances 64% moins importantes sur le territoire martiniquais par rapport aux chiffres de l'ADEME.
- Explications :
  - Au regard de nos retours d'expérience, **le maillage des PAV est insuffisant** pour permettre une intégration du geste de tri par l'utilisateur : 1 PAV pour 505 habitants pour la CACEM, 1 PAV / 760 habitants pour CAP NORD, 1 PAV / 541 habitants pour la CAESM, contre 1 PAV pour 435 habitants selon le référentiel national ADEME. Ce constat est particulièrement vrai pour CAP NORD.
  - La collecte sur le verre étant effectuée uniquement en AV, l'insuffisance du maillage est d'autant plus problématique. Une collecte trop peu fréquente de ces bornes peut également conduire à une réduction de ce ratio.
  - L'insuffisance en termes de communication sur les consignes de tri et le manque de sensibilisation pourraient expliquer ces faibles ratios également.

## 5.B. Performances opérationnelles et économiques

### Performances économiques - Flux verre

- Part des coûts complets couverte par les soutiens, par EPCI

	2019	2020	2021
CACEM		14.83%	
CAP NORD			5.25%
CACEM		7.59%	

- Nous remarquons que, pour aucune des collectivités, la participation des metteurs sur le marché est équivalente à 80% (cf. article R.543-58-1 du Code de l'environnement).
- Pour l'Hexagone, le taux de couverture des coûts complets par les soutiens des éco-organismes sur la filière se situe entre 36% et 42% selon la typologie d'habitat en 2021.

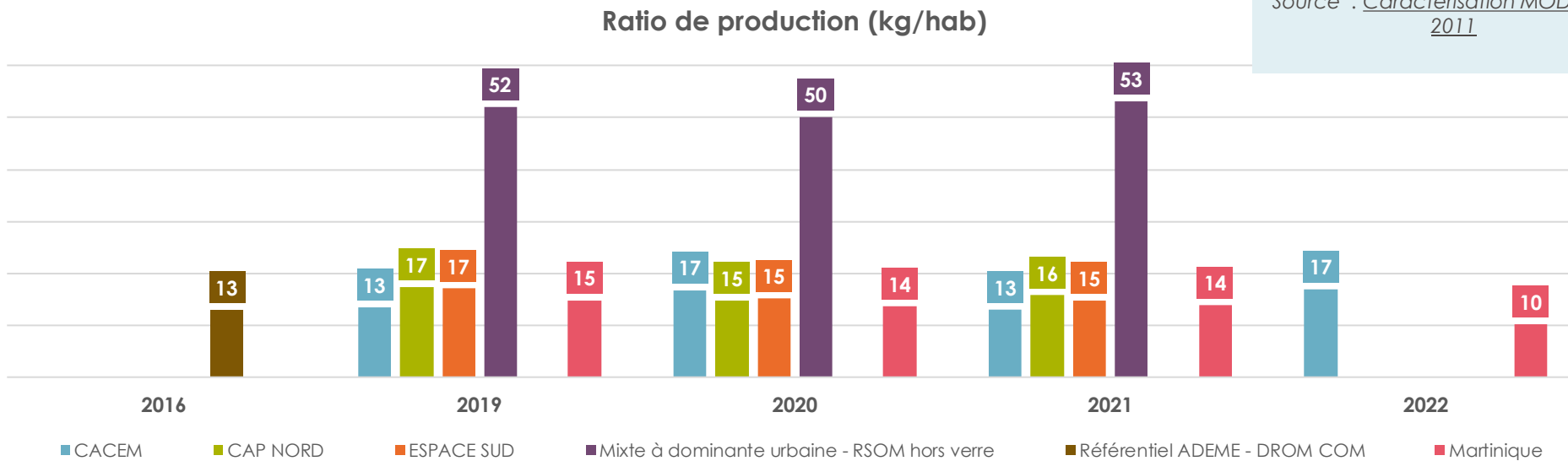


#### LIMITES D'ANALYSE

Données 2022 non disponibles ne permettant pas d'apprécier l'évolution des performances à la sortie de la crise sanitaire.

# 5.B. Performances opérationnelles et économiques

## Performances opérationnelles - Flux RSOM hors verre



- On observe des performances opérationnelles **faibles**, avec un ratio de production **inférieur de 72%** en 2021 par rapport au référentiel ADEME – mixte à dominante urbaine.
- Explications sur le flux RSOM hors verre :
  - Au regard de nos retours d'expérience, **le maillage des PAV est insuffisant** pour permettre une intégration du geste de tri par l'utilisateur : 1 PAV pour 705 habitants pour la CACEM, 1 PAV / 383 habitants pour CAP NORD, 1 PAV / 710 habitants pour la CAESM, contre 1 PAV pour 532 habitants Référentiel national ADEME. Ce constat est particulièrement vrai pour la CACEM et pour la CAESM.
  - La collecte des RSOM hors verre est effectuée en porte-à-porte à une fréquence de 1 fois tous les quinze jours. Cette fréquence relativement faible additionnée à un manque de sensibilisation sur les consignes de tri conduit à une part importante d'EMR dans les OMR (32,4% d'après la dernière caractérisation).
  - Les EPCI ont mentionné des difficultés sur les collectes des RSOM hors verre du fait de la non-harmonisation des consignes de tri entre l'Hexagone et les DROM. Une part de la population vient de l'hexagone et il existe un manque de clarté sur les consignes à appliquer et adaptations entre les DROM et l'hexagone.

## 5.B. Performances opérationnelles et économiques

### Performances économiques - Flux RSOM hors verre

- Part des coûts complets couverte par les soutiens, par EPCI

	2019	2020	2021
CACEM		23.41%	
CAP NORD			17.1%
CACEM		28.76%	

- Nous remarquons que, pour aucune des collectivités, la participation des metteurs sur le marché est équivalente à 80% (cf. article R.543-58-1 du Code de l'environnement).
- Pour l'Hexagone, le taux de couverture des coûts complets par les soutiens des éco-organismes sur la filière se situe entre 52% et 58% selon la typologie d'habitat en 2021.



#### LIMITES D'ANALYSE

Données 2022 non disponibles ne permettant pas d'apprécier l'évolution des performances à la sortie de la crise sanitaire.

## 5.B. Performances opérationnelles et économiques

### Performances opérationnelles – Taux de refus

	Taux de refus de l'EPCI				Ecart taux de refus par rapport à la moyenne nationale (**)			
	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
Cap Nord	37%	44%	41%	Absence de données	+4%	+11%	+8%	Absence de données
CAESM	Absence de données							
CACEM	13.9%	11%	15.1%	Absence de données	-19%	-21%	-18%	Absence de données
SMTVD	15%	30%	Absence de données	Absence de données	-18%	-3%	Absence de données	Absence de données
Moyenne Martinique (*)	23%	24%	26%	Absence de données	-10%	-9%	-7%	Absence de données

(\*) **Calcul du taux de refus moyen en Guyane** : moyenne des taux de refus des EPCI pondérée selon la population de chaque EPCI.

(\*\*) **Taux de refus moyen en centre de tri au niveau national** : 33% (source : Chiffres clés ADEME 2023).

- On peut interpréter ces plus faibles taux de refus de tri du fait de l'absence de l'extension de consignes de tri. Toutefois les collectivités nous signalaient la difficulté de communiquer sur les consignes de tri auprès de la population, pour cause le manque d'homogénéisation des consignes avec l'hexagone.



#### LIMITES D'ANALYSE

Le taux de refus moyen en Martinique a été calculé sur la base des deux collectivités nous ayant transmis leur taux de refus. Ces moyennes ne tiennent donc pas compte de la CAESM. Qui plus est, nous constatons un écart important entre les taux de refus déclarés par le SMTVD, en charge du traitement pour toute la Martinique et les moyennes calculées. Le taux de refus de tri réel se situe peut-être donc entre ces deux estimations.

## 5.B. Performances opérationnelles et économiques

Performances économiques – **Flux verre**

	2019	2020	2021
Coût aidé (€/t) – CAP NORD	<i>Pas de données</i>	213	280
Coût aidé (€/t) – CAESM	264	<i>Pas de données</i>	
Coût aidé (€/t) – CACEM	180	<i>Pas de données</i>	144
Coût aidé (€/t) - SMTVD		29	24
Coût aidé (€/t) – Référentiel ADEME territoire mixte à dominante urbaine	67	73	67
Coût aidé (€/hab) – CAP NORD	<i>Pas de données</i>	1,5	2,8
Coût aidé (€/hab) – CAESM	4,2	<i>Pas de données</i>	
Coût aidé (€/hab) – CACEM	<i>Pas de données</i>	1,8	2,5
Coût aidé (€/hab) – SMTVD	0,09	0,29	0,56
Coût aidé (€/hab) – Référentiel ADEME Mixte à dominante urbaine	1,2	1,4	1,6

## 5.B. Performances opérationnelles et économiques

### Performances économiques - **Flux verre**

- On observe **des coûts à la tonne élevés**, liés aux tonnages collectés faibles et un coût par habitant très inférieur aux moyennes fournies par l'ADEME. Ces deux constats nous amènent à penser que davantage de moyens devraient être mis dans la collecte du verre afin d'augmenter les tonnages collectés et faire baisser le coût à la tonne.
- On remarque également **une forte volatilité des coûts**, non seulement d'une année à l'autre mais également d'un EPCI à l'autre. Cela peut varier du simple au double.
- **Pas de suivi par le SMTVD de coûts de traitement.**



#### **LIMITES D'ANALYSE**

*Données 2022 non disponibles ne permettant pas d'apprécier l'évolution des performances à la sortie de la crise sanitaire.  
Matrices de coûts partiellement complétées.  
Données partiellement disponibles, bon nombre d'années sont manquantes et ne permettent de fait pas de dresser des moyennes à l'échelle de la Martinique.*

# 1.B. Performances opérationnelles et économiques

Performances économiques – Flux RSOM hors verre

	2019	2020	2021
Coût aidé (€/t) – CAP NORD	Pas de données	2 199	1 075
Coût aidé (€/t) – CAESM	1527	Pas de données	
Coût aidé (€/t) – CACEM	Pas de données	2 018	2 269
Coût aidé (€/t) – SMTVD	Pas de données		
Coût aidé (€/t) – Référentiel ADEME territoire urbain	260	286	242
Coût aidé (€/hab) – CAP NORD	Pas de données	32	17
Coût aidé (€/hab) – CAESM	26	Pas de données	
Coût aidé (€/hab) – CACEM	Pas de données	25	22
Coût aidé (€/hab) – SMTVD	Pas de données		
Coût aidé (€/hab) – Référentiel ADEME territoire urbain	12	13	11

On observe une diminution des tonnages collectés pour la CAESM et CAP Nord depuis 2019 et une chute des tonnages en 2020 pour la CACEM puis reprise en 2021 :

- Il ne s'agit que d'une hypothèse mais ces variations peuvent provenir de perturbations de la collecte en lien avec le COVID ;

Il existe une forte volatilité des coûts d'un territoire à l'autre et d'une année sur l'autre.

**Le SMTVD n'opère pas de suivi de ses coûts de traitement.**



## LIMITES D'ANALYSE

Données 2022 non disponibles ne permettant pas d'apprécier l'évolution des performances à la sortie de la crise sanitaire.

Matrices de coûts partiellement complétées d'une année sur l'autre.

Les différences dans les montants de subventions versées peuvent limiter la comparabilité des coûts aidés.

# 1.B. Performances opérationnelles et économiques

## Performances économiques - Flux verre & RSOM hors verre

- Part des coûts complets couverte par les soutiens, par EPCI RSOM hors verre

	2019	2020	2021
CACEM		23.41%	
CAP NORD			17.1%
CACEM		28.76%	

- Part des coûts complets couverte par les soutiens, par EPCI Verre

	2019	2020	2021
CACEM		14.83%	
CAP NORD			5.25%
CACEM		7.59%	

- Nous remarquons que pour aucune des collectivités, la participation des metteurs sur le marché est équivalente à 80%.
- Pour l'Hexagone, le taux de couverture des coûts complets par les soutiens des éco-organismes sur la filière se situe entre 52% et 58% selon la typologie d'habitat en 2021.



### LIMITES D'ANALYSE

Données 2022 non disponibles ne permettant pas d'apprécier l'évolution des performances à la sortie de la crise sanitaire.

## 5.C. Difficultés rencontrées et besoins exprimés

### Collecte

- La première difficulté rencontrée est **le vieillissement du parc de PAV** et **la nécessité de renouveler le matériel**. En accord avec CITEO, la CACEM a prévu l'installation de 110 PAV supplémentaires et un renouvellement sur 4 ans du parc de bornes.
- La seconde difficulté rencontrée est **la saisonnalité de la production de déchets**. La Martinique étant une destination touristique importante, les flux de production de déchets sont assez volatiles d'un mois sur l'autre. A date, la gestion du service de collecte ne tient pas compte de ces variations.
- La dernière difficulté mentionnée vient du **manque de communication et de clarté sur les règles de tri**. Ce point fait le lien avec la seconde difficulté mentionnée : le flux de touristes étant relativement importants et les consignes de tri n'étant pas les mêmes qu'en métropole, cela génère de la confusion chez les usagers.

### Export

- Les EPCI de la Martinique exportent leurs **RSOM hors verre** vers l'Europe, la Turquie et l'Asie. Une première mise en balle est effectuée sur le territoire, qui sont ensuite stockées et exportées.

### Traitement

- Il n'y a pas de valorisation du flux **RSOM hors verre** en Martinique à ce jour. L'intégralité du gisement collecté fait l'objet d'un export vers l'Europe continentale.
- Les EPCI de la Martinique valorisent le **verre** en sous-couche routière sur son territoire et en broyat mis à disposition de particuliers gratuitement.

## 5.D. Synthèse et pistes d'amélioration - Verre



Amélioration des performances  
(augmentation du ratio de production ou réduction des coûts aidés à l'habitant)



Stabilisation des performances



Dégradation des performances  
(réduction du ratio de production ou augmentation des coûts aidés à l'habitant)

	Typologie d'habitat	Ecart par rapport à l'hexagone – typologie d'habitat mixte à dominante urbaine (données 2021)			Evolution des performances	
		Ratio de production 2021 (kg/hab/an)	Ecart coût aidé 2021 (€/hab.)	Ecart coût aidé 2021 (€/t)	Performances opérationnelles	Performances économiques
CAP NORD	Mixte à dominante urbaine	-25,65kg/hab	+0,58€/hab	+231,98€/t		
CAESM	Mixte à dominante urbaine	-17,05kg/hab	+2,72€/hab	+215,98€/t		Absence de données sur 2020-2022
CACEM	Touristique*	-22,72kg/hab	+0,96€/hab	+96,1€/t		
SMTVD	NC*	-26kg/hab	-1€/hab	-23,7€/t		
Moyenne Martinique	NC	-21,02kg/hab	+0,5€/hab (données 2019)	+102,93€/t (données 2019)		Données insuffisantes

(\*) Les moyennes ADEME n'étant pas disponibles sur les territoires touristiques, nous sommes repartis des moyennes pour les territoires mixtes à dominante urbaine.

## 5.D. Synthèse et pistes d'amélioration – RSOM hors verre



Amélioration des performances  
(augmentation du ratio de production ou  
réduction des coûts aidés à l'habitant)



Stabilisation des performances



Dégradation des performances  
(réduction du ratio de production ou  
augmentation des coûts aidés à l'habitant)

	Typologie d'habitat	Ecart par rapport à l'hexagone – typologie d'habitat mixte à dominante urbaine (données 2021)				Evolution des performances	
		Ratio de production 2021 (kg/hab/an)	Taux de refus (%)	Ecart coût aidé 2021 (€/hab.)	Ecart coût aidé 2021 (€/T)	Performances opérationnelles	Performances économiques
CAP NORD	Mixte à dominante urbaine	-37,17 kg/hab	+8%	+11,48 €/hab	+2 069,37€/T		
CAESM	Mixte à dominante urbaine	-38,22 kg/hab	Absence de données	+15,17 €/hab	+1 327,78€/T		Absence de données pour 2020-2022
CACEM	Touristique*	-39,95 kg/hab	-18%	+11,48 €/hab	+2 069,37€/T		
SMTVD	NC*	-37 kg/hab	Absence de données				Absence de données
Moyenne Martinique	NC	-39 kg/hab	-7%	+12 €/hab	+1 254€/T		Données insuffisantes

(\*) Les moyennes ADEME n'étant pas disponibles sur les territoires touristiques, nous sommes repartis des moyennes pour les territoires mixtes à dominante urbaine.

# Ecarts Martinique / Outre-Mer / Hexagone en quelques chiffres

	Martinique (****) (2021)	Moyenne Outre-Mer (*) (2020)	Moyenne Hexagone (*) (2020)	Ecart moyen constaté
RSOM hors verre	Quantités collectées (kg/hab/an)	14	16	52 - 2 kg/hab (par rapport Outre-Mer) - 38 kg/hab (par rapport hexagone)
	Coûts aidés à la tonne (€/tonne)	1 487	800	233 + 687€/T (par rapport Outre-Mer) + 1 254€/T (par rapport hexagone)
	Coûts aidés à l'habitant (€/hab)	24	18,33	12,07 + 5,67€/hab (par rapport Outre-Mer) + 11,93€/hab (par rapport hexagone)
	Refus de tri (%)	26% (2021)	36% (**) (pas de données pour Mayotte et Saint Pierre et Miquelon)	33% - 10% (par rapport Outre-Mer) - 7 % (par rapport hexagone)
Verre	Quantité collectées (kg/hab/an)	12	9	36 + 3 kg/hab (par rapport Outre-Mer) - 24 kg/hab (par rapport hexagone)
	Coûts aidés à la tonne (€/tonne)	141,93	235	36 - 93€/T (par rapport Outre-Mer) + 106€/T (par rapport hexagone)
	Coûts aidés à l'habitant (€/hab)	1,8	2,6	1,38 - 0,8€/hab (par rapport Outre-Mer) + 0,42€/hab (par rapport hexagone)
Part d'emballages ménagers dans les OMR (%)	36,9% (caractérisation de 2011, MODECOM)	36,1%	25 % (***)	- 0,8 % (par rapport Outre-Mer) + 11,9 % (par rapport hexagone)

(\*) Source des données : Fichier Générateur de référentiel matrice des coûts DROM COM hors Pacifique, données 2020, ADEME & Référentiel coûts du SPPGD, données 2020, ADEME.

(\*\*) Calcul du taux de refus moyen en Outre-Mer : moyenne des taux de refus de chaque territoire (cf. rapport de diagnostic) pondérée selon la population de chaque territoire.

(\*\*\*) Données CITEO 2023

(\*\*\*\*) Données collectées auprès de l'EPCI de Martinique

# Analyse comparative des performances



Amélioration des performances  
(augmentation du ratio de production ou réduction des coûts aidés à l'habitant)



Stabilisation des performances



Dégradation des performances (réduction du ratio de production ou augmentation des coûts aidés à l'habitant)

	Typologie d'habitat	Ecart par rapport à l'hexagone – typologie d'habitat mixte à dominante urbaine (données 2021)				Evolution des performances		Maillage PAV	Outils de tri / traitement
		Ratio de production 2021 (kg/hab/an)	Taux de refus (%)	Ecart coût aidé 2021 (€/hab.)	Ecart coût aidé 2021 (€/T)	Performances opérationnelles	Performances économiques		
Verre	NC	-21 kg/hab	/	+0,5€/hab (données 2019)	+102,93€/T		Données insuffisantes	Maillage légèrement insuffisant et disparité d'un territoire à l'autre	1 centre de tri Valorisation en remblais routier
RSOM hors verre	NC	-39 kg/hab	-7%	+12 €/hab	+1 254€/T		Données insuffisantes		1 centre de tri Mise en balle puis export pour valorisation

Les différences dans les montants de subventions versées peuvent limiter la comparabilité des coûts aidés.

## Ce qu'on retient :

- Ecart importants constatés entre la Martinique et les territoires de l'Hexagone notamment d'un point de vue des ratios de collecte
- Une évolution des performances nulle voire négatives, d'autant plus prégnante d'un point de vue des performances économiques pour le verre.
- Evolution des performances opérationnelles variables en fonction des territoires avec 2 EPCI sur 3 connaissant une amélioration de leurs performances opérationnelles, et des performances économiques en progrès pour les EPCI dont nous avons pu collecter les données pour les RSOM hors verre.
- Equipements : densification du maillage du PAV nécessaire déjà entamée.

## 5.D. Synthèse et pistes d'amélioration

### ● Synthèse :

- **Les performances opérationnelles en Martinique sont très éloignées** des moyennes observées sur l'Hexagone pour des territoires de typologie d'habitat similaire (urbain). On observe en effet un écart de près de 21 kg/hab (2021) pour le **verre** et d'environ 38 kg/hab (2021) pour les **RSOM hors verre** supplémentaires collectés en hexagone.
- **Les performances économiques ne sont pas assez suivies et présentent une volatilité très importante d'une année sur l'autre.**

### ● Les pistes d'amélioration :

- **Le renforcement/déploiement du maillage de colonnes et bacs :**
  - Au sein de la CACEM, l'achat des colonnes a été réalisé (extension de 110 PAV pour la CACEM, objectif d'une borne pour 300 habitants), la mise en place de systèmes de télérelèves sur les bornes au sein de la CACEM et corbeilles compartimentées est actuellement étudiée ;
  - Au sein de CAP Nord, le parc de bornes devrait être densifié avec un objectif d'une borne pour 200 à 300 habitants sur le verre ;
  - Un programme d'extension du nombre de PAV au sein de la CAESM est en cours actuellement également ;
- **Le déploiement d'un plan de communication** pour le rappel des consignes de tri au sein de la CACEM : vidéos d'animation, rencontre usager etc. ;
- Une brigade verte a été mise en place au sein de la CACEM pour lutter contre les dépôts sauvages ;
- Le projet de mise en place de l'extension des consignes de tri selon la réglementation (2026) qui nécessite un foncier important (11ha) et demande des ressources financières (22M€) ;
- Le suivi des tonnages entrants en centre t de tri et les quantités traitées et exportées, est aujourd'hui maîtrisé par Martinique Recyclage, **dans le cadre de son contrat le SMTVD pourrait exiger un suivi annuel de ces données, ce qui n'est pas le cas actuellement.**










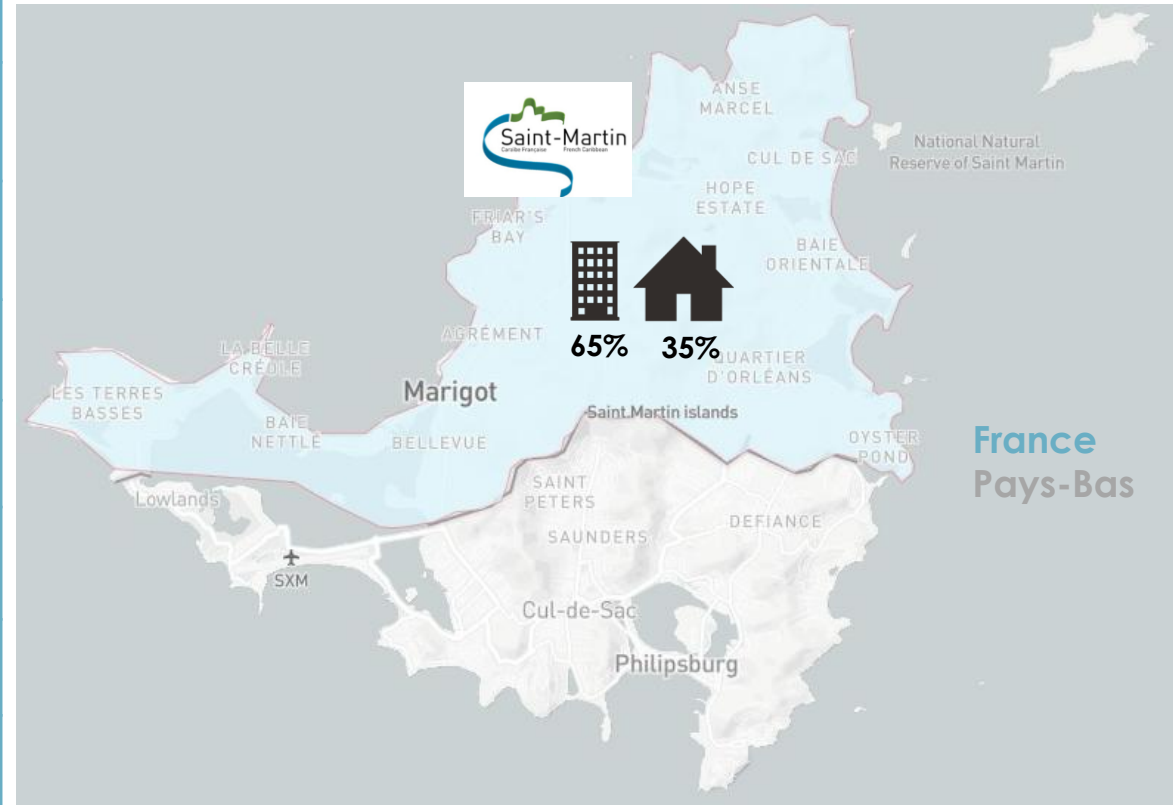
# 06

## Etat des lieux des performances à Saint-Martin

- A. Caractéristiques du territoire et modalités de gestion des emballages ménagers
- B. Performances opérationnelles et économiques
- C. Difficultés rencontrées et besoins exprimés
- D. Synthèse et pistes d'amélioration

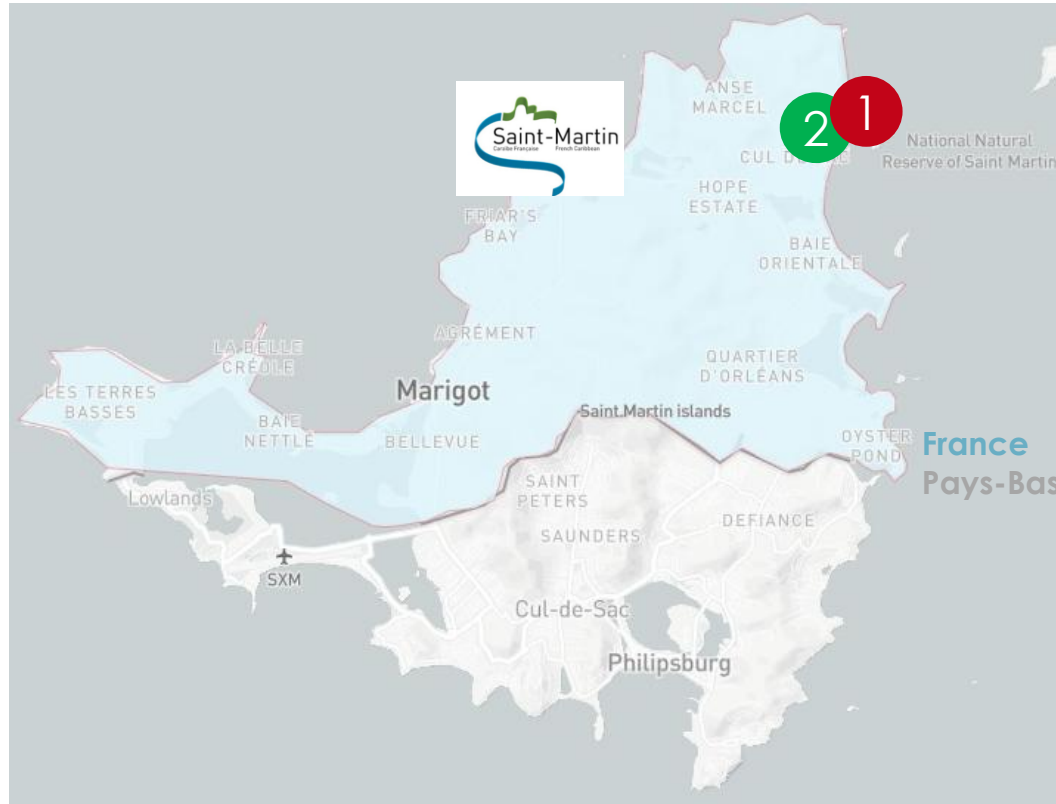
# 6.A. Caractéristiques du territoire et modalités de gestion des emballages ménagers

COM	
	EPCI crée en 2007
	34 500 habitants en 2021
	Habitat urbain
	Budget général
	Interruption du marché entre 2017/2022
	39 PAV verre (100% population)
	40 PAV RSOM hors verre (100% population)



- Compétences collecte et traitement des déchets :
  - Traitement in situ du verre par broyage et réutilisation en remblais routier
  - Export des RSOM hors verre vers le centre de tri de la Guadeloupe (par conteneur « 40 pieds »)

# 6.A. Caractéristiques du territoire et modalités de gestion des emballages ménagers



**1** **Ecosite de recyclage et valorisation**  
Tri, broyage et valorisation du verre  
Situé aux Grandes Cayes par VERDE SXM  
Capacité de traitement : NC  
Tonnage traité : Environ 38 T de verre



**2** **Écosite de recyclage et valorisation**  
Tri, conditionnement et transfert des RSOM hors verre  
Situé aux Grandes Cayes par VERDE SXM  
Capacité de stockage : 400 m<sup>3</sup>  
Tonnage traité : environ 11 T de RSOM hors verre



- Sur le volet réemploi, un projet de ressourcerie sur le site de VERDE-SXM a été présenté lors de la demande d'autorisation environnementale de modification du site pour la construction d'une usine de CSR.
- Des ateliers de travail ont eu lieu dans le cadre de l'élaboration du Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD) qui est en cours.

# 6.A. Caractéristiques du territoire et modalités de gestion des emballages ménagers

- Saint-Martin est une île...
  - Située dans le Nord-Est de la mer des Caraïbes, entre Porto-Rico et la Guadeloupe ;
  - Partagée entre la France et les Pays-Bas ;
  - Qui compte 75 000 habitants équitablement réparties entre la partie française et la partie néerlandaise ;
  - Présentant une forte activité touristique avec l'organisation de nombreuses croisières dans ses eaux.
- Les aléas (climatique ou mondiale) impactent fortement l'île :
  - Arrêt de la collecte des emballages ménagers suite à l'ouragan Irma ;
  - Arrêt du tourisme (Ouragan Irma & crise sanitaire de la COVID-19).
- La collecte s'effectue à 100% en apport volontaire.
- La gestion des dépôts sauvages est réalisée par les agents des espaces qui s'occupent de collecter les déchets aux abords des routes (absence d'opérations de sur-tri à l'issue de ces collectes.
- La gestion des déchets hors foyer se fait par la mise à disposition de 130 corbeilles de rue tri-flux (**OMR**, **RSOM hors verre** et **verre**) et par l'achat d'ici 2024 de 60 corbeilles spécifiques pour les manifestations.

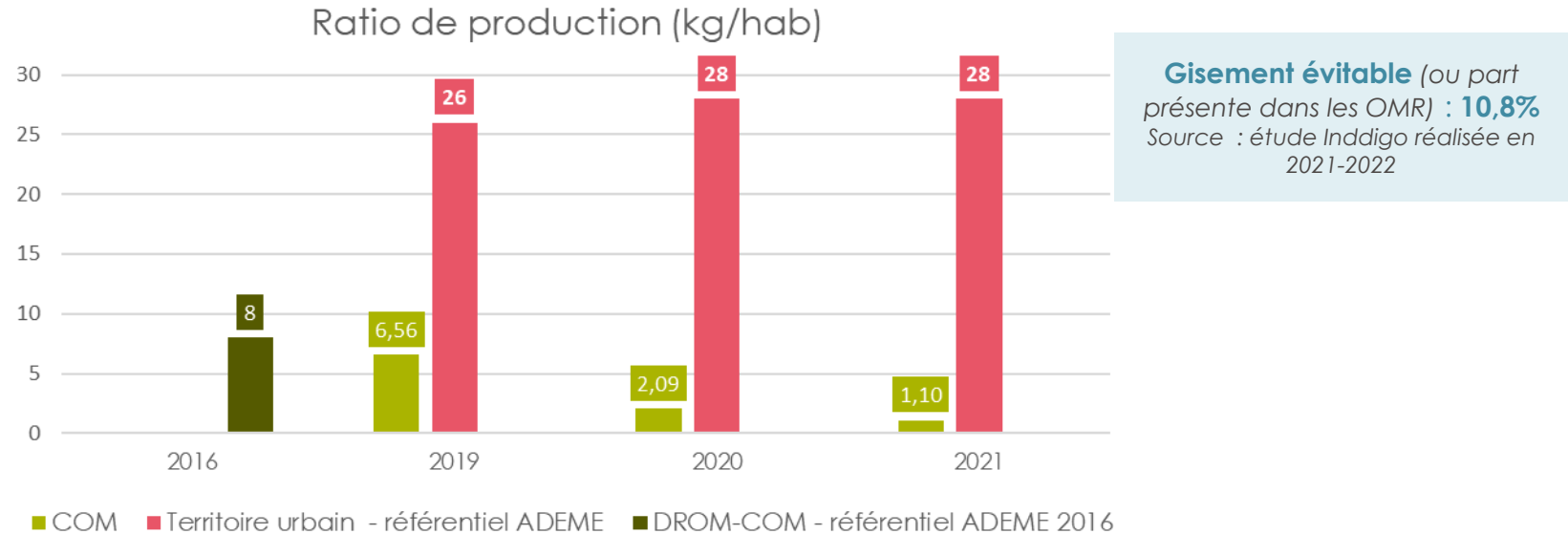
## 6.A. Caractéristiques du territoire et modalités de gestion des emballages ménagers

	Typologie d'habitat	Compétences déchets		Date de création
		Collecte	Traitement	
COM	Urbain	✓	✓	2007

- Le traitement du verre est réalisé par broyage et ensuite envoyé réutilisé sur le territoire.
- Les RSOM hors verre sont stockés puis envoyés en Guadeloupe sur le site d'ECODEC pour y être traités avant d'être exportés.
- La COM a les compétences collecte et traitement via des marchés publics.

# 6.B. Performances opérationnelles et économiques

## Performances opérationnelles - Flux verre

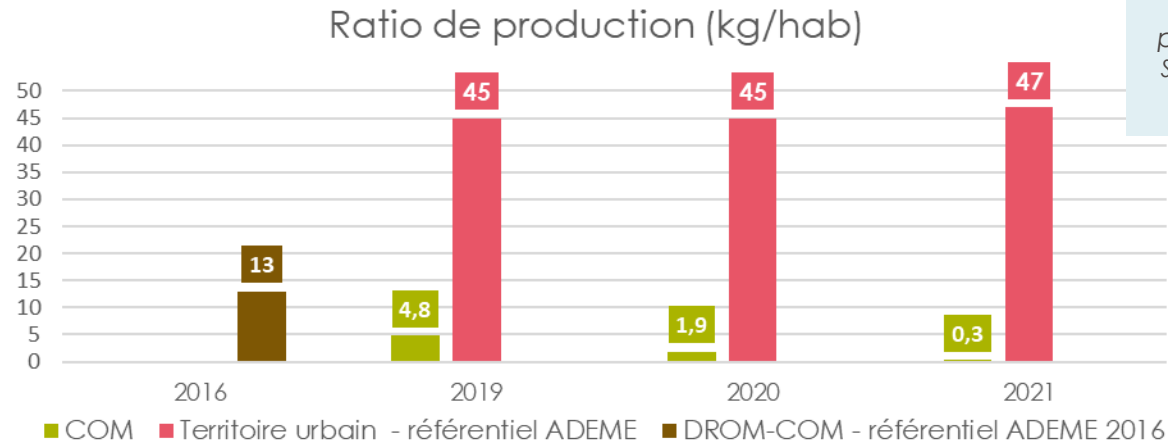


### Performances opérationnelles **faibles** :

- Au regard du référentiel ADEME –territoire urbain, on observe une baisse de 75 % de la production par habitant pour l'année 2019.
- Au regard du référentiel ADEME – DROM 2016 , on observe une baisse de 50 % du ratio de production pour l'année 2019.
- Entre 2019/2021 : arrêt de la collecte et COVID (-83%).
- Au regard de nos retours d'expérience, **le dimensionnement des PAV est insuffisant** pour permettre une intégration du geste de tri par l'utilisateur : 1 PAV pour 885 habitants Vs. 1 PAV pour 435 habitants Référentiel national ADEME pour le flux verre ;

# 6.B. Performances opérationnelles et économiques

## Performances opérationnelles – Flux **RSOM hors verre**



**Gisement évitable** (ou part présente dans les OMR) : **30,2%**  
Source : étude Inddigo réalisée en 2021-2022

- Performances opérationnelles **faibles** :
  - Au regard du référentiel ADEME – territoire urbain, on observe des performances 10 fois moindre pour l'année 2019 ;
  - Au regard du référentiel ADEME – DROM 2016, on observe une baisse de 61 % du ratio de production pour l'année 2019 ;
  - Entre 2019/2021 : arrêt de la collecte et COVID (-93%).
  - Au regard de nos retours d'expérience, **le dimensionnement des PAV est insuffisant** pour permettre une intégration du geste de tri par l'utilisateur : 1 PAV pour 863 habitants Vs. 1 PAV pour 435 habitants Référentiel national ADEME pour le flux **RSOM hors verre** ;
- Machés de collecte du **verre** et des **RSOM hors verre**
  - Suite à l'ouragan Irma, le marché de collecte des emballages ménagers (**verre** & **RSOM hors verre**) a été interrompu en octobre 2017 et n'a jamais repris jusqu'à sa clôture en février 2020. Ce dernier a été relancé en 2022 ;
  - Durant cette interruption du marché, des collectes ponctuelles ont été réalisées par les agents de la COM afin de vider les colonnes ;
  - Certains professionnels et ménages ont continué à trier leurs emballages ménagers et à les apporter en déchèterie pour tri et valorisation.

## 6.B. Performances opérationnelles et économiques

Performances opérationnelles – Taux de refus

	Taux de refus de l'EPCI		Ecart taux de refus par rapport à la moyenne nationale (*)	
	2016	2017	2016	2017
COM	50%	54%	+17%	+21%

(\*) Taux de refus moyen en centre de tri au niveau national : 33% (source : Chiffres clés ADEME 2023).

- On observe une augmentation du taux de refus sur le flux RSOM hors verre de 4% entre 2016 et 2017, qui est bien plus élevé que la moyenne nationale. Plus de la moitié du flux RSOM hors verre collecté étaient des refus de tri.
- Il n'y a pas de données récentes car la collecte des RSOM hors verre a été interrompue entre 2017 et 2022.

## 6.B. Performances opérationnelles et économiques

### Performances économiques

Flux verre	2019	2020	2021
Tonnages	213	68	38
Coût aidé (€/t)	Pas de données		
Coût aidé (€/t) – Référentiel ADEME territoire urbain	67	73	67
Coût aidé (€/hab)	Pas de données		
Coût aidé (€/hab) – Référentiel ADEME territoire urbain	1,6	1,9	1,9

Flux RSOM hors verre	2019	2020	2021
Tonnages	155	62	11
Coût aidé (€/t)	Pas de données		
Coût aidé (€/t) – Référentiel ADEME territoire urbain	260	286	242
Coût aidé (€/hab)	Pas de données		
Coût aidé (€/hab) – Référentiel ADEME territoire urbain	12	13	11

- La diminution des tonnages collectés peut s'expliquer par
  - Une plus faible production en raison de l'absence de tourisme dû à la crise sanitaire de la COVID-19 ;
  - Une perte du geste de tri par les usagers suite à l'arrêt du marché à la suite de l'Ouragan IRMA (en 2017).



#### LIMITES D'ANALYSE

Données 2022 non disponibles ne permettant pas d'apprécier l'évolution des performances à la sortie de la crise sanitaire et reprise de la collecte séparative.

Absence de matrices de coûts ne permettant pas d'apprécier les performances économiques par flux.

## 6.B. Performances opérationnelles et économiques

Performances économiques - **Flux verre** & **RSOM hors verre**

- Part des coûts complets couverte par les soutiens, par EPCI

	2019	2020	2021
COM	Pas de données		



### LIMITES D'ANALYSE

*La COM ne réalise pas de matrice des coûts sur son territoire, ce qui ne nous permet pas de connaître la couverture des coûts complets.*

## 6.C. Difficultés rencontrées et besoins exprimés

### Collecte

- La première difficulté rencontrée est le **nombre insuffisant de colonnes d'apport volontaire** sur le territoire. Cela implique que l'utilisateur doit parcourir une plus longue distance pour accéder à une colonne et ainsi demande une connaissance de l'emplacement de ces dernières et une volonté de l'utilisateur. Pas d'aide de la part de CITEO pour le déploiement de colonnes ;
- La seconde difficulté rencontrée est le faible ratio de production des flux **verre** et **RSOM hors verre**. Cela s'explique par l'arrêt de la collecte des emballages ménagers suite à l'ouragan Irma (septembre 2017). Ainsi en l'absence de collecte, le geste de tri a été arrêté par les usagers et doit être relancé par une **communication accrue** ;
- Le schéma de collecte des déchets sur l'île de Saint-Martin est constitué de colonnes d'apport volontaire qui doivent être positionnées sur des espaces publics, seulement sur Saint-Martin, la majorité des espaces sont privés. Il faut aller à la rencontre des bailleurs / syndicats pour pouvoir déployer des colonnes au plus près des usagers.

### Export

- La COM exporte ses **RSOM hors verre** vers le centre de tri ECODEC situé en Guadeloupe et rencontre **une difficulté pour le stockage/envoi des balles de RSOM hors verre** puisque le ratio de production est très faible, il faut plusieurs mois (voir année) pour remplir un conteneur de 40 pieds, de plus les balles sont stockées à l'air libre ce qui entraîne une dégradation de la matière et donc une valorisation moindre du flux une fois qu'il arrive en Guadeloupe.

### Traitement

- La COM valorise très peu de **RSOM hors verre** dû fait de la faible collecte et des difficultés liées au stockage et à l'export.
- La COM a un projet de construction d'une usine de traitement des déchets pour obtenir des CSR, souhaite de ne pas passer à l'extension de consignes de tri pour que ces déchets soient valorisés sur la nouvelle usine cette demande devra faire l'objet d'une validation réglementaire .
- La COM souhaiterait que le versement des soutiens CITEO soient dissociés entre la collecte et le traitement au regard de leur particularité.


## 6.D. Synthèse et pistes d'amélioration

 Amélioration des performances  
(augmentation du ratio de production ou réduction des coûts aidés à l'habitant)


 Stabilisation des performances

 Dégradation des performances  
(réduction du ratio de production ou augmentation des coûts aidés à l'habitant)

### Flux verre

	Typologie d'habitat	Ecart par rapport à l'hexagone - typologie d'habitat urbain (données 2021)			Evolution des performances	
		Ratio de production 2021 (kg/hab/an)	Ecart coût aidé 2021 (€/hab.)	Ecart coût aidé 2021 (€/T)	Performances opérationnelles	Performances économiques
COM	Urbain	- 27 kg	Pas de données	Pas de données		Pas de données de suivi des coûts disponibles

### Flux RSOM hors verre

	Typologie d'habitat	Ecart par rapport à l'hexagone - typologie d'habitat urbain (données 2021)				Evolution des performances	
		Ratio de production 2021 (kg/hab/an)	Taux de refus (%)	Ecart coût aidé 2021 (€/hab.)	Ecart coût aidé 2021 (€/T)	Performances opérationnelles	Performances économiques
COM	Urbain	- 47 kg	+21% (données 2017)	Pas de données	Pas de données		Pas de données de suivi des coûts disponibles

# Ecarts Saint-Martin / Outre-Mer / Hexagone en quelques chiffres

	Saint-Martin (****) (2021)	Moyenne Outre-Mer (*) (2020)	Moyenne Hexagone (*) (2020)	Ecart moyen constaté
RSOM hors verre	Quantités collectées (kg/hab/an)	0,32	16	- 15 kg/hab (par rapport Outre-Mer) - 51 kg/hab (par rapport hexagone)
	Coûts aidés à la tonne (€/tonne)	Non connue	868	
	Coûts aidés à l'habitant (€/hab)	Non connue	18,3	
	Refus de tri (%)	50% (2017)	36% (**) (pas de données pour Mayotte et Saint Pierre et Miquelon)	33%
Verre	Quantité collectées (kg/hab/an)	1,10	9	- 7,9 kg/hab (par rapport Outre-Mer) - 34,9 kg/hab (par rapport hexagone)
	Coûts aidés à la tonne (€/tonne)	Non connue	235	36
	Coûts aidés à l'habitant (€/hab)	Non connue	2,6	1,4
Part d'emballages ménagers dans les OMR (%)	41%	36,1%	25 % (***)	- 4,9 % (par rapport Outre-Mer) - 16 % (par rapport hexagone)

(\*) Source des données : Fichier Générateur de référentiel matrice des coûts DROM COM hors Pacifique, données 2020, ADEME & Référentiel coûts du SPPGD, données 2020, ADEME.

(\*\*) Calcul du taux de refus moyen en Outre-Mer : moyenne des taux de refus de chaque territoire (cf. rapport de diagnostic) pondérée selon la population de chaque territoire.

(\*\*\*) Données CITEO 2023

(\*\*\*\*) Données collectées auprès de l'EPCI de Saint-Martin

# Analyse comparative des performances - Verre

	Ecart par rapport à l'hexagone - typologie d'habitat urbain (données 2021)			Evolution des performances		Maillage PAV	Outils de tri / Traitement
	Ratio de production 2021 (kg /hab/an)	Ecart coût aidé 2021 (€/hab.)	Ecart coût aidé 2021 (€/T)	Performances opérationnelles	Performances économiques		
<b>Saint-Martin</b>	<b>- 27 kg</b>					Densification nécessaire	Valorisation locale

## Ce qu'on retient :

- Ecart important constaté entre Saint-Martin et les territoires de l'Hexagone
- Evolution négative des performances opérationnelles
- Equipements : densification du maillage du PAV nécessaire

# Analyse comparative des performances – RSOM hors Verre

	Ecart par rapport à l'hexagone - typologie d'habitat urbain (données 2021)				Evolution des performances		Maillage PAV	Outils de tri / Traitement
	Ratio de production 2021 (kg/hab/an)	Taux de refus (%)	Ecart coût aidé 2021 (€/hab.)	Ecart coût aidé 2021 (€/T)	Performances opérationnelles	Performances économiques		
<b>Saint-Martin</b>	<b>- 47 kg</b>	<b>+21%</b> <i>(données 2017)</i>					Densification nécessaire	<b>0 centre de tri</b> Export pour tri et valorisation

## Ce qu'on retient :

- Ecart important constaté entre Saint-Martin et les territoires de l'Hexagone
- Evolution négative des performances
- Equipements : densification du maillage du PAV nécessaire, absence de centre de tri sur Saint-Martin & absence de valorisation locale.

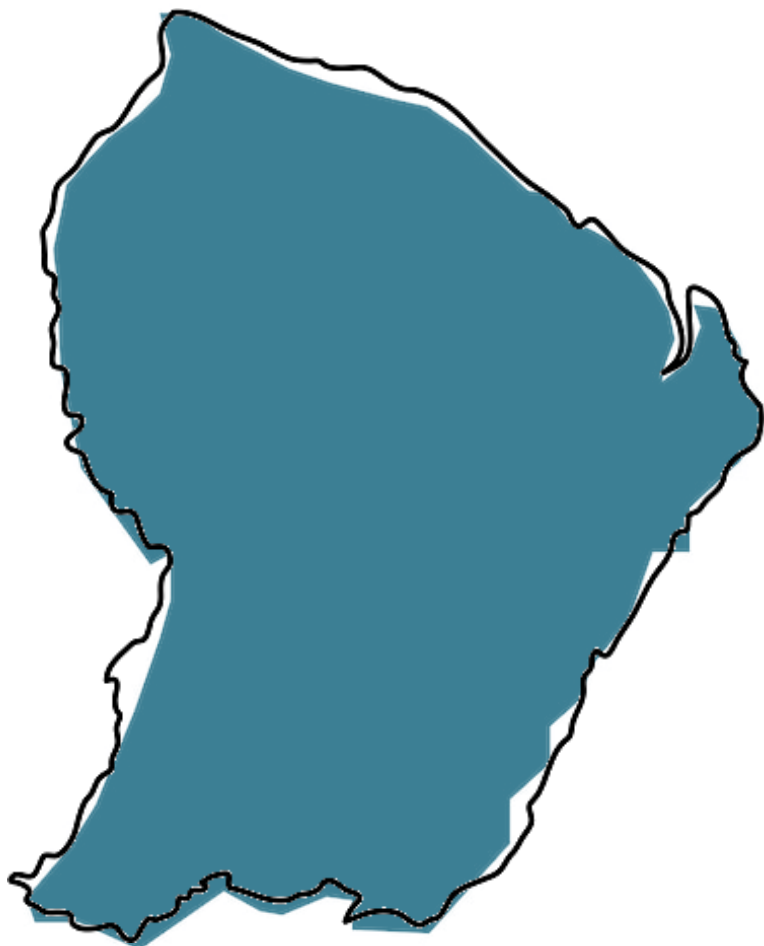
## 6.D. Synthèse et pistes d'amélioration

### ● Synthèse :

- **Les performances opérationnelles des Saint-Martinois sont très éloignées** des performances opérationnelles observés sur l'Hexagone sur une typologie de territoires similaires (urbain) : écart d'environ 27 kg/hab (2021) pour le **verre** et d'environ 46 kg/hab (2021) pour les **RSOM hors verre** ;
- **Les performances économiques ne sont pas connues** par l'absence d'un budget annexe et l'absence d'une tarification dédiée par les usagers (TEOM, REOM ou tarification incitative). Ainsi, il n'est pas possible de comparer ses performances avec celles de territoires similaires (urbain).

### ● Les pistes d'amélioration :

- **Le renforcement / déploiement du maillage de colonnes (mise en route fin 2023) :**
  - L'achat des colonnes est fait (218 pour les **RSOM hors verre** et 219 pour le **verre**) ;
  - Les emplacements pour l'installation de ces dernières ont été définies ;
  - Le génie civil pour leur installation est en cours (des discussions sont engagées avec les syndic pour l'implantation de colonnes sur le domaine privé).
- **Le déploiement d'un plan de communication** pour le rappel des consignes de tri, le déploiement de nouvelles colonnes d'apport volontaire et ainsi détourner le plus possible de déchets du flux OMR.
- L'instauration d'un **dialogue pour mobiliser les bailleurs/syndic** afin de disposer des colonnes au plus près des usagers. Le schéma de collecte des déchets sur l'île de Saint-Martin est constitué de colonne d'apport volontaire qui doivent être positionner sur des espaces publics, seulement sur Saint-Martin, la majorité des espaces sont privés.
- La COM a réfléchi à plusieurs solutions pour résorber / limiter les problématiques d'export et de traitement :
  - **Abriter les balles** pour limiter leur dégradation avant leur tri puis valorisation ;
  - **Etudier l'évolution des modalités et fréquences de transfert/transport** des balles pour limiter la dégradation des gisements et permettre leur traitement ;



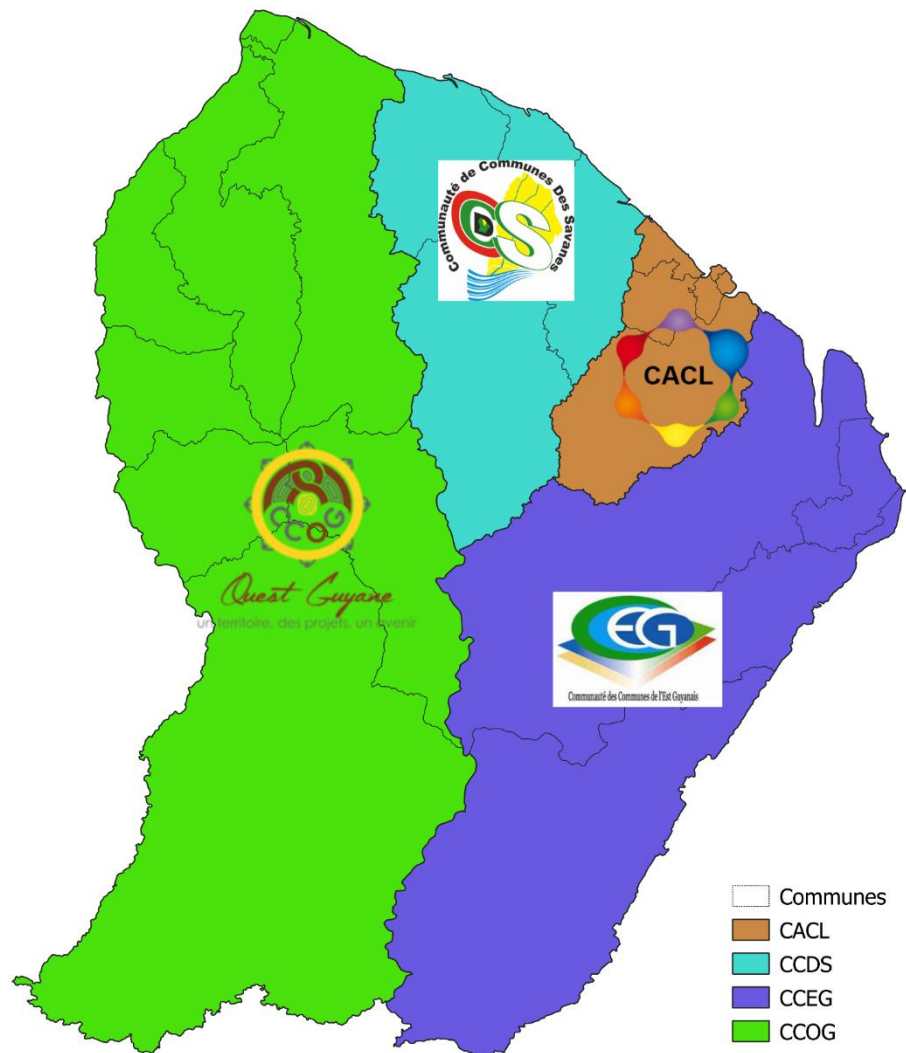
# 07

## Etat des lieux des performances en Guyane

A. Caractéristiques du territoire et modalités de gestion des emballages ménagers

B. Performances opérationnelles et économiques

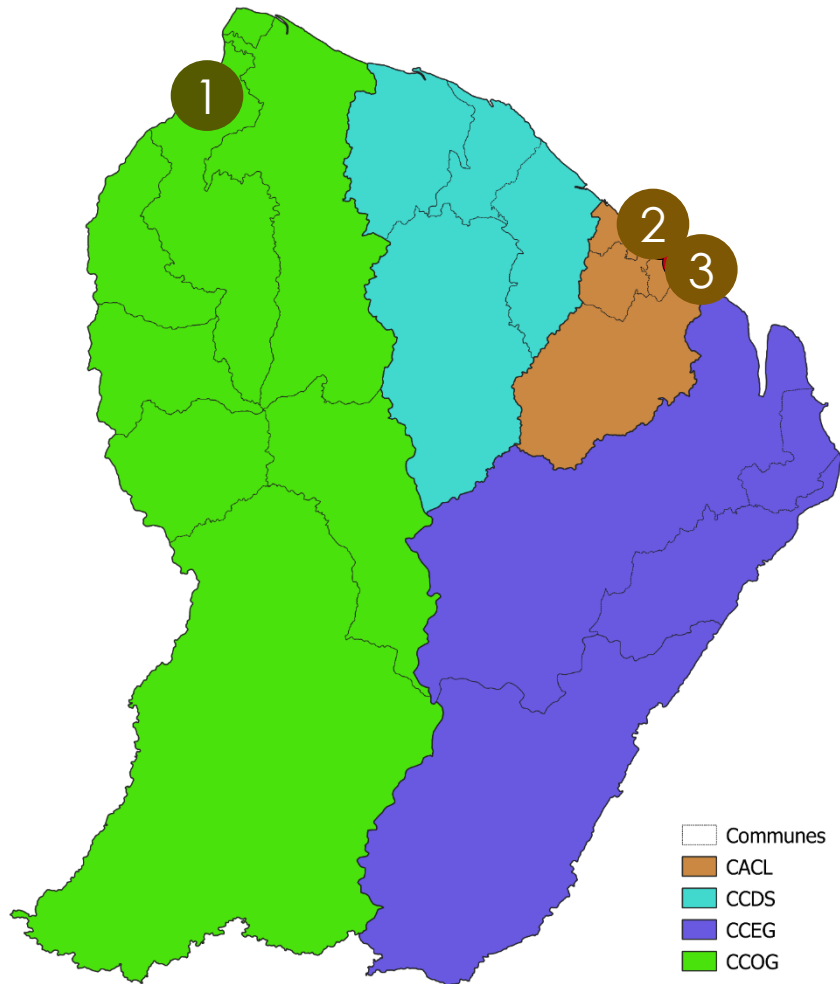
# 7.A. Caractéristiques du territoire et modalités de gestion des emballages ménagers



## La Guyane :

- 4 EPCI ayant la compétence collecte des déchets :
  - CACL ;
  - CCOG ;
  - CCDS ;
  - CCEG.
- Le tri des **RSOM hors verre** est effectué sur le territoire avant exportation dans l'hexagone. 100% des tonnages collectés sont triés sur le territoire avant d'être mis en balle et être exportés.
- Le **verre** est broyé sur le territoire pour être valorisé. 100% des tonnages collectés sont triés sur le territoire avec une valorisation locale.
- La consigne** des emballages pour réemploi est à l'étude sur le territoire. Le projet est porté par l'association La Consigne, l'Ademe, la CACL et la DGTM. Le projet est en phase initiale, les échanges sur les résultats de la concertation nationales fin 2023 permettront d'avancer.

# 7.A. Caractéristiques du territoire et modalités de gestion des emballages ménagers



**1**

**CITEO**  
Centre d'affinage  
Saint-Laurent-du-Maroni

Tonnages triés : environ **200 tonnes** en 2022  
(donnée exacte non connue, tout comme la capacité annuelle).  
**27 tonnes envoyés sur le centre Ekotri**, soit 12% des emballages collectés (2022).



**RSOM hors verre**

**2**

**Eiffage Guyane**  
Société de travaux publics routiers  
Cayenne

Capacité de traitement non connue



**Verre**

**3**







**GUYANE RECYCLAGE (EKOTRI)**  
Centre de tri  
Rémire-Montjoly

Capacité de tri effective : 4500 tonnes  
Capacité de tri nominale : 9000 tonnes



**RSOM hors verre**

# 7.A. Caractéristiques du territoire et modalités de gestion des emballages ménagers

	CACL	CCOG	CCDS	CCEG
	157 782 habitants en 2022	96 401 habitants en 2022	29 843 habitants en 2022	7 307 habitants en 2022
	Mixte à dominante rurale	Rural	Mixte à dominante urbaine	Rural
	TEOM et RS	TEOM	TEOM et RS	TEOM
	Prestation de service pour les RSOM (en porte à porte et en PAV) et pour le verre (en PAV)	Prestation de service pour les RSOM (en PAV) et pour le verre (en PAV)	Prestation de service pour les RSOM (en PAV) et pour le verre (en PAV)	Prestation de service pour les RSOM (en PAV) et pour le verre (en PAV)
	270 PAV (100% de la population) & 301 bacs (professionnels uniquement)	Non connu (100% de la population)	112 PAV verre (100% de la population)	Non connu (100% de la population)
	Pas de PAV RSOM hors verre (0% de la population)	Non connu (100% de la population)	112 PAV RSOM hors verre (100% de la population)	Non connu (100% de la population)

## 7.A. Caractéristiques du territoire et modalités de gestion des emballages ménagers

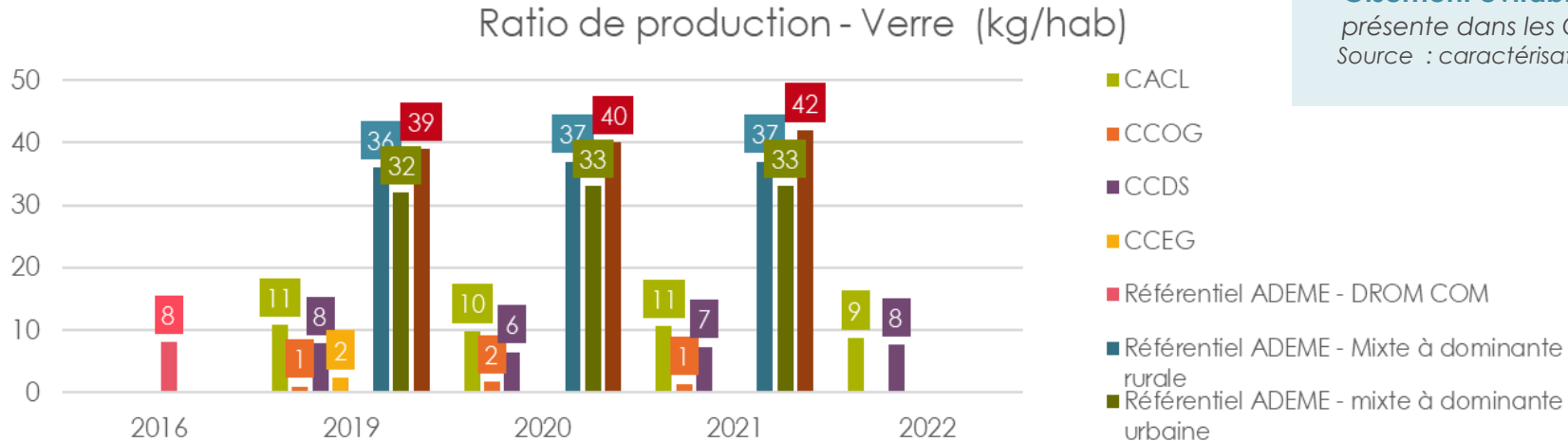
	Typologie d'habitat	Compétences déchets		Date de création EPCI
		Collecte	Traitement	
CCEG	Rural	✓	✓	2003
CCOG	Rural	✓	✓	1995
CACL	Mixte à dominante rurale	✓	✓	2012
CCDS	Mixte à dominante urbaine	✓	✓	2011

# 7.A. Caractéristiques du territoire et modalités de gestion des emballages ménagers

- La Guyane est ...
  - Située dans le Nord-Est de l'Amérique du Sud ;
  - En croissance démographique (+3,5 %/an) du fait du solde naturel avec la moitié de la population ayant moins de 25 ans ;
  - Qui compte plus de 240 000 habitants essentiellement présents sur les littoraux du fait d'une forêt équatoriale humide occupant 94 % du territoire.
- Les aléas (climatique et économique) impactent fortement l'île :
  - Elle présente un taux de chômage de 21 % et une économie très autocentrée pâtissant du faible pouvoir d'achat des habitants.
  - Elle est caractérisée par une pluviométrie importante du fait de son climat équatorial.
- La collecte du **verre** est effectuée en apport volontaire sur l'ensemble du territoire. La collecte des **RSOM hors verre** est principalement effectuée en apport volontaire, hormis pour la CACL qui collecte ce flux en porte-à-porte et qui travaille actuellement pour déployer une collecte en apport volontaire.
- La gestion des dépôts sauvages est réalisée par les agents communaux (CACL) et par la CCDS qui s'occupe de collecter les déchets aux abords des routes, sur les plages, au pied des bacs et points de regroupement.
- Pas de collecte des déchets d'emballages hors foyers. (quelques corbeilles pour le flux OMR sur la CACL & CCDS).

# 7.B. Performances opérationnelles et économiques

## Performances opérationnelles - Flux verre



**Gisement évitable** (ou part présente dans les OMR) : **9%**  
Source : caractérisation de 2015

- Le ratio de production de la CACL est à comparer au référentiel ADEME mixte à dominante rurale, il est inférieur de 69% par rapport au référentiel en 2019. Cependant, on observe des performances supérieures (+37,5%) au référentiel ADEME DROM 2016. La baisse de ratio observée en 2022 s'explique par le manque de données sur la collecte du verre des professionnels.
- La CCOG et la CCEG sont deux territoires ruraux avec des ratios de production très inférieurs au référentiel ADEME Rural en 2019 (1 à 2 kg/hab Vs. 39kg/hab dans le référentiel). Le ratio de production est également 4 fois inférieur au référentiel ADEME DROM 2016.
- La CCDS est un territoire mixte à dominante urbaine. Le ratio de production est 4 fois inférieur au référentiel ADEME Mixte à dominante urbaine. En revanche, le ratio de production est similaire au référentiel ADEME DROM 2016.
- Sur l'ensemble de la Guyane, c'est la CACL qui a un ratio de production le plus important (environ 10 kg/hab), suivie par la CCDS (environ 7 kg/hab). Les ratios de production de la CCOG et de la CCEG sont très inférieurs (1 à 2 kg/hab).
- Au regard de nos retours d'expérience, **le maillage des PAV est plutôt conforme** pour permettre une intégration du geste de tri par l'utilisateur : 1 PAV pour 584 habitants (CACL) et 1 PAV pour 266 habitants (CCDS) Vs. 1 PAV pour 435 habitants au Référentiel national ADEME.

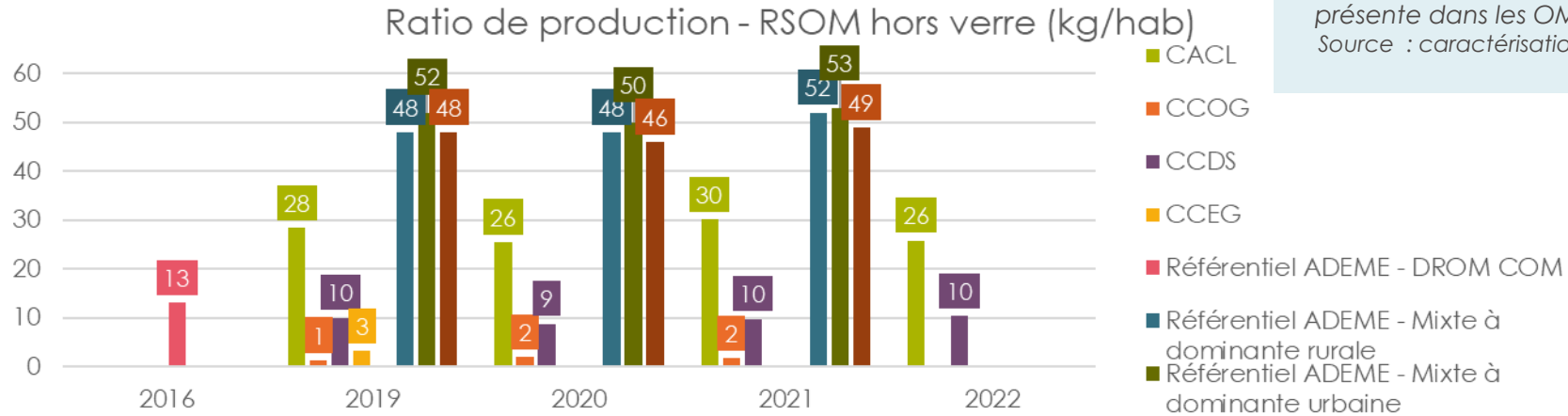
### LIMITES D'ANALYSE

Données de la CCEG non disponibles (sauf année 2019). La CCEG et CCOG ont passé une convention de pourvoi avec CITEO et disposent de peu d'informations.



## 7.B. Performances opérationnelles et économiques

### Performances opérationnelles - Flux RSOM hors verre (1/2)

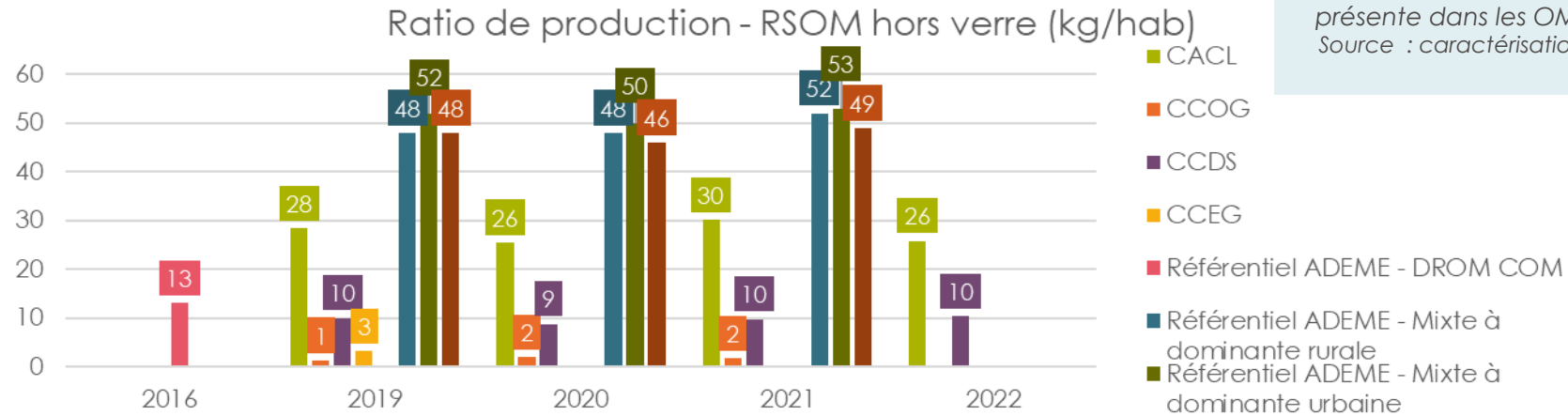


**Gisement évitable** (ou part présente dans les OMR) : **39%**  
 Source : caractérisation de 2015

- Le ratio de production de la CAACL est deux fois plus faible que le référentiel ADEME – territoire mixte à dominante rurale pour l'année 2022. Au regard du référentiel ADEME – DROM 2016 , on observe une meilleure performance de 54 % du ratio de production pour l'année 2019. Entre 2019 et 2022, le ratio de production a diminué de 7%.
- Concernant la CCEG et la CCOG, en comparaison au référentiel ADEME –territoire rural, on observe une différence très importante du ratio de production (47 kg/hab d'écart en 2021). Au regard du référentiel ADEME – DROM 2016 , on observe une différence importante du ratio de production (10 kg/hab à minima) pour l'année 2019.
- Le ratio de production de la CCDS est à comparer au référentiel ADEME –territoire mixte à dominante urbaine, on observe une différence très importante du ratio de production (43 kg/hab d'écart à minima) pour l'année 2021. Au regard du référentiel ADEME – DROM 2016 , on observe une légère différence du ratio de production (10 kg/hab à minima) pour l'année 2022.

# 7.B. Performances opérationnelles et économiques

## Performances opérationnelles - Flux RSOM hors verre (2/2)



**Gisement évitable** (ou part présente dans les OMR) : **39%**  
 Source : caractérisation de 2015

- La dotation en PAV est très inégale d'une collectivité à l'autre (pas de PAV pour le moment sur la CACL pour ce flux, nombre inconnu sur la CCEG et la CCOG). **Sur la CCDS**, Au regard de nos retours d'expérience, **le dimensionnement des PAV est conforme** pour permettre une intégration du geste de tri par l'utilisateur : 1 PAV pour 266 habitants (CCDS) Vs. 1 PAV pour 435 habitants Référentiel national ADEME.
- On peut mentionner l'absence de PAV sur les RSOM hors verre pour la CACL qui affiche les meilleures performances de collecte, et l'absence de collecte sur les papiers et cartons au sein de la CCOG. Un projet de déploiement de la collecte en apport volontaire sur le territoire de la CACL est en cours.



### LIMITES D'ANALYSE

Données de la CCEG non disponibles ne permettant pas d'apprécier l'évolution des performances à la sortie de la crise sanitaire et reprise de la collecte séparative.

## 7.B. Performances opérationnelles et économiques

### Performances opérationnelles – Taux de refus

	Taux de refus de l'EPCI				Ecart taux de refus par rapport à la moyenne nationale (**)			
	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
CCEG	14%	17%	15%	11%	-19%	-16%	-18%	-22%
CCOG	Absence de données							
CACL	26%	29%	30%	21%	-7%	-4%	-3%	-12%
CCDS	20%	18%	18%	13%	-13%	-15%	-15%	-20%
Moyenne Guyane (*)	21%	18%	18%	13%	-12%	-15%	-15%	-20%

(\*) **Calcul du taux de refus moyen en Guyane** : moyenne des taux de refus des EPCI pondérée selon la population de chaque EPCI.

(\*\*) **Taux de refus moyen en centre de tri au niveau national** : 33% (source : Chiffres clés ADEME 2023).

- Les taux de refus de chaque EPCI ou moyen sur le territoire sont très inférieurs à la moyenne nationale.
- On remarque une baisse assez importante des taux de refus sur l'ensemble des EPCI en 2022 : entre -4% et -9% par rapport à 2021
- Cette analyse des taux de refus est à apprécier en tenant compte des faibles tonnages collectés et de la part importante des **RSOM hors verre** et du **verre** présent dans les OMR.



**LIMITES D'ANALYSE**  
Données de la CCEG non disponibles ne permettant pas d'apprécier l'évolution du taux de refus de cet EPCI, et manquant dans le calcul de la moyenne en Guyane

# 7.B. Performances opérationnelles et économiques

## Performances économiques - Flux verre

	2019	2020	2021
Coût aidé (€/t) – CCEG	-539	Pas de données	
Coût aidé (€/t) – CCOG	Pas de données		
Coût aidé (€/t) – Référentiel ADEME territoire rural	28	32	43
Coût aidé (€/t) – CACL	72	46	67
Coût aidé (€/t) – Référentiel ADEME territoire mixte à dominante rurale	35	38	43
Coût aidé (€/t) – CCDS	359	646	535
Coût aidé (€/t) – Référentiel ADEME territoire mixte à dominante urbaine	44	39	48
Coût aidé (€/hab) – CCEG	-1,5	Pas de données	
Coût aidé (€/hab) – CCOG	Pas de données		
Coût aidé (€/hab) – Référentiel ADEME territoire rural	1,2	1,3	1,6
Coût aidé (€/hab) – CACL	0,7	0,4	0,6
Coût aidé (€/hab) – Référentiel ADEME territoire mixte à dominante rurale	1,2	1,4	1,6
Coût aidé (€/hab) – CCDS	2,9	4,2	3,9
Coût aidé (€/hab) – Référentiel ADEME territoire mixte à dominante urbaine	1,2	1,3	1,5



### LIMITES D'ANALYSE

Données de la CCEG et CCOG non disponibles. La CCEG et CCOG ont passé une convention de pourvoi avec CITEO et disposent de peu d'informations.

## 7.B. Performances opérationnelles et économiques

### Performances économiques - Flux verre

- On observe **des coûts à la tonne très élevés**, fruit de tonnages collectés trop faibles. La caractérisation de 2014 effectuée en Guyane indiquait une présence de **verre** dans les OMR à hauteur de **9%**. Ce constat nous amène à penser que davantage de moyens devraient être mis dans la collecte du **verre** afin d'augmenter les tonnages collectés et faire baisser le coût à la tonne.
- On remarque également **une forte volatilité des coûts**, non seulement d'une année à l'autre mais également d'un EPCI à l'autre. Cela peut varier du simple au quintuple.
- Les coûts aidés par habitant de la CACL sont 2 à 3 fois inférieurs aux valeurs du référentiel ADEME alors que les coûts aidés à la tonne sont 1,5 à 2 fois supérieurs au référentiel pour le flux **verre**. Cela s'explique par un faible ratio de production.
- En revanche, la CCDS et la CCEG présentent des coûts aidés (à la tonne comme à l'habitant) particulièrement élevés pour le flux **verre** (**témoignant de performances faibles**).



#### LIMITES D'ANALYSE

*Données 2022 non disponibles ne permettant pas d'apprécier l'évolution des performances à la sortie de la crise sanitaire.  
Matrices de coûts partiellement complétées : absence de données pour la CCOG, très peu de données pour la CCEG*

## 7.B. Performances opérationnelles et économiques

### Performances économiques - Flux verre

- Part des coûts complets couverte par les soutiens, par EPCI

	2018	2019	2020	2021
CACL	77,98%	52,74%	65,81%	55,94%
CCEG		258%		
CCDS		4,86%	7,28%	13,09%

- Nous remarquons que, pour aucune des collectivités, la participation des metteurs sur le marché est équivalente à 80% (cf. article R.543-58-1 du Code de l'environnement).
- Pour l'Hexagone, le taux de couverture des coûts complets par les soutiens des éco-organismes sur la filière se situe entre 36% et 42% selon la typologie d'habitat en 2021.



#### LIMITES D'ANALYSE

Données 2022 non disponibles ne permettant pas d'apprécier l'évolution des performances à la sortie de la crise sanitaire.  
Matrices de coûts partiellement complétées : absence de données pour la CCOG, très peu de données pour la CCEG

# 7.B. Performances opérationnelles et économiques

## Performances économiques - Flux RSOM hors verre

	2019	2020	2021
Coût aidé (€/t) – CCEG	121	Pas de données	
Coût aidé (€/t) – CCOG	Pas de données		
Coût aidé (€/t) – Référentiel ADEME territoire rural	231	272	216
Coût aidé (€/t) – CACL	1 423	1 378	1 259
Coût aidé (€/t) – Référentiel ADEME territoire mixte à dominante rurale	212	239	216
Coût aidé (€/t) – CCDS	2 327	2 063	1 695
Coût aidé (€/t) – Référentiel ADEME territoire mixte à dominante urbaine	193	228	200

Coût aidé (€/hab) – CCEG	0,12	Pas de données	
Coût aidé (€/hab) – CCOG	Pas de données		
Coût aidé (€/hab) – Référentiel ADEME territoire rural	11	13	11
Coût aidé (€/hab) – CACL	20	16	19
Coût aidé (€/hab) – Référentiel ADEME territoire mixte à dominante rurale	10	11	11
Coût aidé (€/hab) – CCDS	5	4,8	4,2
Coût aidé (€/hab) – Référentiel ADEME territoire mixte à dominante urbaine	10	12	11



### LIMITES D'ANALYSE

Données de la CCEG et CCOG non disponibles. La CCEG et CCOG ont passé une convention de pourvoi avec CITEO et disposent de peu d'informations.

## 7.B. Performances opérationnelles et économiques

### Performances économiques - Flux RSOM hors verre

- On observe des coûts aidés rapportés à la tonne collectée **élevés**, **sauf sur la CCEG**, du fait de tonnages collectés trop faibles. La part de **RSOM hors verre** dans les OMR est encore très importante (39%). Davantage de moyens devraient être mis dans la collecte et la communication autour du flux **RSOM hors verre** afin d'augmenter les tonnages collectés et faire baisser le coût à la tonne.
- On remarque également **une forte volatilité des coûts**, non seulement d'une année à l'autre mais également d'un EPCI à l'autre. Cela peut varier du simple au quintuple.
- On observe des coûts à l'habitant 2 fois inférieurs aux référentiels ADEME pour la CCDS, 10 fois inférieurs pour la CCEG mais 1,5 à 2 fois supérieurs pour la CAACL. En sachant que le coût à la tonne est très élevé sur le flux **RSOM hors verre** du fait de faibles tonnages collectés, cela montre des performances économiques plutôt faibles sur l'ensemble du territoire.



#### LIMITES D'ANALYSE

*Données 2022 non disponibles ne permettant pas d'apprécier l'évolution des performances à la sortie de la crise sanitaire.  
Matrices de coûts partiellement complétées : absence de données pour la CCOG, très peu de données pour la CCEG*

## 7.B. Performances opérationnelles et économiques

### Performances économiques - Flux RSOM hors verre

- Part des coûts complets couverte par les soutiens, par EPCI

	2018	2019	2020	2021
CACL	22,76%	24,20%	29,82%	5,26%
CCEG		88%		
CCDS		28,09%	32,41%	39,87%

- Nous remarquons que, pour aucune des collectivités, la participation des metteurs sur le marché est équivalente à 80% (cf. article R.543-58-1 du Code de l'environnement).
- Pour l'Hexagone, le taux de couverture des coûts complets par les soutiens des éco-organismes sur la filière se situe entre 52% et 58% selon la typologie d'habitat en 2021.



#### LIMITES D'ANALYSE

Données 2022 non disponibles ne permettant pas d'apprécier l'évolution des performances à la sortie de la crise sanitaire.  
Matrices de coûts partiellement complétées : absence de données pour la CCOG, très peu de données pour la CCEG

# 7.C. Difficultés rencontrées et besoins exprimés

## Collecte

- La première difficulté rencontrée est **la difficulté d'accès à certaines zones sur le territoire** du fait de sa topographie. Cela implique :
  - Une distance plus importante à parcourir pour accéder à un point de dépôt, nécessitant une connaissance de l'emplacement de ces points et sollicitant un effort plus important de l'utilisateur ;
  - L'impossibilité de doter certaines zones en point de collecte du fait de la non-accessibilité pour les poids-lourds : les points sont donc éloignés ou un mode de collecte spécifique est utilisé (par exemple, la pirogue).
- La seconde difficulté rencontrée est **le manque de communication et d'incitation aux gestes de tri**. La croyance du « Tout à l'enfouissement » est fortement répandue sur le territoire.

## Export

- La Guyane exporte ses **RSOM hors verre** vers la France Métropolitaine depuis le centre de tri Ekotri (89 t exportées pour la CCDS et 1 322 tonnes pour la CACL, 84 t pour la CCEG et 43 t pour la CCEG).

## Traitement

- La Guyane ne valorise pas de **RSOM hors verre** sur son territoire, les emballages triés sont tous exportés pour être traité dans l'hexagone / l'UE : les faibles quantités collectées n'ont pas suscité l'installation de filières de traitement, malgré un taux de refus plus faible comparé à la moyenne nationale (taux de refus moyen en Guyane en 2022 de 13% contre 33% en moyenne au niveau national).
- Le verre est valorisé en sous-couche routière après broyage.
- La Guyane serait désireuse de développer une filière de valorisation locale des emballages et d'accroître ses performances de collecte et de tri notamment sur les cartons. Il nous a été mentionné les besoins d'investissement dans une presse à balle à cartons ainsi qu'un broyeur à verre.

## 7.D. Synthèse et pistes d'amélioration - Verre



Amélioration des performances  
(augmentation du ratio de production ou  
réduction des coûts aidés à l'habitant)



Stabilisation des performances



Dégradation des performances  
(réduction du ratio de production ou  
augmentation des coûts aidés à l'habitant)








	Typologie d'habitat	Ecart par rapport à l'hexagone - typologie de territoire mixte à dominante rurale (données 2021)			Evolution des performances	
		Ratio de production 2021 (kg/hab/an)	Ecart coût aidé 2021 (€/hab.)	Ecart coût aidé 2021 (€/T)	Performances opérationnelles	Performances économiques
CCEG	Rural	<b>-40 kg</b> (données 2019)	<b>-2,1 €/hab</b> (données 2019)	<b>-587 €/t</b> (données 2019)	Seules données disponibles : 2019	Seules données disponibles : 2019
CCOG	Rural	<b>-41 kg</b>	Absence de données	Absence de données		Pas de données disponibles
CACL	Mixte à dominante rurale	<b>-33 kg</b>	<b>+0,96 €/hab</b>	<b>+270 €/t</b>		
CCDS	Mixte à dominante urbaine	<b>-26 kg</b>	<b>+2,4 €/hab</b>	<b>+487 €/t</b>		
Moyenne Guyane	NC	<b>-33 kg</b>	<b>+0,96 €/hab</b>	<b>+270 €/t</b>		

## 7.D. Synthèse et pistes d'amélioration – RSOM hors verre

 Amélioration des performances  
(augmentation du ratio de production ou réduction des coûts aidés à l'habitant)

 Stabilisation des performances

 Dégradation des performances  
(réduction du ratio de production ou augmentation des coûts aidés à l'habitant)

	Typologie d'habitat	Ecart par rapport à l'hexagone - typologie de territoire mixte à dominante rurale (données 2021)				Evolution des performances	
		Ratio de production 2021 (kg/hab/an)	Taux de refus 2021 (%)	Ecart coût aidé 2021 (€/hab.)	Ecart coût aidé 2021 (€/T)	Performances opérationnelles	Performances économiques
CCEG	Rural	<b>-48 kg</b> (données 2019)	<b>-18%</b>	<b>-11 €/hab</b>	<b>-110 €/t</b> (données 2019)	Seules données disponibles : 2019	Seules données disponibles : 2019
CCOG	Rural	<b>-49 kg</b>	Absence de données	Absence de données	Absence de données		Pas de données disponibles
CACL	Mixte à dominante rurale	<b>-40 kg</b>	<b>-3%</b>	<b>+0,58 €/hab</b>	<b>+1263 €/t</b>		
CCDS	Mixte à dominante urbaine	<b>-51 kg</b>	<b>-15%</b>	<b>-7 €/hab</b>	<b>+1495 €/t</b>		
Moyenne Guyane	NC	<b>-40 kg</b>	<b>-15%</b>	<b>+0,58 €/hab</b>	<b>+1263 €/t</b>		

# Ecarts Guyane / Outre-Mer / Hexagone en quelques chiffres

		Guyane (****) (2021)	Moyenne Outre-Mer (*) (2020)	Moyenne Hexagone (*) (2020)	Ecart moyen constaté
RSOM hors verre	Quantité collectées (kg/hab/an)	11	16	52	- 5 kg/hab (par rapport Outre-Mer) - 41 kg/hab (par rapport hexagone)
	Coûts aidés à la tonne (€/tonne)	1477	1 334	233	+143 €/t (par rapport Outre-Mer) +1244 €/t (par rapport hexagone)
	Coûts aidés à l'habitant (€/hab)	11,5	23,9	12,07	- 12,4 €/hab (par rapport Outre-Mer) - 1 €/hab (par rapport hexagone)
	Refus de tri (%)	18%	36% (**) (pas de données pour Mayotte et Saint Pierre et Miquelon)	33%	-18% (par rapport Outre-Mer) -15% (par rapport hexagone)
Verre	Quantité collectées (kg/hab/an)	7	9	36	-2 kg/hab (par rapport Outre-Mer) - 29 kg/hab (par rapport hexagone)
	Coûts aidés à la tonne (€/tonne)	301	310	36	- 9 €/t (par rapport Outre-Mer) +165 €/t (par rapport hexagone)
	Coûts aidés à l'habitant (€/hab)	2,3	3,5	1,38	- 1,2 €/hab (par rapport Outre-Mer) + 0,90 €/hab (par rapport hexagone)
Part d'emballages ménagers dans les OMR (%)		48%	36,1%	25 % (***)	+12% (par rapport Outre-Mer) +23% (par rapport hexagone)

(\*) Source des données : Fichier Générateur de référentiel matrice des coûts DROM COM hors Pacifique, données 2020, ADEME & Référentiel coûts du SPPGD, données 2020, ADEME.

(\*\*) Calcul du taux de refus moyen en Outre-Mer : moyenne des taux de refus de chaque territoire (cf. rapport de diagnostic) pondérée selon la population de chaque territoire.

(\*\*\*) Données CITEO 2023

(\*\*\*\*) Données collectées auprès des EPCI de Guyane

NB : les moyennes sur les tonnages sont issues uniquement de la CACL, la CCOG et la CCDS. Les moyennes sur les coûts sont réalisées uniquement à partir des données de la CACL et la CCDS

# Analyse comparative des performances

	Ecart par rapport à l'hexagone - typologie de territoire mixte à dominante rurale (données 2021)				Evolution des performances		Maillage PAV	Outils de tri / Traitement
	Ratio de production 20 21 (kg/hab/an)	Taux de refus (%)	Ecart coût aidé 2021 (€/hab.)	Ecart coût aidé 2021 (€/T)	Performances opérationnelles	Performances économiques		
Verre	-33 kg	/	+0,96 €/hab	+270 €/t	●	●	À densifier sur tous les territoires	1 centre de broyage
RSOM hors verre	-40 kg	-15%	+0,58 €/hab	+1263 €/t	●	●	À densifier sur tous les territoires	2 centres de tri Export pour valorisation

## Ce qu'on retient :

- Ecart important constaté entre la Guyane et les territoires de l'Hexagone, sur les flux verre et RSOM hors verre.
- Evolution dans le temps globalement positive des performances opérationnelles sur les deux flux, ainsi que des performances économiques.
- Equipements : densification du maillage de PAV verre nécessaire. Absence de valorisation locale sur le flux RSOM hors verre (export à 100%).

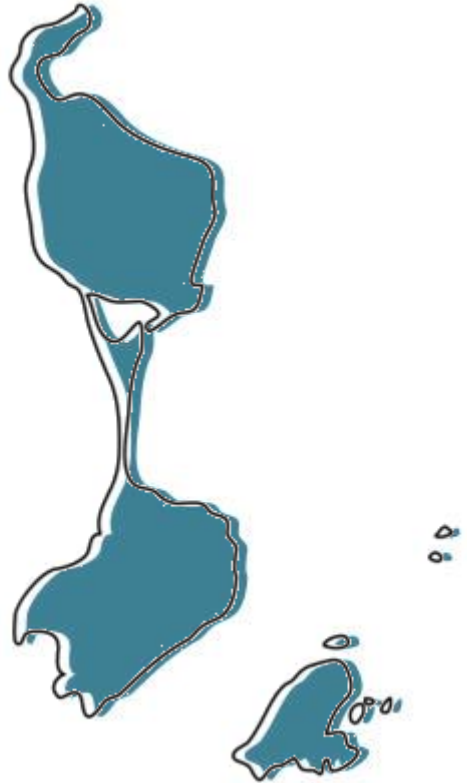
## 7.D. Synthèse et pistes d'amélioration

### ● Synthèse :

- **Les performances opérationnelles guyanaises sont très éloignées** des performances opérationnelles observés sur l'Hexagone pour des territoires de typologie d'habitat similaire (urbain) : écart d'environ 27 kg/hab (2021) pour le **verre** et d'environ 42 kg/hab (2021) pour les **RSOM hors verre**. **Cette moyenne est tirée vers le haut** par les relatives bonnes performances de la **CACL**, notamment sur les RSOM hors verre.
- **On note des performances économiques relativement faibles** : coûts élevés à la tonne et coûts par habitant légèrement plus élevés que les moyennes fournies par l'ADEME (cependant des variations importantes d'une collectivité à l'autre). Il est essentiel d'accroître les performances de collecte afin de réduire les coûts à la tonne afin de se rapprocher des moyennes. Le recours à l'apport volontaire pour les emballages n'est pas forcément optimal économiquement en l'état (par exemple sur la CCDS), cependant les comparaisons sont difficiles entre les territoires car le dispositif de collecte des RSOM hors verre n'est pas bien solidifié.

### ● Les pistes d'amélioration :

- **Le déploiement des PAT (Plan d'Action Territorial) 2022 et 2023** avec la densification des bornes et de la collecte innovante avec des bornes amovibles positionnées au niveau des supérettes ; et dans le cas de la CACL, des PAV vont être réinstallés pour la collecte des RSOM hors verre au niveau des résidences ainsi qu'un renforcement du maillage des PAV Verre.
- **Le déploiement d'un plan de communication** pour le rappel des consignes de tri, le recours à des ambassadeurs du tri dans le cas de la CACL. Une réflexion est en cours également au sein de la CACL pour la mise en place d'un dispositif de consigne et de gratification du geste de tri.











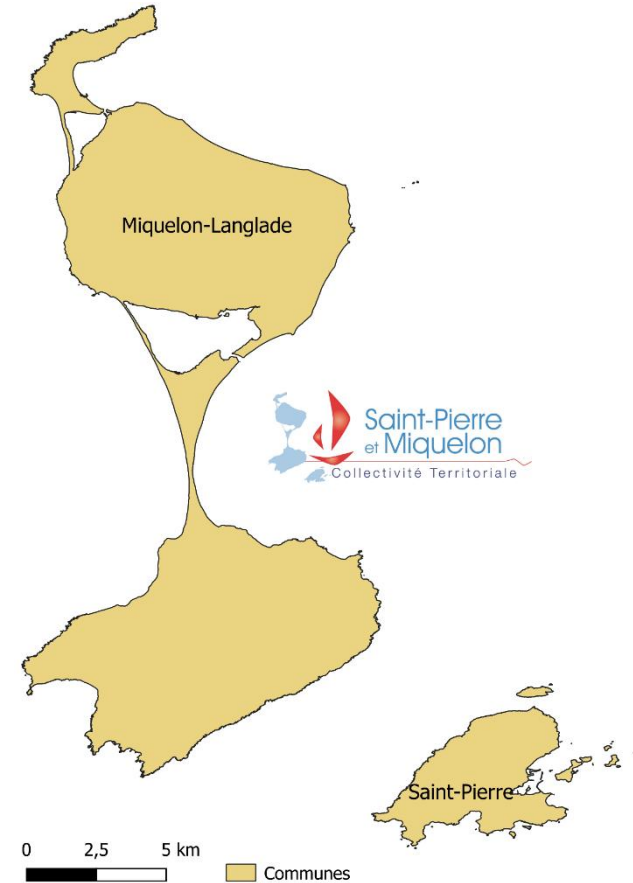
# 08

## Etat des lieux des performances à Saint-Pierre et Miquelon

- A. Caractéristiques du territoire et modalités de gestion des recyclables secs
- B. Performances opérationnelles et économiques
- C. Difficultés rencontrées et besoins exprimés
- D. Synthèse et pistes d'amélioration

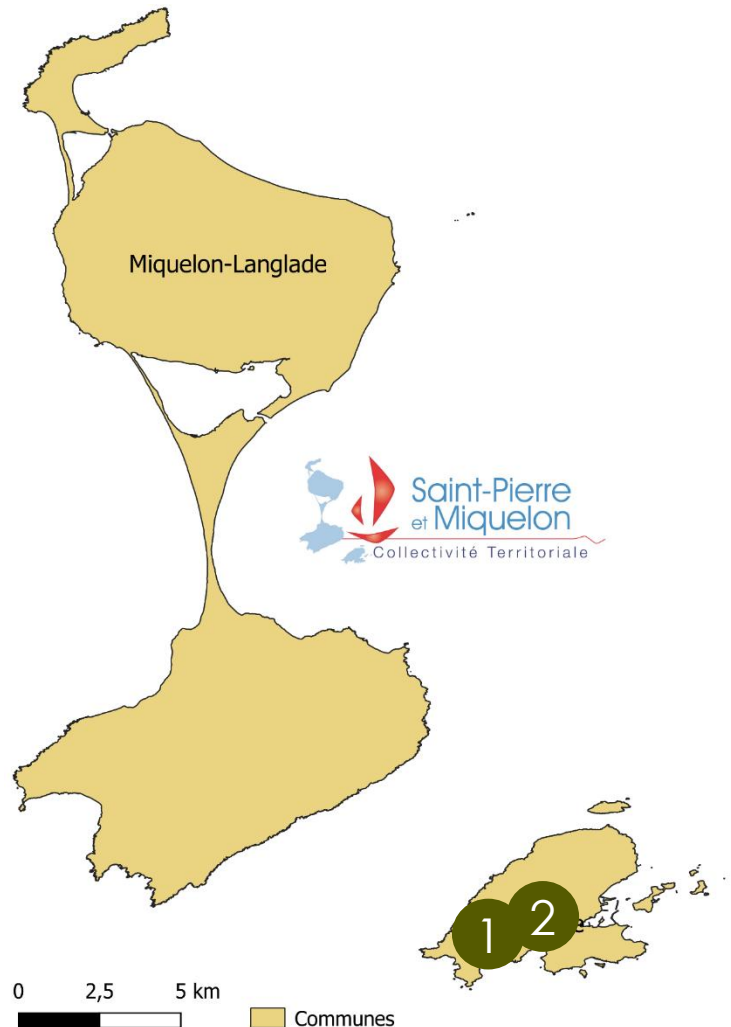
# 8.A. Caractéristiques du territoire et modalités de gestion des emballages ménagers

Saint-Pierre et Miquelon	
	EPCI crée en 2007
	5 932 habitants en 2022 (est.)
	Mixte à dominante urbaine
	TEOM
	Prestation de service pour les RSOM (en porte à porte et en PAV) et pour le verre (en PAV)
	15 PAV + 1 benne cercueil (100% de la population)
	15 PAV + 1 benne cercueil (100% de la population)
	15 PAV + 1 benne cercueil (100% de la population)



- Compétences collecte et traitement des déchets :
  - Traitement in situ du verre par broyage et réutilisation en remblais routier
  - Export des RSOM hors verre pour valorisation

# 8.A. Caractéristiques du territoire et modalités de gestion des emballages ménagers



**1**

**Données sur l'exploitant non communiquées**  
**Centre de tri**  
**Saint-Pierre**

**Tonnages triés** : 375 tonnes en 2022 (capacité nominale annuelle non communiquée).  
Seuls les cartons ondulés sont exportés directement sans tri car le centre ne peut les prendre en charge.

**RSOM hors verre**

**2**

**Données sur l'exploitant non communiquées**  
**Broyage du verre**  
**Saint-Pierre**

**Tonnages traités** : 375 tonnes en 2021, 294 tonnes en 2022

**RSOM hors verre**

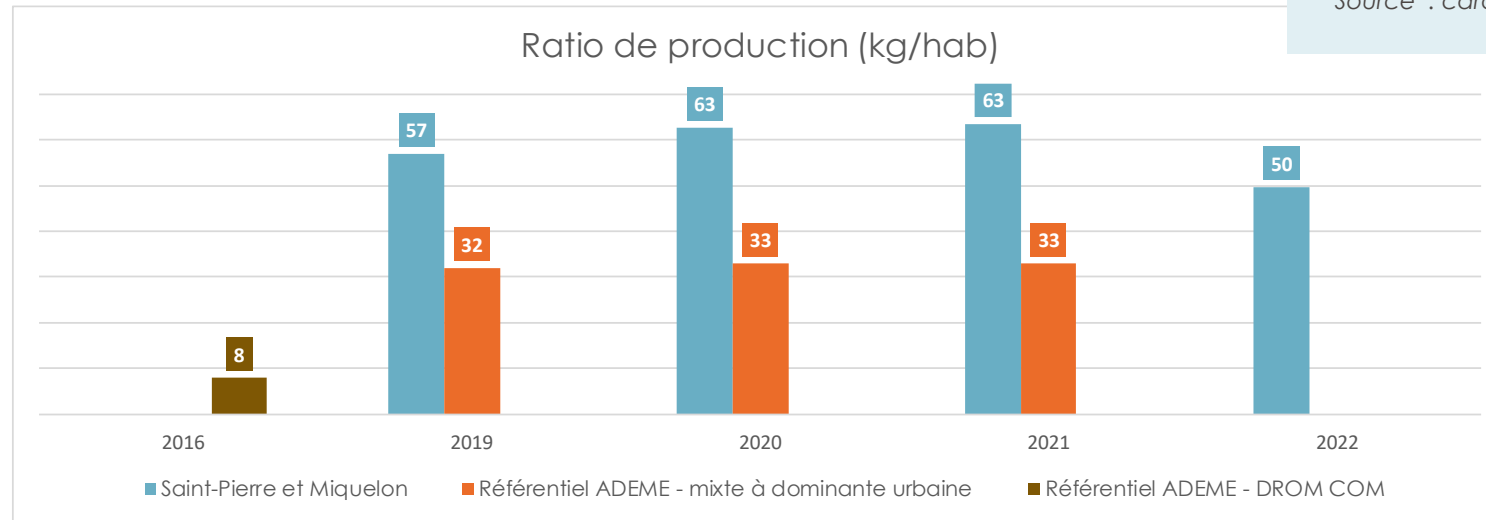
## 8.A. Caractéristiques du territoire et modalités de gestion des emballages ménagers

- Saint-Pierre et Miquelon est un archipel de 8 îles (dont 2 îles principales : Saint-Pierre et Miquelon-Langlade)
  - Situé à 25 km des côtes canadiennes ;
  - Qui compte 6 000 habitants environ dont la majeure partie réside à Saint-Pierre ;
- Certaines caractéristiques impactent fortement l'île :
  - Elle affiche une forte dépendance au Canada du fait de sa localisation et de sa faible démographie ;
  - Le territoire est très plat, il est soumis au risque de submersion et est balayé par les vents.
- Gestion de son SPPGD :
  - Le schéma de collecte se fait uniquement par de l'apport volontaire tant sur le **verre** que les **RSOM hors verre** ;
  - Le flux **RSOM hors verre** est collecté en **deux flux distincts** : briques/plastiques/métaux (contenants jaunes) et cartons/papiers (contenants bleus)
  - Très peu de dépôts sauvages sont enregistrés du fait d'une déchèterie à proximité ; les contours de la gestion des dépôts sauvages ne sont donc pas clairement définis ;
  - La gestion des déchets hors foyer se fait par le biais des municipalités et leur service Propreté. Des corbeilles de rue sont disposées sur la voie publique en très petit nombre (OMR à Saint-Pierre, tri-flux à Miquelon, mais avec une qualité de tri médiocre).

## 8.B. Performances opérationnelles et économiques

### Performances opérationnelles - Flux verre

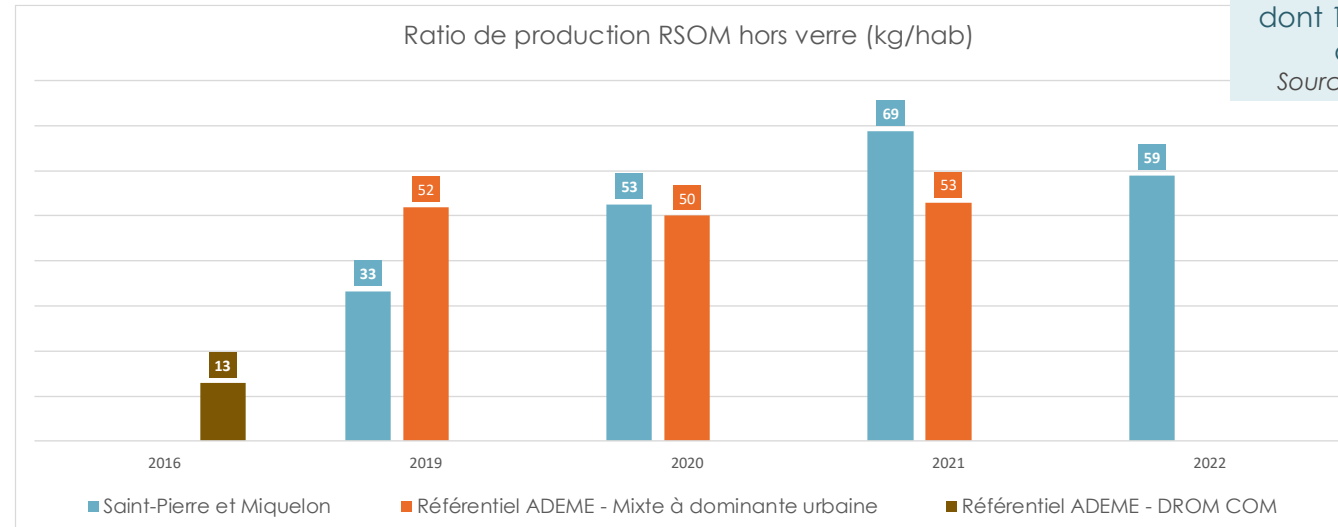
Gisement évitable (ou part présente dans les OMR) : 3%  
Source : caractérisation de 2022



- On observe **des performances 2 fois supérieures** aux moyennes enregistrées sur l'hexagone (63kg/hab pour Saint-Pierre et Miquelon, Vs. 33 kg/hab), selon le référentiel ADEME – territoire mixte à dominante urbaine pour l'année 2021.
- On observe un différentiel d'autant plus important avec **des ratios de production 8 fois supérieurs** à ceux fournis par l'ADEME en 2016 pour les DROM-COM
- On soulignera la volatilité de ces ratios, avec **une baisse importante pour 2022**.
- Au regard de nos retours d'expérience, l'important maillage sur le territoire de Saint-Pierre et Miquelon permet de justifier ses bons résultats (1 PAV pour 191 habitants).

## 8.B. Performances opérationnelles et économiques

### Performances opérationnelles - Flux RSOM hors verre



**Gisement évitable** (ou part présente dans les OMR) : **37%** dont 19,4% de plastique du fait de l'absence d'ECT  
Source : caractérisation de 2022

- En comparant au référentiel ADEME – territoire mixte à dominante urbaine, on observe **des performances supérieures de 30%** sur les RSOM hors verre en 2021 (sans extension de consigne de tri).
- Si l'on compare au référentiel ADEME – DROM 2016 , on observe **des performances 5 fois supérieures en 2021** par rapport au ratio de production pour l'année 2016 fourni par l'ADEME.
- On observe toutefois une certaine volatilité dans les ratios avec une diminution assez marquée entre 2021 et 2022. La collecte sélective a été mise en place en 2017.
- Explications :
  - Au regard de nos retours d'expérience, **le dimensionnement des PAV est largement conforme** pour permettre une intégration du geste de tri par l'utilisateur : 1 PAV pour 185 habitants, contre 1 PAV pour 371 habitants Référentiel national ADEME.
  - **Ces performances sont donc largement supérieures à celles observées en Hexagone, tant en termes de couverture du territoire que de ratios de collecte. Ces performances sont d'autant plus impressionnantes que la collecte sélective ne date que de 2017.**

## 8.B. Performances opérationnelles et économiques

### Performances économiques

#### Flux **verre**

	2019	2020	2022
Coût aidé (€/t) – Saint-Pierre et Miquelon	-150	Pas de données	50
Coût aidé (€/t) – Référentiel ADEME territoire mixte à dominante urbaine	44	39	48 (en 2021, donnée non disponible pour 2022)
Coût aidé (€/hab) – Saint-Pierre et Miquelon	-10	Pas de données	50
Coût aidé (€/hab) – Référentiel ADEME territoire mixte à dominante urbaine	1,2	1,3	1,5 (en 2021, donnée non disponible pour 2022)

#### Flux **RSOM hors verre**

	2019	2020	2022
Coût aidé (€/t) – SPEM	154	Pas de données	1 318
Coût aidé (€/t) – Référentiel ADEME territoire mixte à dominante urbaine	193	228	200 (en 2021, donnée non disponible pour 2022)
Coût aidé (€/hab) – Saint-Pierre et Miquelon	6	Pas de données	54
Coût aidé (€/hab) – Référentiel ADEME territoire mixte à dominante urbaine	10	12	11 (en 2021, donnée non disponible pour 2022)



#### POINT d'ATTENTION

La Collectivité nous a indiqué que les coûts fournis en 2019 étaient peu fiables et qu'il convenait de se reposer davantage sur ceux fournis en 2021/2022

- On observe en 2022, des coûts **élevés tant à la tonne qu'à l'habitant**. Le coût à l'habitant comme à la tonne est inférieur aux référentiels respectifs en 2019. Cette forte volatilité peut s'expliquer par une collecte plus faible en 2022, combinée à la faiblesse des tonnages collectés et la dépendance à l'export en bateau. Par ailleurs, l'année 2022 a connu une baisse des prix de reprise des matières triées.

## 8.B. Performances opérationnelles et économiques

Performances économiques - **Flux verre** & **RSOM hors verre**

- Part des coûts complets couverte par les soutiens, par EPCI

	2019	2020	2021
Saint-Pierre-et-Miquelon	Pas de données		



### LIMITES D'ANALYSE

*Manque de données détaillées pour connaître la part des coûts complets couverte par les soutiens.*

## 8.C. Difficultés rencontrées et besoins exprimés

### Collecte

- La première difficulté rencontrée est **celle des coûts de collecte** avec un service très déficitaire du fait de coûts de fonctionnement important.

### Export

- La collectivité de Saint-Pierre et Miquelon exporte ses **RSOM hors verre** vers le Canada à raison d'un conteneur de 40 pieds tous les quinze jours environ.
- Le transfert des déchets de Miquelon vers Saint-Pierre n'est pas optimal pour conserver la qualité des papiers et cartons (bennes ouvertes / peu isolées : envols, gel, humidité).

### Traitement

- La Collectivité de Saint-Pierre et Miquelon valorise le **verre** en sous-couche routière après broyage sur le Centre de tri de Saint-Pierre tandis que les **RSOM hors verre** sont triés puis conditionnés pour envoi.



# 8.D. Synthèse et pistes d'amélioration

 Amélioration des performances  
*(augmentation du ratio de production ou réduction des coûts aidés à l'habitant)*



 Stabilisation des performances

 Dégradation des performances  
*(réduction du ratio de production ou augmentation des coûts aidés à l'habitant)*

## Flux verre

	Typologie d'habitat	Ecart par rapport à l'hexagone - typologie mixte à dominante urbaine ( données 2021)			Evolution des performances	
		Ratio de production 2021 (kg/hab/an)	Ecart coût aidé 2021 (€/hab.)	Ecart coût aidé 2021 (€/t)	Performances opérationnelles	Performances économiques
Saint-Pierre et Miquelon	Mixte à dominante urbaine	+ 30 kg	<b>+48,5 €/hab</b> <i>(données 2022)</i>	<b>+2 €/t</b> <i>(données 2022)</i>		

## Flux RSOM hors verre

	Typologie d'habitat	Ecart par rapport à l'hexagone - typologie mixte à dominante urbaine ( données 2021)				Evolution des performances	
		Ratio de production 2021 (kg/hab/an)	Taux de refus (%)	Ecart coût aidé 2022 (€/hab.)	Ecart coût aidé 2022 (€/t)	Performances opérationnelles	Performances économiques
Saint-Pierre et Miquelon	Mixte à dominante urbaine	+ 16 kg	<b>N/C</b>	<b>+43 €/hab</b> <i>(données 2022)</i>	<b>+1 118 €/t</b> <i>(données 2022)</i>		

# Ecarts Saint-Pierre et Miquelon / Outre-Mer / Hexagone en quelques chiffres

	SPEM (****) (2021)	Moyenne Outre-Mer (*)(2020)	Moyenne Hexagone (*)(2020)	Ecart moyen constaté
RSOM hors verre	Quantité collectées (kg/hab/an)	59	16	+ 43 kg/hab (par rapport Outre-Mer) + 7 kg/hab (par rapport hexagone)
	Coûts aidés à la tonne (€/tonne)	1318	1 334	- 16 €/t (par rapport Outre-Mer) +1085 €/t (par rapport hexagone)
	Coûts aidés à l'habitant (€/hab)	54	23,9	+30 €/hab (par rapport Outre-Mer) +42 €/hab (par rapport hexagone)
	Refus de tri (%)	N/C	36% (**) (pas de données pour Mayotte et Saint Pierre et Miquelon)	33%
Verre	Quantité collectées (kg/hab/an)	50	9	+ 41 kg/hab (par rapport Outre-Mer) + 14 kg/hab (par rapport hexagone)
	Coûts aidés à la tonne (€/tonne)	50	310	- 260 €/t (par rapport Outre-Mer) + 14 €/t (par rapport hexagone)
	Coûts aidés à l'habitant (€/hab)	2,37	3,5	- 1,2 €/hab (par rapport Outre-Mer) + 1 €/hab (par rapport hexagone)
Part d'emballages ménagers dans les OMR (%)	38%	36,1%	25 % (***)	+1% (par rapport Outre-Mer) + 12% (par rapport hexagone)





(\*) Source des données : Fichier Générateur de référentiel matrice des coûts DROM COM hors Pacifique, données 2020, ADEME & Référentiel coûts du SPPGD, données 2020, ADEME.

(\*\*) Calcul du taux de refus moyen en Outre-Mer : moyenne des taux de refus de chaque territoire (cf. rapport de diagnostic) pondérée selon la population de chaque territoire.

(\*\*\*) Données CITEO 2023

(\*\*\*\*) Données collectées auprès des communes de Saint-Pierre et Miquelon

# Analyse comparative des performances

	Ecart par rapport à l'hexagone - typologie mixte à dominante urbaine ( données 2021)				Evolution des performances		Maillage PAV	Outils de tri / Traitement
	Ratio de production 20 21 (kg/hab/an)	Taux de refus (%)	Ecart coût aidé 2021 (€/hab.)	Ecart coût aidé 2021 (€/T)	Performances opérationnelles	Performances économiques		
<b>Verre</b>	<b>+30 kg /hab</b>	/	<b>+48,5 € /hab</b> <i>(données 2022)</i>	<b>+2 €/t</b> <i>(données 2022)</i>			Bon maillage	<b>Valorisation sur place</b>
<b>RSOM hors verre</b>	<b>+ 16 kg /hab</b>	/	<b>+43 €/hab</b> <i>(données 2022)</i>	<b>+1118 €/t</b> <i>(données 2022)</i>			Bon maillage	<b>1 centre de tri Export pour valorisation</b>

## Ce qu'on retient :

- Ecart importants constatés entre SPEM et les territoires de l'Hexagone, sur les performances économiques.
- Evolution positive des performances opérationnelles, supérieures à celle de l'Hexagone, avec une variation relativement importante d'une année à l'autre.
- Equipements : bonne densité d'équipement en PAV. Absence de valorisation locale le flux RSOM hors verre (export à 100%) mais centre de tri présent.

## 8.D. Synthèse et pistes d'amélioration

### ● Synthèse :

- **Les performances opérationnelles de Saint-Pierre et Miquelon sont très largement supérieures** aux performances opérationnelles observés sur l'Hexagone sur une typologie de territoires similaires (mixte à dominante urbaine) : écart d'environ 30 kg/hab (2021) pour le **verre** et d'environ 16 kg/hab (2021) pour les **RSOM hors verre**. Cependant les ratios de production de 2022 sont plus faibles qu'en 2021 : un épisode isolé, une perte du geste de tri ou le signe d'une volatilité régulière (tourisme...) ?
- **Les performances économiques sont moins bonnes en revanche** : la faible démographie couplée à la faible densité de population entraînent des coûts d'investissement et de fonctionnement importants que la collectivité ne peut rentabiliser au vu des faibles tonnages.

### ● Les pistes d'amélioration :

- **Une convention de pourvoi** est en cours de discussion avec **CITEO**.



# 09

## Synthèse globale du diagnostic

# Typologie d'habitat selon les territoires OM

	Réunion	Mayotte	Guadeloupe	Martinique	Saint-Martin	Guyane	Saint-Pierre et Miquelon
Rural		SIDEVAM 976				CCEG, CCOG	
Mixte à dominante rurale	CIREST		CCMG			CACL, CCDS	
Mixte à dominante urbaine	CASUD, TCO, ILEVA, SYDNE	CADEMA	CANBT	CAESM, Cap Nord			SPEM
Urbain	CINOR, CIVIS				COM		
Touristique			CA GSC, CANGT, CAP Excellence, CARL, SYVADE et SINNOVAL	CACEM			

Les EPCI ultramarins compétents en matière de collecte sont principalement des territoires mixtes à dominante urbaine (9 EPCI – majoritairement à la Réunion et en Martinique) et touristiques (7 EPCI – majoritairement en Guadeloupe).

# Modalités d'organisation

		Réunion	Mayotte	Guadeloupe	Martinique	Saint-Martin	Guyane	Saint-Pierre et Miquelon
Verre	Collecte PàP	0%	0%	0%	0% de la population	-	Uniquement professionnels de la CACL	-
	Collecte AV	100% de la population 1959 PAV	100% de la population 197 PAV	100% de la population 466 PAV déclarés dans les entretiens	100% de la population 907 PAV	100% de la population 39 PAV	100% de la population 382 PAV (hors CCEG et CCOG : pas de données)	100% de la population 16 PAV
	Réemploi	0t	0t	Broyage puis remblais routiers et BTP 100% des tonnages	Broyage puis remblais routiers 100% des tonnages	Broyage puis remblais routiers 100% des tonnages	Broyage puis remblais routiers 100% des tonnages	Broyage puis remblais routiers 100% des tonnages
	Tri / Traitement in situ	1 centre de transit 15 000 t traitées	Envoi sur l'île de La Réunion	1 unité de broyage Environ 3 000t broyées	1 unité de broyage du verre 2 528t broyées	1 unité de broyage 38t	1 unité de broyage. Min. 1750t en 2022	1 unité de broyage du verre 294t en 2022
	Export	15 000t exportées	225t	0t	0t	0t	0t	0t

# Modalités d'organisation

		Réunion	Mayotte	Guadeloupe	Martinique	Saint-Martin	Guyane	Saint-Pierre et Miquelon
RSOM hors verre	Collecte PàP	95%	0%	Population concernée	80%	-	~20% de la population	-
	Collecte AV	5% de la population 109 PAV	100% de la population 378 PAV	Environ 20 à 30% de la population 280 PAV déclarés	20% de la population 756 PAV	100% de la population 40 PAV	45% de la population 260 PAV (0 sur CACL, N/C CCEG)	100% de la population 31 PAV
	Réemploi	0t	0t	NC	NC	NC	0t	0t
	Tri / Traitement in situ	3 centres de tri 18 000t traitées	1 centre de tri 181 tonnes traitées en 2022	2 centres de tri environ 10 000t traitées	1 centre de tri & 2 sites de mise en balles 5 800t traitées en 2021	0 centre de tri	2 centres de tri min. 2800 tonnes en 2022	1 centre de tri 349t en 2022
	Export	18 000t exportés	181 t	Totalité des tonnages exportés	Totalité des tonnages exportés	Totalité des tonnages exportés (11t)	min. 2800t	349 t

# Modalités du maillage en PAV - Verre

	Rural	Mixte à dominante rurale	Mixte à dominante urbaine	Urbain	Touristique	Tous milieux
Réunion		CIREST : 337 hab/PAV	ILEVA : 496 hab/PAV SYDNE : 373 hab/PAV CASUD : 580 hab/PAV TCO : 459 hab/PAV	CIVIS : 486 hab/PAV CINOR : 452 hab/PAV		
Mayotte	SIDEVAM : 1 527 hab/PAV		CADEMA : 3 388 hab/PAV			
Guadeloupe		CCMG : 217 hab/PAV	CANBT : 813 hab/PAV		CAGSC : 467 hab/PAV CARL : 685 hab/PAV CANGT : 438 hab/PAV CAP EX : 465 hab/PAV SYVADE : 403 hab/PAV	
Martinique			CAP N : 760 hab/PAV Espace S : 541 hab/PAV		CAESM : 505 hab/PAV	
Saint-Martin				COM : 885 hab/PAV		
Guyane	CCOG : 1 302 hab/PAV CCEG : NC	CACL : 584 hab/PAV CCDS : 266 hab/PAV				
Saint-Pierre et Miquelon			SPEM : 191 hab/PAV			
Préconisation ADEME - 2009	230 hab / PAV	312 hab / PAV	476 hab / PAV	810 hab / PAV	NC	435 hab / PAV

# Modalités du maillage en PAV – RSOM hors verre










	Rural	Mixte à dominante rurale	Mixte à dominante urbaine	Urbain	Touristique	Tous milieux
Réunion		CIREST : <b>7048 hab/PAV*1</b>	ILEVA : <b>NC</b> SYDNE : <b>3 078 hab/PAV*1</b> CASUD : <b>NC</b> TCO : <b>NC</b>	CIVIS : <b>NC</b> CINOR : <b>2 328 hab/PAV*1</b>		
Mayotte	SIDEVAM : <b>975 hab/PAV</b>		CADEMA : <b>677 hab/PAV</b>			
Guadeloupe		CCMG : <b>217 hab/PAV</b>	CANBT : <b>922 hab/PAV</b>		CAGSC : <b>467 hab/PAV</b> CARL : <b>580 hab/PAV</b> CANGT : <b>441 hab/PAV</b> CAP EX : <b>532 hab/PAV</b>	
Martinique			CAP N : <b>383 hab/PAV</b> Espace S : <b>710 hab/PAV</b>		CAESM : <b>705 hab/PAV</b>	
Saint-Martin				COM : <b>863 hab/PAV</b>		
Guyane	CCOG : <b>651 hab/PAV</b> CCEG : <b>NC</b>	CACL : <b>NC</b> CCDS : <b>266 hab/PAV</b>				
Saint-Pierre et Miquelon			SPEM : <b>371 hab/PAV</b>			
Préconisation ADEME - 2009	193 hab / PAV	411 hab / PAV	849 hab / PAV	NC	NC	532 hab / PAV

# Analyse comparative des performances - Verre

 Amélioration des performances  
(augmentation du ratio de production ou réduction des coûts aidés à l'habitant)

 Stabilisation des performances

 Dégradation des performances  
(réduction du ratio de production ou augmentation des coûts aidés à l'habitant)











	Ecart par rapport à l'hexagone			Evolution des performances		Maillage PAV
	Ratio de production 2021 (kg/hab/an)	Ecart coût aidé 2021 (€/hab.)	Ecart coût aidé 2021 (€/t)	Performances opérationnelles	Performances économiques	
Réunion	-19,3 kg	+1,3 €/hab	+120 €/t			À densifier : ILEVA, CASUD et CIREST
Mayotte	- 41,14 kg					À densifier : SIDEVAM et CADEMA
Guadeloupe	-23,2 kg	+4,5 €/hab	+560 €/t			Données à collecter : CANBT, CANGT, CASGC, SINNOVAL
Martinique	-21,02kg	+0,5€/hab (données 2019)	+102,93€/t (données 2019)			À densifier : CAP Nord et Espace Sud
Saint-Martin	- 27 kg					À densifier : COM
Guyane	-33 kg	+0,96 €/hab	+270 €/t			À densifier : CCOG et CACL
Saint-Pierre et Miquelon	+ 30 kg	+48,5 €/hab (données 2022)	+2 €/t (données 2022)			NC

# Analyse comparative des performances – RSOM hors verre

 Amélioration des performances  
(augmentation du ratio de production ou réduction des coûts aidés à l'habitant)

 Stabilisation des performances

 Dégradation des performances  
(réduction du ratio de production ou augmentation des coûts aidés à l'habitant)

	Ecart par rapport à l'hexagone				Evolution des performances		Maillage PAV
	Ratio de production 2021 (kg/hab/an)	Taux de refus (%)	Ecart coût aidé 2021 (€/hab.)	Ecart coût aidé 2021 (€/t)	Performances opérationnelles	Performances économiques	
Réunion	-24 kg	13,2%	+4,5 €/hab	+258,7 €/t			À densifier : CIREST, SYDNE, CINOR
Mayotte	- 48,3 kg						À densifier : SIDEVAM et CADEMA
Guadeloupe	-38 kg/hab	+6% (données 2016)	+15,2 €/hab	+1509 €/t			Données à collecter : CANBT, CANGT, CASGC, SINNOVAL
Martinique	-39 kg/hab	-7%	+12 €/hab	+1 254€/t			NC
Saint-Martin	- 47 kg	+21% (données 2017)					À densifier : COM
Guyane	-40 kg	-15%	+0,58 €/hab	+1263 €/t			À densifier : CCOG
Saint-Pierre et Miquelon	+ 16 kg		+43 €/hab (données 2022)	+1 118 €/t (données 2022)			NC

# Mise sur le marché des emballages : évolution des tonnages importés

- Evolution des tonnages importés dans les territoires d'Outre-Mer entre 2019 et 2022
  - Produits emballés dans des emballages relevant des flux verre et RSOM hors verre
  - Matériaux servant à emballer des denrées, relevant du flux verre ou RSOM hors verre

	Produits emballés hors emballages verre	Produits en emballages verre	Matériaux d'emballages hors verre	Matériaux d'emballages verre
Réunion	9%	22%	23%	-4%
Mayotte	24%	7%	47%	153%
Guadeloupe	-3%	12%	90%	29%
Martinique	3%	0%	10%	6%
Guyane	15%	16%	35%	32%
<b>Total Outre-Mer</b>	<b>8%</b>	<b>14%</b>	<b>36%</b>	<b>6%</b>

Augmentation supérieure à 10%  
 Augmentation inférieure à 10%  
 Diminution

Source des données : Les chiffres du commerce extérieur, direction générale des douanes et droits indirects, données 2019 et 2022

- On observe globalement une augmentation des tonnages importés de produits emballés ou servant à leurs emballages entre 2019 et 2022 sur chaque territoire, avec pour la plupart des augmentations **supérieures à 10%**.
- Nous pouvons en déduire une probable augmentation des tonnages d'emballages mis sur le marché issus de l'importation, en lien avec une augmentation de la consommation car l'augmentation des tonnages importés est plus importante que l'augmentation de la population sur les territoires.



## LIMITES D'ANALYSE

Utilisation des données relatives à l'importation, indiquées dans les lignes directrices élaborées par l'Ademe : pas de données pour Saint-Pierre-et-Miquelon et Saint-Martin

Manque de données sur la mise sur le marché de produits fabriqués sur place, non importés.

Manque de données pour comparer avec les emballages mis sur le marché en Hexagone (hors DROM COM)

# Synthèse des forces et axes d'amélioration

	Forces	Axes d'amélioration
Réunion	<p>De <b>nombreuses initiatives en cours</b> pour améliorer les performances, lancées par l'intégralité des collectivités (communication, densification des PAV, réflexion sur la tarification incitative, réflexion lancée par certains EPCI sur le tri des déchets hors foyer).</p> <p>Des initiatives existent sur le territoire pour de la consigne pour réemploi, notamment la <b>Brasserie de Bourbon qui réutilise localement près de 7 500 t de verre par an</b>.</p> <p><b>Bon maillage d'apport volontaire</b> au niveau territorial</p> <p>Passage au <b>ECT</b> pour début 2026.</p> <p><b>PLPDMA</b> en cours d'élaboration pour 4 EPCI et en cours pour un EPCI</p> <p><b>De nombreux agents sont déployés sur le territoire</b>, incluant des ambassadeurs du tri et des brigades environnementales afin de sensibiliser les particuliers et les professionnels, mais également en vue d'identifier (en lien avec les communes) et réduire les dépôts sauvages.</p>	<p>Performance de collecte faible sur les <b>RSOM hors verre</b> et taux de refus de tri élevé.</p> <p>Part de <b>RSOM hors verre</b> et de <b>verre</b> dans les OMR (25%)</p> <p>Nécessaire renforcement de la <b>communication</b>.</p> <p><b>Performance opérationnelle et économique faibles</b> par rapport à l'hexagone.</p>
Mayotte	<p>Des <b>initiatives en cours de déploiement</b> (renforcement de la communication, densification des PAV)</p> <p><b>Implication des collectivités</b> dans la réduction des déchets (étude sur la consigne, gratification du geste de tri ...)</p> <p><b>PLPDMA</b> en cours</p>	<p>Ratio de collecte faible sur le flux <b>RSOM hors verre</b>.</p> <p>Présence en grande quantité de <b>dépôt sauvage</b></p> <p><b>Manque de connaissance</b> de la population sur l'importance du tri</p> <p>Part de <b>RSOM hors verre</b> dans les OMR (33%)</p>
Guadeloupe	<p>Des <b>initiatives en cours de déploiement</b> (renouvellement du parc de PAV, projet de l'usine CSR)</p> <p><b>Plans de sensibilisation</b> existants pour certains EPCI</p> <p><b>Traitement du verre</b> réalisé sur des infrastructures locales</p> <p><b>PLPDMA</b> en cours</p>	<p>Des <b>ratios à améliorer</b> en s'appuyant sur la récente caractérisation des OMR (<b>127 kg/an/hab d'emballages</b>).</p> <p>Des <b>matrices de coût à remplir</b> pour permettre un meilleur suivi / monitoring et améliorer la connaissance des coûts.</p> <p>Des <b>conventions ou redevances spéciales</b> à mettre en place avec les professionnels du tourisme.</p>
Martinique	<p>Des <b>initiatives en cours de développement</b> (communication, densification des PAV)</p> <p>Passage en <b>ECT</b> prévu pour début 2026</p> <p><b>Traitement du verre</b> réalisé localement</p> <p><b>PLPDMA</b> en cours</p>	<p>Ratio de collecte faible. Part de <b>RSOM hors verre</b> dans les OMR (30,2%).</p> <p><b>Maillage</b> de PAV insuffisant.</p> <p><b>Performances économiques faibles</b> (coûts aidés élevés).</p>

# Synthèse des forces et axes d'amélioration

	Forces	Axes d'amélioration
Saint-Martin	<p>Des <b>initiatives en cours</b> : densification des PAV, communication, création d'usine de traitement des CSR pour les DMA dont extension des consignes de tri et les boues.  <b>MODECOM</b> récent.  <b>PTPGD</b> en cours d'élaboration.</p>	<p>Part de <b>RSOM hors verre</b> (30,2%) et de <b>verre</b> (10,8%) dans les OMR. Maillage de <b>PAV à renforcer</b> pour améliorer les performances.  Nécessaire <b>amélioration de la connaissance des coûts</b>.  Développement du <b>stockage intermédiaire</b> avant export des <b>RSOM hors verre</b></p>
Guyane	<p><b>Deux équipements de tri</b> sur le territoire, dont un mutualisé  <b>Plusieurs initiatives en cours</b> pour améliorer les performances, (communication, densification des PAV, réflexion sur la consigne...)  <b>PLPDMA</b> en cours d'élaboration pour la CACL  Un bon <b>maillage de PAV</b> sur la CCDS  Des <b>ambassadeurs du tri</b> présents sur le territoire de la CACL afin de sensibiliser les particuliers et les professionnels, mais également en vue d'identifier (en lien avec les communes) et réduire les dépôts sauvages =&gt; un modèle à dupliquer.</p>	<p>Performance de collecte faible sur les <b>RSOM hors verre</b> et le <b>verre</b>.  Part de <b>RSOM hors verre</b> et de <b>verre</b> dans les <b>OMR</b> (48%).  <b>Performance opérationnelle et économique faible</b> par rapport à l'hexagone.  Réflexion en cours pour un passage à l'ECT  <b>Le déploiement des PAT (Plan d'Action Territorial) 2022 et 2023 avec la densification des bornes et de la collecte</b> innovante avec des bornes amovibles positionnées au niveau des supérettes ; et dans le cas de la CACL, des PAV vont être réinstallés pour la collecte des RSOM hors verre au niveau des résidences ainsi qu'un renforcement du maillage des PAV Verre.  <b>Le déploiement d'un plan de communication</b> pour le rappel des consignes de tri, le recours à des ambassadeurs du tri dans le cas de la CACL. Une réflexion est en cours également au sein de la CACL pour la mise en place d'un dispositif de consigne et de gratification du geste de tri.</p>
Saint-Pierre et Miquelon	<p><b>Bonnes performances opérationnelles</b> de collecte. <b>Bonne intégration des gestes de tri</b> par les usagers. Bon <b>maillage</b> des PAV.</p>	<p>Part de <b>RSOM hors verre</b> dans les OMR (37%).  <b>Performances économiques faibles</b> (coûts aidés élevés).</p>



# Phase 2

## Plan d'actions prioritaires communes à tous les territoires et spécifiques à chaque territoire

[Orientations prioritaires & déclinaisons en actions](#)

[Description des actions globales](#)

[Description des actions spécifiques à La Réunion](#)

[Description des actions spécifiques à Mayotte](#)

[Description des actions spécifiques à la Guadeloupe](#)

[Description des actions spécifiques à la Martinique](#)

[Description des actions spécifiques à Saint-Martin](#)

[Description des actions spécifiques à la Guyane](#)

[Description des actions spécifiques à Saint-Pierre-et-Miquelon](#)

[Actions non prioritaires](#)

[Calendrier de déploiement & indicateurs de suivi](#)



# 01

## Orientations prioritaires & Déclinaison en actions

# Synthèse sur les écarts et axes d'amélioration

## Écarts et axes d'amélioration identifiés

Ratios de collecte inférieurs sur les flux **verre** et **RSOM hors verre**

Part de recyclables dans les OMR non-négligeable (= gisement d'évitement)

Taux de refus importants

Insuffisance de la connaissance des coûts et du fonctionnement de la filière

Réemploi peu développé

Déficit d'installations de traitement / transfert avant export et maillage de PAV à densifier

Performances économiques faibles (coûts aidés élevés)

## Orientations



Renforcement de la  
prévention et de  
la communication

Amélioration  
des modalités  
de collecte

Amélioration des  
capacités de  
traitement in situ /  
export

Amélioration des  
performances  
économiques

Interface Collecte /  
Propreté urbaine

# Orientations prioritaires et actions globales

Orientations		Actions globales		Priorité
O1	Renforcement de la prévention et de la communication	<a href="#">AG1.1</a>	Accompagner les territoires dans le développement du réemploi	P2
		<a href="#">AG1.2</a>	Renforcer/adapter la communication / sensibilisation grand public	P1
		<a href="#">AG1.3</a>	Renforcer/adapter la communication / information des élus et des collectivités	P1
		<a href="#">AG1.4</a>	Relancer l'accompagnement de proximité pour faciliter le changement des pratiques en matière de consommation responsable et de gestion des déchets (dont participation à des évènements)	P3
		<a href="#">AG1.5</a>	Améliorer la traçabilité des flux pour fiabiliser la donnée et favoriser la mise en place d'une démarche d'amélioration continue	P1
O2	Amélioration des modalités de collecte	<a href="#">AG2.1</a>	Mettre en place l'extension des consignes de tri (dont appui à l'éventuelle adaptation des systèmes de pré-collecte / collecte en place sur le flux RSOM hors verre)	P1
O3	Amélioration des capacités de traitement in situ / export	<a href="#">AG3.1</a>	Etudier / Accompagner l'adaptation / modernisation des centres de tri pour la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri	P1
O4	Amélioration des performances économiques	<a href="#">AG4.1</a>	Soutenir une adaptation du barème des soutiens avec une prise en compte des contraintes locales	P1
O5	Interface Collecte / Propreté urbaine	<a href="#">AG5.1</a>	Mettre en place des systèmes de gestion séparative des déchets hors foyer et accompagnement des usagers	P2
		<a href="#">AG5.2</a>	Améliorer la connaissance du gisement potentiellement détournable des dépôts sauvages	P3

P1 : priorité n°1 / P2 : priorité n°2 / P3 : priorité n°3 (non prioritaire dans les 3 prochaines années)

# Orientations prioritaires et actions spécifiques

Orientations		Actions spécifiques		La Réunion	Mayotte	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Saint-Pierre et Miquelon	Saint-Martin	
O1	Renforcement de la prévention et de la communication	AS1.1	Soutenir les territoires souhaitant mettre en place une tarification en faveur de la réduction de la production et d'un meilleur geste de tri (TI et RS)	X P3			X P3	X P3	X P3		
O2	Amélioration des modalités de collecte	AS2.1	Abaissier les seuils d'enlèvement auprès des détenteurs qui ont peu de capacité de stockage (immeubles collectifs notamment)			X P3		X P3			
		AS2.2	Densifier le maillage de PAV pour le flux verre	X P1	X P1	X P1	X P1	X P1		X P1	
		AS2.3	Appuyer les territoires dans l'optimisation des systèmes de pré-collecte / collecte des RSOM hors verre		X P1						X P1
		AS2.4	Développer des points de collecte complémentaires au porte-à-porte pour le flux RSOM hors verre	X P2		X P2	X P2	X P2			
		AS2.5	Poursuite/mise en place d'un pourvoi pour la collecte des emballages ménagers et accompagnement éventuel		X P1				X P1		X ? P1
O3	Amélioration des capacités de traitement in situ	AS3.1	Développer des outils industriels mutualisés de valorisation en local	X P2				X P2		X P2	
		AS3.2	Améliorer les capacités de stockage intermédiaire (ou transfert) / massification avant export			X P1			X P1	X P1	
O4	Amélioration des performances économiques	AS4.1	Améliorer la connaissance des coûts via la généralisation du remplissage des matrices de coûts et la valorisation / diffusion des résultats.		X P1	X P1 (CANBT)	X P1 (CAES M)	X P1 (CCEG & CCOG)		X P1	
O5	Interface Collecte / Propreté urbaine										

P1 : priorité n°1 / P2 : priorité n°2 / P3 : priorité n°3 (non prioritaire dans les 3 prochaines années)

Le présent plan, à horizon trois ans, intégrera la mise en œuvre des actions de priorités 1 et 2.



## 02

### Description des actions globales

# AG1.1 - Accompagner les territoires dans le développement du réemploi

01

## Description de l'action

- Cartographier les acteurs et initiatives (en exploitation / réflexion) en matière de réemploi des emballages sur le territoire
- Elaborer un guide recueillant des retours d'expérience sur des systèmes de réemploi d'emballages
- Développer des DCE types pour la réalisation d'étude d'opportunité / faisabilité pour la mise en place de systèmes de consigne pour réemploi (emballages alimentaires, colis réutilisables...)
- Communiquer sur le budget réemploi, les critères d'éligibilité associés et modalités de mise en œuvre
- Lancer un AAP / AMI pour soutenir la mise en place de systèmes en faveur du réemploi
- Valoriser les initiatives mises en œuvre

## Objectif visé & Adéquation

**Objectif(s) visé(s) :** Réduire la production de déchets d'emballages via le développement du réemploi local et atteinte des obligations réglementaires.

**Justification de l'adéquation / impact(s) prévisionnel(s) :**

- Diminution des quantités de DMA générés
- Accompagnement au changement des modes de consommation des usagers



## Durée & Temporalité

Durée de l'action : 24 mois  
Temporalité : T1-2025 à T4-2026



## Indicateurs

Tonnages réemployés par an  
Evolution de la part de recyclables dans les OMR  
Evolution des tonnages globaux DMA  
Evolution des tonnages globaux emballages  
Nombre de projets réemploi soutenus

# AG1.2 – Renforcer/adapter la communication / sensibilisation grand public

01

## Description de l'action

- Élaborer un guide de communication / sensibilisation grand public en faveur de la réduction de la production de déchets d'emballages et l'amélioration du geste de tri, décliné par cible (usagers ménagers résidents, usagers non-ménagers résidents, usagers de passage) en plusieurs langues et présentant un recueil de solutions innovantes en matière de communication / sensibilisation
- Elaborer et mettre à disposition des affiches et/ou spots publicitaires pour informer sur les bonnes pratiques en termes de consommation responsable et de tri des déchets d'emballages

## Objectif visé & Adéquation

**Objectif(s) visé(s) :** Sensibiliser les différents publics du territoire (population ménagères, population touristique et professionnels).

**Justification de l'adéquation / impact(s) prévisionnel(s) :**

- Amélioration de la quantité et qualité des emballages ménagers collectés
- Accompagnement des usagers dans l'appropriation du geste de tri



## Durée & Temporalité

Durée de l'action : 36 mois  
Temporalité : T1-2024 à T4-2026



## Indicateurs

Guide élaboré (O/N) & Nombre de téléchargements / consultations du guide  
Evolution de la part de recyclables dans les OMR  
Evolution des tonnages globaux DMA  
Evolution des tonnages globaux emballages

# AG1.3 – Renforcer/adapter la communication / information des élus et collectivités

01

## Description de l'action

- Élaborer et mettre à disposition un guide des bonnes pratiques en matière de communication à destination des élus
- Préparer et réaliser des formations ciblées sur les consignes de tri, les enjeux d'un bon tri
- Elaborer un guide et des supports de communication pour informer les agents et les usagers aux nouvelles consignes de tri
- Elaborer et animer des formations à destination des agents des collectivités sur les nouvelles consignes de tri

## Objectif visé & Adéquation

**Objectif(s) visé(s) :** Sensibiliser les élus à la thématique déchets (flux, tonnages, coûts, enjeux ...).

**Justification de l'adéquation / impact(s) prévisionnel(s) :**

- Renforcement de la connaissance des élus, relais de communication auprès des usagers ;
- Accompagnement au changement des modes de consommation des usagers.



## Durée & Temporalité

Durée de l'action : 36 mois  
Temporalité : T1-2024 à T4-2026



## Indicateurs

Tonnages réemployés par an  
Evolution de la part de recyclables dans les OMR  
Evolution des tonnages globaux DMA  
Evolution des tonnages globaux emballages  
Nombre de projets réemploi soutenus

# AG1.4 – Relancer l'accompagnement de proximité pour faciliter le changement des pratiques en matière de consommation responsable et de gestion des déchets

01

## Description de l'action

- Élaborer et diffusion d'un guide pour accompagner les territoires sur la définition des missions attendues sur l'accompagnement de proximité (organisation interne, fiche de poste)
- Soutenir financière les postes d'ambassadeur du tri / accompagnement de proximité
- Appuyer les collectivités pour l'organisation de réunions publiques
- Former les agents recrutés sur les missions d'accompagnement

## Objectif visé & Adéquation

**Objectif(s) visé(s) :** Améliorer le geste de tri et accompagner le changement des modes de consommation des usagers.

**Justification de l'adéquation / impact(s) prévisionnel(s) :**

- Optimisation du ratio de collecte des recyclables et détournement du flux OMR ;
- Réduction des taux de refus de tri.



## Durée & Temporalité

Durée de l'action : 36 mois  
Temporalité : T1-2024 à T4-2026



## Indicateurs

Guide élaboré (O/N)  
Nombre d'agents formés  
Nombre de postes d'ambassadeurs du tri financés  
Nombre de réunions publiques soutenues

# AG1.5 – Améliorer la traçabilité des flux pour fiabiliser la donnée et favoriser la mise en place d'une démarche d'amélioration continue

01

## Description de l'action

- Élaborer conjointement avec les autres éco-organismes de la filière un outil de suivi et méthode associée pour constituer une base de données fiabilisée sur la filière ;
- Présentation de l'outil et modalités de remplissage et formations des EPCI ;
- Accompagnement des EPCI dans le remplissage et l'utilisation de l'outil ;
- Compilation annuelle des données recueillies et synthèse des évolutions ;
- Amélioration continue de l'outil proposé.

## Objectif visé & Adéquation

**Objectif(s) visé(s) :** Améliorer la connaissance de la filière en perspective de son suivi / monitoring à l'échelle globale et par territoire ultramarin.

**Justification de l'adéquation / impact(s) prévisionnel(s) :**

- Amélioration du pilotage des flux concernés et donc des performances enregistrées ;
- Adaptation des actions de prévention / communication en faveur d'un renforcement du portage politique et de l'implication du grand public.



## Durée & Temporalité

Durée de l'action : 36 mois  
Temporalité : T1-2024 à T4-2024  
(puis en continu)



## Indicateurs

Outil et procédure associée mis en place (O/N)  
Nombre d'EPCI formés  
Nombre de données remontées  
Nombre d'ajustements de l'outil et guide d'utilisation

## Description de l'action

- Elaborer et diffuser un guide recueillant des retours d'expérience sur la mise en place de l'ECT sur d'autres territoires
- Développer un guide des bonnes pratiques pour la mise en place de l'extension des consignes de tri et recueil des retours d'expérience de territoires DCE types pour la réalisation d'études pour la création, l'extension ou la modernisation de centres de tri
- Lancer un AAP / AMI pour soutenir financièrement les mises à niveaux de centres de tri pour le passage à l'ECT

## Objectif visé & Adéquation

**Objectif(s) visé(s) :** Améliorer le tri et recyclage des emballages, atteindre les objectifs réglementaires.

**Justification de l'adéquation / impact(s) prévisionnel(s) :**

- Accompagner le changement des pratiques de tri des usagers
- Amélioration des quantités d'emballages triées et collectées



## Durée & Temporalité

Durée de l'action : 36 mois  
Temporalité : T1-2024 à T4-2026



## Indicateurs

Evolution des tonnages d'emballages collectés  
Evolution de la part de recyclables dans les OMR  
Evolution des taux de refus en centre de tri  
Nombre de collectivités d'Outre-Mer en ECT

# AG3.1 – Etudier / Accompagner l'adaptation / modernisation des centres de tri pour la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri

03

## Description de l'action

- Actualiser les retours d'expériences en Hexagone en matière de mise en œuvre de l'extension des consignes de tri et adaptation des équipements de tri (modernisation et reconversion) ;
- Appuyer les territoires ultramarins dans la conduite de réflexion sur la modernisation / mutualisation des équipements de tri des emballages ménagers ;
- Lancer un AAP / AMI pour soutenir l'adaptation des outils industriels de tri des emballages ménagers.

## Objectif visé & Adéquation

**Objectif(s) visé(s) :** S'assurer de la capacité des territoires à trier le gisement d'emballages ménagers après la mise en place de l'extension des consignes de tri et ainsi répondre à l'obligation réglementaire en la matière.

**Justification de l'adéquation / impact(s) prévisionnel(s) :**

- Augmentation de la capacité de tri au regard de l'augmentation prévisionnelle des tonnages captés ;
- Modernisation des lignes de tri pour déduire les taux de refus.



## Durée & Temporalité

Durée de l'action : 24 mois  
Temporalité : T1-2024 à T4-2025



## Indicateurs

Nombre d'installations de tri des emballages ménagers par territoire ultramarin adapté aux ECT  
Capacité cumulée de tri par flux (en T/an)  
Nombre de bénéficiaires des AAP / AMI & Montant des soutiens alloués à la modernisation des outils de tri

# AG4.1 – Soutenir une adaptation du barème des soutiens avec une prise en compte des contraintes locales

04

## Description de l'action

- Réaliser une étude permettant d'évaluer les adaptations du barème des soutiens et modalités de mise en œuvre ;
- Étudier la faisabilité de la séparation du versement des soutiens pour la collecte et le traitement ;
- Rédiger un plaidoyer argumenté en faveur de l'évolution du barème ;
- Appuyer auprès des instances décisionnaires l'évolution du barème / Participer aux échanges et réflexions en la matière.

## Objectif visé & Adéquation

**Objectif(s) visé(s) :** Répondre au cahier des charges de la filière REP emballages en couvrant 80% des coûts nets de référence d'un service public de gestion des déchets.

**Justification de l'adéquation / impact(s) prévisionnel(s) :**

- Diminution du reste à charge de la collectivité ;
- Optimisation des performances opérationnelles et économiques.



## Durée & Temporalité

Durée de l'action : 12 mois  
Temporalité : T1-2024 à T4-2024



## Indicateurs

Evolution du coût aidé par flux  
Part du reste à charge par rapport au coût complet  
Evolution de la part de recyclables dans les OMR  
Evolution des taux de collecte par flux

# AG5.1 – Mettre en place des systèmes de gestion séparative des déchets hors foyer et accompagnement des usagers

05

## Description de l'action

- Elaborer et diffuser un guide recueillant des retours d'expérience sur la mise en place du tri des déchets hors foyer
- Lancer des AAP/AMI pour la réalisation d'étude d'opportunité / faisabilité pour la mise en place de la gestion séparative des déchets hors foyer
- Développer des DCE types pour l'achat de fournitures pour la mise en place du tri des déchets hors foyer
- Soutenir financièrement la mise en place du tri des déchets hors foyer
- Elaborer et diffuser un guide et/ou support de communication pour accompagner le changement de pratiques des usagers

## Objectif visé & Adéquation

**Objectif(s) visé(s) :** Améliorer le tri et la collecte des emballages et atteinte des objectifs réglementaires

**Justification de l'adéquation / impact(s) prévisionnel(s) :**

- Augmentation des quantités d'emballages collectés
- Accompagner le changement de pratiques de tri des usagers



## Durée & Temporalité

Durée de l'action : 12 mois  
Temporalité : T1-2024 à T4-2025



## Indicateurs

Evolution de la part de recyclables dans les OMR  
Evolution des tonnages d'emballages collectés  
Nombre de collectivités ayant déployé la gestion séparative des déchets hors foyer  
Cartographie des points spécifiques à la collecte séparative des déchets hors foyer

# AG5.2 – Améliorer la connaissance du gisement potentiellement détournables des dépôts sauvages

05

## Description de l'action

- Recenser et cartographier les initiatives locales d'identification des dépôts sauvages
- Élaborer et diffuser un guide sur les bonnes pratiques issues des retours d'expériences menés en Hexagone et/ou territoires insulaires
- Lancer des AAP/AMI pour l'évaluation des gisements d'emballages ménagers détournables des dépôts sauvages et l'élaboration de pistes de résorption

## Objectif visé & Adéquation

**Objectif(s) visé(s) :** Améliorer la collecte des emballages et atteinte des objectifs réglementaires.

**Justification de l'adéquation / impact(s) prévisionnel(s) :**

- Augmentation des quantités collectées d'emballages ;
- Amélioration de la connaissance des pratiques déviantes en vue d'adapter les campagnes de communication / sensibilisation et ainsi accompagner le changement des pratiques.



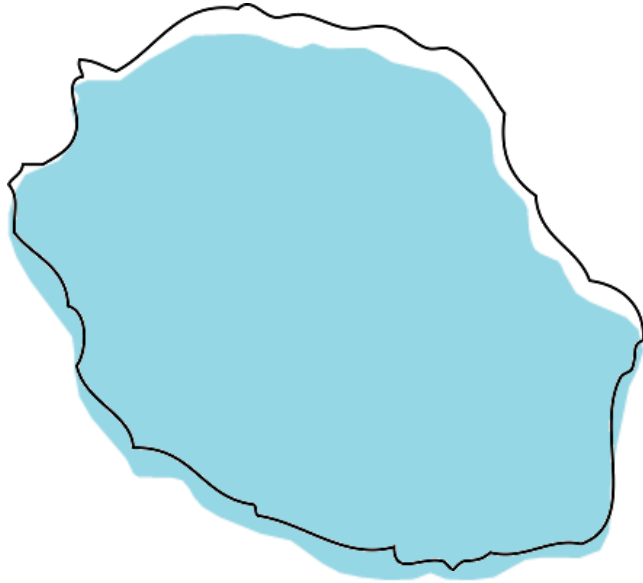
## Durée & Temporalité

Durée de l'action : 36 mois  
Temporalité : T1-2024 à T4-2026



## Indicateurs

Evolution des tonnages globaux DMA  
Evolution des tonnages globaux emballages  
Nombre de dépôts sauvages recensés et évolution dans le temps



# 03

## Description des actions spécifiques – La Réunion

# Orientations prioritaires et actions spécifiques

Orientations		Actions spécifiques		Priorité
O1	Renforcement de la prévention et de la communication	<a href="#">AS1.1</a>	Soutenir les territoires souhaitant mettre en place une tarification en faveur de la réduction de la production et d'un meilleur geste de tri (TI et RS)	P3
O2	Amélioration des modalités de collecte	<a href="#">AS2.2</a>	Densifier le maillage de PAV pour le flux verre	P1
		<a href="#">AS2.4</a>	Développer des points de collecte complémentaires au porte-à-porte pour le flux RSOM hors verre	P2
O3	Amélioration des capacités de traitement in situ	<a href="#">AS3.1</a>	Développer des outils industriels mutualisés de valorisation en local	P2
O4	Amélioration des performances économiques			
O5	Interface Collecte / Propreté urbaine			

P1 : priorité n°1 / P2 : priorité n°2 / P3 : priorité n°3 (non prioritaire dans les 3 prochaines années)

Le présent plan, à horizon trois ans, intégrera la mise en œuvre des actions de priorités 1 et 2.

## AS2.2 – Densifier le maillage de PAV pour le flux verre

02

### Description de l'action

- Communiquer auprès des collectivités sur les préconisations ADEME de nombre d'habitants par PAV en fonction de la typologie de territoire ;
- Lancer des AAP/AMI pour soutenir financièrement l'achat et le déploiement des PAV pour le flux Verre ;
- Lancer des AAP/AMI pour soutenir financièrement la communication sur l'emplacement des nouveaux points ;
- Nombre de PAV à déployer : 53 pour la CASUD et 30 pour la CIREST.

### Objectif visé & Adéquation

**Objectif(s) visé(s) :** Améliorer le tri et la collecte du verre

**Justification de l'adéquation / impact(s) prévisionnel(s) :**

- Amélioration des quantités de verre collectées
- Accompagnement des changements de pratique de tri des usagers



### Durée & Temporalité

Durée de l'action : 12 mois  
Temporalité : T1-2024 à T4-2024



### Indicateurs

Tonnages de verre collectés  
Evolution de la part de verre dans les OMR  
Evolution du nombre d'habitants par PAV pour le flux Verre

## AS2.4 – Développer des points de collecte complémentaires au porte-à-porte pour le flux RSOM hors verre

02

### Description de l'action

- Lancer des AAP/AMI pour soutenir la création de nouveaux points de collecte par le déploiement de points d'apport volontaire ;
- Développer des nouveaux points de collecte en déchèteries ou au niveau des distributeurs.

### Objectif visé & Adéquation

**Objectif(s) visé(s) :** Améliorer la collecte des emballages hors verre

**Justification de l'adéquation / impact(s) prévisionnel(s) :**

- Augmentation des quantités d'emballages hors verre collectées
- Accompagnement de l'évolution des pratiques de tri des usagers



### Durée & Temporalité

Durée de l'action : 36 mois  
Temporalité : T1-2024 à T4-2026



### Indicateurs

Tonnages d'emballages collectés  
Nombre de nouveaux points de collecte déployés  
Part d'emballages ménagers recyclables dans les OMR

## Description de l'action

- Compiler les retours d'expérience de filières locales de valorisation des emballages ménagers sous la forme d'un recueil ;
- Lancer un AAP/AMI portant sur la réalisation d'étude d'opportunité / faisabilité de valorisation locale des emballages ménagers ;
- Lancer un AAP/AMI portant sur le financement de la création d'outils industriels de valorisation des emballages ménagers ;
- Accompagner le centre de tri de l'Ouest (maîtrise d'œuvre d'ILEVA).

## Objectif visé & Adéquation

**Objectif(s) visé(s) :** Améliorer les performances de valorisation pour permettre l'atteinte des objectifs réglementaires.

**Justification de l'adéquation / impact(s) prévisionnel(s) :**

- Réduction de l'empreinte carbone du fait de la limitation de l'export ;
- Réduction de la consommation des ressources naturelles.



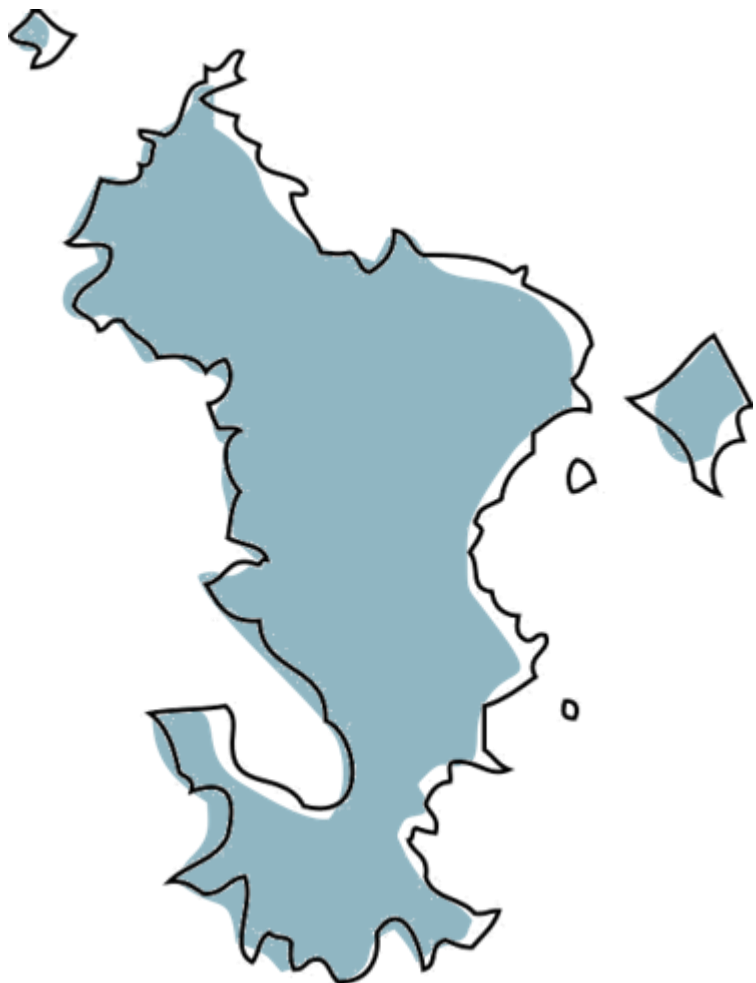
## Durée & Temporalité

Durée de l'action : 36 mois  
Temporalité : T1-2024 à T4-2026



## Indicateurs

Guide élaboré (O/N)  
Nombre de bénéficiaires des AAP / AMI & Montant des soutiens alloués  
Nombre d'unités de valorisation implantées en local (par flux) & Capacité de traitement (T/an)



# 04

## Description des actions spécifiques – Mayotte

# Orientations prioritaires et actions spécifiques

Orientations		Actions spécifiques	Priorité
O1	Renforcement de la prévention et de la communication		
O2	Amélioration des modalités de collecte	<a href="#">AS2.2</a> Densifier le maillage de PAV pour le flux verre	P1
		<a href="#">AS2.3</a> Appuyer les territoires dans l'optimisation des systèmes de pré-collecte / collecte des RSOM hors verre	P1
		<a href="#">AS2.5</a> Mise en place d'un pourvoi pour la collecte des emballages ménagers et accompagnement éventuel ?	P1
O3	Amélioration des capacités de traitement in situ		
O4	Amélioration des performances économiques	<a href="#">AS4.1</a> Améliorer la connaissance des coûts via la généralisation du remplissage des matrices de coûts et la valorisation / diffusion des résultats.	P1
O5	Interface Collecte / Propreté urbaine		

P1 : priorité n°1 / P2 : priorité n°2 / P3 : priorité n°3 (non prioritaire dans les 3 prochaines années)

Le présent plan, à horizon trois ans, intégrera la mise en œuvre des actions de priorités 1 et 2.

## AS2.2 – Densifier le maillage de PAV pour le flux verre

O2

### Description de l'action

- Communiquer auprès des collectivités sur les préconisations ADEME de nombre d'habitants par PAV en fonction de la typologie de territoire ;
- Lancer des AAP/AMI pour soutenir financièrement l'achat et le déploiement des PAV pour le flux Verre ;
- Lancer des AAP/AMI pour soutenir financièrement la communication sur l'emplacement des nouveaux points ;
- Procéder à l'installation de 400 PAV sur le territoire de la CADEMA et du SIDEVAM afin de se rapprocher des ratios recommandés par l'ADEME.

### Objectif visé & Adéquation

**Objectif(s) visé(s) :** Améliorer le tri et la collecte du verre

**Justification de l'adéquation / impact(s) prévisionnel(s) :**

- Amélioration des quantités de verre collectées
- Accompagnement des changements de pratique de tri des usagers



### Durée & Temporalité

Durée de l'action : 12 mois  
Temporalité : T1-2024 à T4-2024



### Indicateurs

Tonnages de verre collectés  
Evolution de la part de verre dans les OMR  
Evolution du nombre d'habitants par PAV pour le flux Verre

# AS2.3 – Appuyer les territoires dans l'optimisation des systèmes de pré-collecte des RSOM hors verre

02

## Description de l'action

- Communiquer auprès des collectivités sur les préconisations ADEME de nombre d'habitants par PAV en fonction de la typologie de territoire ;
- Lancer des AAP/AMI pour soutenir financièrement une étude de faisabilité pour adapter la collecte en fonction des territoires ;
- Lancer des AAP/AMI pour soutenir financièrement l'achat et le déploiement des PAV pour le flux RSOM hors verre ;
- Lancer des AAP/AMI pour soutenir financièrement la communication sur l'emplacement des nouveaux points ;
- Procéder à l'installation de 900 PAV RSOM hors verre sur le territoire du SIDEVAM.

## Objectif visé & Adéquation

**Objectif(s) visé(s) :** Améliorer le tri et la collecte d' emballages hors verre

**Justification de l'adéquation / impact(s) prévisionnel(s) :**

- Amélioration des quantités d' emballages hors verre collectées
- Accompagnement des changements de pratique de tri des usagers



## Durée & Temporalité

Durée de l'action : 12 mois  
Temporalité : T1-2024 à T4-2024



## Indicateurs

Tonnages d'emballages hors verre collectés  
Evolution de la part d'emballages hors verre dans les OMR  
Evolution du nombre d'habitants par PAV pour les emballages hors verre

# AS2.5 – Mise en place d'un pourvoi pour la collecte des emballages et accompagnement éventuel

02

## Description de l'action

- Evolution du pourvoi avec le SIDEVAM et la CADEMA ;
- Faire la demande auprès de l'éco-organisme, elle doit contenir à minima la liste des points de collecte et doit s'engager au respect du taux national de 75% de recyclage de l'ensemble des emballages ménagers ;
- Travailler conjointement à la rédaction de la convention (durée de 3 ans renouvelable).

## Objectif visé & Adéquation

**Objectif(s) visé(s) :** Améliorer la collecte des emballages ménagers

**Justification de l'adéquation / impact(s) prévisionnel(s) :**

- Augmentation des quantités d'emballages hors verre collectées ;
- Amélioration des performances économiques sur les flux concernés.



## Durée & Temporalité

Durée de l'action : 36 mois  
Temporalité : T1-2024 à T4-2026



## Indicateurs

Atteinte des objectifs fixés dans la convention  
Tonnages d'emballages collectés  
Part d'emballages ménagers recyclables dans les OMR

# AS4.1 – Améliorer la connaissance des coûts via la généralisation du remplissage des matrices des coûts et la valorisation / diffusion des résultats

O4

## Description de l'action

- Communiquer sur les guides et formations existants proposés par l'ADEME ;
- Appuyer les EPCI dans l'analyse des indicateurs de performances économiques et identifications des pistes d'optimisation sur les flux concernés par la filière ;
- Valorisation des progrès réalisés / Diffusion des résultats enregistrés.

## Objectif visé & Adéquation

**Objectif(s) visé(s) :** Améliorer la connaissance des coûts du service dans une démarche d'amélioration continue.

**Justification de l'adéquation / impact(s) prévisionnel(s) :**

- Amélioration des performances économiques et dons de la maîtrise des coûts de gestion des déchets ;
- Identification des leviers d'optimisation du service notamment sur les flux verre et emballages hors verre.



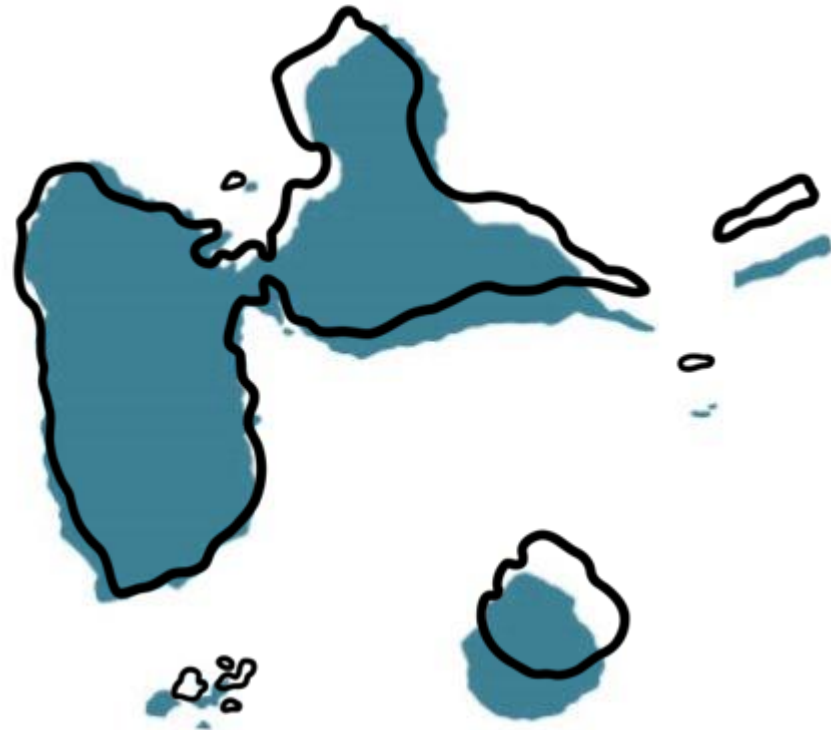
## Durée & Temporalité

Durée de l'action : 36 mois  
Temporalité : T1-2024 à T4-2026



## Indicateurs

Nombre d'agents formés  
Nombre de matrices remplies par collectivité  
Evolution des coûts aidés pour les flux ciblés par la filière REP



# 05

## Description des actions spécifiques – Guadeloupe

# Orientations prioritaires et actions spécifiques

Orientations		Actions spécifiques		Priorité
O1	Renforcement de la prévention et de la communication			
O2	Amélioration des modalités de collecte	<a href="#">AS2.1</a>	Abaisser les seuils d'enlèvement auprès des détenteurs qui ont peu de capacité de stockage (immeubles collectifs notamment)	P3
		<a href="#">AS2.2</a>	Densifier le maillage de PAV pour le flux verre	P1
		<a href="#">AS2.4</a>	Développer des points de collecte complémentaires au porte-à-porte pour le flux RSOM hors verre	P2
O3	Amélioration des capacités de traitement in situ	<a href="#">AS3.2</a>	Améliorer les capacités de stockage intermédiaire (ou transfert) / massification avant export	P1
O4	Amélioration des performances économiques	<a href="#">AS4.1</a>	Améliorer la connaissance des coûts via la généralisation du remplissage des matrices de coûts et la valorisation / diffusion des résultats.	P1 (CANBT)
O5	Interface Collecte / Propreté urbaine			

Le présent plan, à horizon trois ans, intégrera la mise en œuvre des actions de priorités 1 et 2.

### Description de l'action

- Communiquer auprès de la collectivité sur les préconisations ADEME de nombre d'habitants par PAV en fonction de la typologie de territoire ;
- Lancer des AAP/AMI pour soutenir financièrement l'achat et le déploiement des PAV pour le flux Verre ;
- Lancer des AAP/AMI pour soutenir financièrement la communication sur l'emplacement des nouveaux points.

### Objectif visé & Adéquation

**Objectif(s) visé(s) :** Améliorer le tri et la collecte du verre

**Justification de l'adéquation / impact(s) prévisionnel(s) :**

- Amélioration des quantités de verre collectées
- Accompagnement des changements de pratique de tri des usagers.



### Durée & Temporalité

Durée de l'action : 12 mois  
Temporalité : T1-2024 à T4-2024



### Indicateurs

Tonnages de verre collectés  
Evolution de la part de verre dans les OMR  
Evolution du nombre d'habitants par PAV pour le flux Verre

# AS2.4 – Développer des points de collecte complémentaires au porte-à-porte pour le flux RSOM hors verre

O2

## Description de l'action

- Lancer des AAP/AMI pour soutenir la création de nouveaux points de collecte par le déploiement de points d'apport volontaire ;
- Développer des nouveaux points de collecte en déchèteries ou au niveau des distributeurs.

## Objectif visé & Adéquation

**Objectif(s) visé(s) :** Améliorer la collecte des emballages hors verre

**Justification de l'adéquation / impact(s) prévisionnel(s) :**

- Augmentation des quantités d'emballages hors verre collectées
- Accompagnement de l'évolution des pratiques de tri des usagers



## Durée & Temporalité

Durée de l'action : 36 mois  
Temporalité : T1-2024 à T4-2026



## Indicateurs

Tonnages d'emballages collectés  
Nombre de nouveaux points de collecte déployés  
Part d'emballages ménagers recyclables dans les OMR

# AS3.2 – Améliorer les capacités de stockage intermédiaire / massification avant export

O3

## Description de l'action

- Compiler les retours d'expérience de massification des emballages ménagers sous la forme d'un recueil ;
- Lancer un AAP/AMI portant sur la réalisation d'étude d'opportunité / faisabilité de massification des emballages ménagers avant export ;
- Lancer un AAP/AMI portant sur le financement d'équipements pour la massification des emballages ménagers.

## Objectif visé & Adéquation

**Objectif(s) visé(s) :** Optimiser l'export des déchets d'emballages ménagers pour valorisation.

**Justification de l'adéquation / impact(s) prévisionnel(s) :**

- Réduction des coûts de transport et amélioration des performances économiques sur les flux concernés ;
- Réduction de l'empreinte carbone en optimisant le nombre de conteneurs maritimes.



## Durée & Temporalité

Durée de l'action : 12 mois  
Temporalité : T1-2024 à T4-2024



## Indicateurs

Évolution des volumes exportés d'emballages ménagers  
Nombre de départ de conteneurs maritimes

# AS4.1 – Améliorer la connaissance des coûts via la généralisation du remplissage des matrices des coûts et la valorisation / diffusion des résultats

O3

## Description de l'action

- Communiquer sur les guides et formations existants proposés par l'ADEME ;
- Appuyer les EPCI dans l'analyse des indicateurs de performances économiques et identifications des pistes d'optimisation sur les flux concernés par la filière ;
- Valorisation des progrès réalisés / Diffusion des résultats enregistrés.

## Objectif visé & Adéquation

**Objectif(s) visé(s) :** Améliorer la connaissance des coûts du service dans une démarche d'amélioration continue.

**Justification de l'adéquation / impact(s) prévisionnel(s) :**

- Amélioration des performances économiques et dons de la maîtrise des coûts de gestion des déchets ;
- Identification des leviers d'optimisation du service notamment sur les flux verre et emballages hors verre



## Durée & Temporalité

Durée de l'action : 36 mois  
Temporalité : T1-2024 à T4-2026



## Indicateurs

Nombre d'agents formés  
Nombre de matrices remplies par collectivité  
Evolution des coûts aidés pour les flux ciblés par la filière REP



# 06

## Description des actions spécifiques – Martinique

# Orientations prioritaires et actions spécifiques

Orientations		Actions spécifiques		Priorité
O1	Renforcement de la prévention et de la communication	<a href="#">AS1.1</a>	Soutenir les territoires souhaitant mettre en place une tarification en faveur de la réduction de la production et d'un meilleur geste de tri (TI et RS)	P3
O2	Amélioration des modalités de collecte	<a href="#">AS2.2</a>	Densifier le maillage de PAV pour le flux verre	P1
		<a href="#">AS2.4</a>	Développer des points de collecte complémentaires au porte-à-porte pour le flux RSOM hors verre	P2
O3	Amélioration des capacités de traitement in situ			
O4	Amélioration des performances économiques	<a href="#">AS4.1</a>	Améliorer la connaissance des coûts via la généralisation du remplissage des matrices de coûts et la valorisation / diffusion des résultats. (CAESM)	P1
O5	Interface Collecte / Propreté urbaine			

P1 : priorité n°1 / P2 : priorité n°2 / P3 : priorité n°3 (non prioritaire dans les 3 prochaines années)

Le présent plan, à horizon trois ans, intégrera la mise en œuvre des actions de priorités 1 et 2.

### Description de l'action

- Communiquer auprès de la collectivité sur les préconisations ADEME de nombre d'habitants par PAV en fonction de la typologie de territoire ;
- Lancer des AAP/AMI pour soutenir financièrement l'achat et le déploiement des PAV pour le flux Verre ;
- Lancer des AAP/AMI pour soutenir financièrement la communication sur l'emplacement des nouveaux points.

### Objectif visé & Adéquation

**Objectif(s) visé(s) :** Améliorer le tri et la collecte du verre

**Justification de l'adéquation / impact(s) prévisionnel(s) :**

- Amélioration des quantités de verre collectées
- Accompagnement des changements de pratique de tri des usagers.



### Durée & Temporalité

Durée de l'action : 12 mois  
Temporalité : T1-2024 à T4-2024



### Indicateurs

Tonnages de verre collectés  
Evolution de la part de verre dans les OMR  
Evolution du nombre d'habitants par PAV pour le flux Verre

# AS2.4 – Développer des points de collecte complémentaires au porte-à-porte pour le flux RSOM hors verre

O2

## Description de l'action

- Lancer des AAP/AMI pour soutenir la création de nouveaux points de collecte par le déploiement de points d'apport volontaire ;
- Développer des nouveaux points de collecte en déchèteries ou au niveau des distributeurs.

## Objectif visé & Adéquation

**Objectif(s) visé(s) :** Améliorer la collecte des emballages hors verre

**Justification de l'adéquation / impact(s) prévisionnel(s) :**

- Augmentation des quantités d'emballages hors verre collectées
- Accompagnement de l'évolution des pratiques de tri des usagers



## Durée & Temporalité

Durée de l'action : 36 mois  
Temporalité : T1-2024 à T4-2026



## Indicateurs

Tonnages d'emballages collectés  
Nombre de nouveaux points de collecte déployés  
Part d'emballages ménagers recyclables dans les OMR

# AS4.1 – Améliorer la connaissance des coûts via la généralisation du remplissage des matrices des coûts et la valorisation / diffusion des résultats

O3

## Description de l'action

- Communiquer sur les guides et formations existants proposés par l'ADEME ;
- Appuyer les EPCI dans l'analyse des indicateurs de performances économiques et identifications des pistes d'optimisation sur les flux concernés par la filière ;
- Valorisation des progrès réalisés / Diffusion des résultats enregistrés.

## Objectif visé & Adéquation

**Objectif(s) visé(s) :** Améliorer la connaissance des coûts du service dans une démarche d'amélioration continue.

**Justification de l'adéquation / impact(s) prévisionnel(s) :**

- Amélioration des performances économiques et dons de la maîtrise des coûts de gestion des déchets ;
- Identification des leviers d'optimisation du service notamment sur les flux verre et emballages hors verre



## Durée & Temporalité

Durée de l'action : 36 mois  
Temporalité : T1-2024 à T4-2026



## Indicateurs

Nombre d'agents formés  
Nombre de matrices remplies par collectivité  
Evolution des coûts aidés pour les flux ciblés par la filière REP



# 07

## Description des actions spécifiques – Saint-Martin

# Orientations prioritaires et actions spécifiques

Orientations		Actions spécifiques		Priorité
O1	Renforcement de la prévention et de la communication			
O2	Amélioration des modalités de collecte	<a href="#">AS2.2</a>	Densifier le maillage de PAV pour le flux verre	P1
		<a href="#">AS2.3</a>	Appuyer les territoires dans l'optimisation des systèmes de pré-collecte / collecte des RSOM hors verre	P1
		<a href="#">AS2.5</a>	Mise en place d'un pourvoi pour la collecte des emballages ménagers et accompagnement éventuel ?	P1 ?
O3	Amélioration des capacités de traitement in situ	<a href="#">AS3.1</a>	Développer des outils industriels mutualisés de valorisation en local	P2
		<a href="#">AS3.2</a>	Améliorer les capacités de stockage intermédiaire (ou transfert) / massification avant export	P1
O4	Amélioration des performances économiques	<a href="#">AS4.1</a>	Améliorer la connaissance des coûts via la généralisation du remplissage des matrices de coûts et la valorisation / diffusion des résultats.	P1
O5	Interface Collecte / Propreté urbaine			

**P1** : priorité n°1 / **P2** : priorité n°2 / **P3** : priorité n°3 (non prioritaire dans les 3 prochaines années)

Le présent plan, à horizon trois ans, intégrera la mise en œuvre des actions de priorités 1 et 2.

# AS2.2 – Densifier le maillage de PAV pour le flux verre

02

## Description de l'action

- Communiquer auprès de la collectivité sur les préconisations ADEME de nombre d'habitants par PAV en fonction de la typologie de territoire ;
- Lancer des AAP/AMI pour soutenir financièrement l'achat et le déploiement des PAV pour le flux Verre ;
- Lancer des AAP/AMI pour soutenir financièrement la communication sur l'emplacement des nouveaux points
- Positionner les 219 PAV verre dont 4 seront semi-enterrés.

## Objectif visé & Adéquation

**Objectif(s) visé(s) :** Améliorer le tri et la collecte du verre

**Justification de l'adéquation / impact(s) prévisionnel(s) :**

- Amélioration des quantités de verre collectées
- Accompagnement des changements de pratique de tri des usagers



## Durée & Temporalité

Durée de l'action : 12 mois  
Temporalité : T1-2024 à T4-2024



## Indicateurs

Tonnages de verre collectés  
Evolution de la part de verre dans les OMR  
Evolution du nombre d'habitants par PAV pour le flux Verre

# AS2.3 – Appuyer les territoires dans l'optimisation des systèmes de pré-collecte collecte des RSOM hors verre

02

## Description de l'action

- Communiquer auprès de la collectivité sur les préconisations ADEME de nombre d'habitants par PAV en fonction de la typologie de territoire ;
- Lancer des AAP/AMI pour soutenir financièrement l'achat et le déploiement des PAV pour le flux RSOM hors verre ;
- Lancer des AAP/AMI pour soutenir financièrement la communication sur l'emplacement des nouveaux points ;
- Positionner les 218 PAV RSOM hors verre dont 4 semi-enterrés.

## Objectif visé & Adéquation

**Objectif(s) visé(s) :** Améliorer le tri et la collecte d' emballages hors verre

**Justification de l'adéquation / impact(s) prévisionnel(s) :**

- Amélioration des quantités d' emballages hors verre collectées
- Accompagnement des changements de pratique de tri des usagers



## Durée & Temporalité

Durée de l'action : 12 mois  
Temporalité : T1-2024 à T4-2024



## Indicateurs

Tonnages d'emballages hors verre collectés  
Evolution de la part d'emballages hors verre dans les OMR  
Evolution du nombre d'habitants par PAV pour les emballages hors verre

# AS2.5 – Mise en place d'un pourvoi pour la collecte des emballages et accompagnement éventuel

02

## Description de l'action

- Étudier la faisabilité de la mise en place d'un pourvoi sur Saint-Martin ;
- Faire la demande auprès de l'éco-organisme, elle doit contenir à minima la liste des points de collecte et doit s'engager au respect du taux national de 75% de recyclage de l'ensemble des emballages ménagers ;
- Travailler conjointement à la rédaction de la convention (durée de 3 ans renouvelable) ;
- Déployer le pourvoi sur le territoire de Saint-Martin.

## Objectif visé & Adéquation

**Objectif(s) visé(s) :** Améliorer la collecte des emballages ménagers

**Justification de l'adéquation / impact(s) prévisionnel(s) :**

- Augmentation des quantités d'emballages hors verre collectés ;
- Amélioration des performances économiques sur les flux concernés.



## Durée & Temporalité

Durée de l'action : 36 mois  
Temporalité : T1-2024 à T4-2026



## Indicateurs

Atteinte des objectifs fixés dans la convention  
Tonnages d'emballages collectés  
Part d'emballages ménagers recyclables dans les OMR

# AS3.1 – Développer des outils industriels mutualisés de valorisation en local

03

## Description de l'action

- Compiler les retours d'expérience de filières locales de valorisation des emballages ménagers sous la forme d'un recueil ;
- Lancer un AAP/AMI portant sur la réalisation d'étude d'opportunité / faisabilité de valorisation locale des emballages ménagers ;
- Lancer un AAP/AMI portant sur le financement de la création d'outils industriels de valorisation des emballages ménagers.
- Capacité : entre 600 et 2 000 tonnes par an cela correspond à une production de 16 (moyenne Outre-Mer) à 52 kg/hab (moyenne Hexagone).

## Objectif visé & Adéquation

**Objectif(s) visé(s) :** Améliorer les performances de valorisation pour permettre l'atteinte des objectifs réglementaires.

**Justification de l'adéquation / impact(s) prévisionnel(s) :**

- Réduction de l'empreinte carbone du fait de la limitation de l'export ;
- Réduction de la consommation des ressources naturelles.



## Durée & Temporalité

Durée de l'action : 36 mois  
Temporalité : T1-2024 à T4-2026



## Indicateurs

Guide élaboré (O/N)  
Nombre de bénéficiaires des AAP / AMI & Montant des soutiens alloués  
Nombre d'unités de valorisation implantées en local (par flux) & Capacité de traitement (T/an)

# AS3.2 – Améliorer les capacités de stockage intermédiaire / massification avant export

03

## Description de l'action

- Compiler les retours d'expérience de massification des emballages ménagers sous la forme d'un recueil ;
- Lancer un AAP/AMI portant sur la réalisation d'étude d'opportunité / faisabilité de massification des emballages ménagers avant export ;
- Lancer un AAP/AMI portant sur le financement d'équipements pour la massification des emballages ménagers.

## Objectif visé & Adéquation

**Objectif(s) visé(s) :** Optimiser l'export des déchets d'emballages ménagers pour valorisation.

**Justification de l'adéquation / impact(s) prévisionnel(s) :**

- Réduction des coûts de transport et amélioration des performances économiques sur les flux concernés ;
- Réduction de l'empreinte carbone en optimisant le nombre de conteneurs maritimes.



## Durée & Temporalité

Durée de l'action : 12 mois  
Temporalité : T1 à T4-2024



## Indicateurs

Évolution des volumes exportés d'emballages ménagers  
Nombre de départ de conteneurs maritimes

# AS4.1 – Améliorer la connaissance des coûts via la généralisation du remplissage des matrices des coûts et la valorisation / diffusion des résultats

O4

## Description de l'action

- Communiquer sur les guides et formations existants proposés par l'ADEME ;
- Appuyer les EPCI dans l'analyse des indicateurs de performances économiques et identifications des pistes d'optimisation sur les flux concernés par la filière ;
- Valorisation des progrès réalisés / Diffusion des résultats enregistrés.

## Objectif visé & Adéquation

**Objectif(s) visé(s) :** Améliorer la connaissance des coûts du service dans une démarche d'amélioration continue.

**Justification de l'adéquation / impact(s) prévisionnel(s) :**

- Amélioration des performances économiques et dons de la maîtrise des coûts de gestion des déchets ;
- Identification des leviers d'optimisation du service notamment sur les flux verre et emballages hors verre.



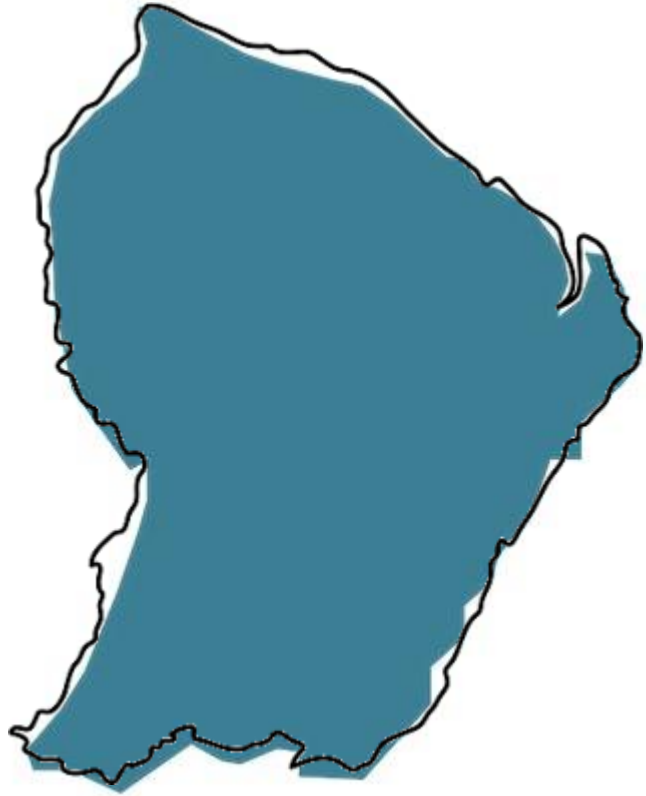
## Durée & Temporalité

Durée de l'action : 36 mois  
Temporalité : T1-2024 à T4-2026



## Indicateurs

Nombre d'agents formés  
Nombre de matrices remplies par collectivité  
Evolution des coûts aidés pour les flux ciblés par la filière REP



# 08

## Description des actions spécifiques – Guyane

# Orientations prioritaires et actions spécifiques

Orientations		Actions spécifiques		Priorité
O1	Renforcement de la prévention et de la communication	<a href="#">AS1.1</a>	Soutenir les territoires souhaitant mettre en place une tarification en faveur de la réduction de la production et d'un meilleur geste de tri (TI et RS)	P3
O2	Amélioration des modalités de collecte	<a href="#">AS2.1</a>	Abaisser les seuils d'enlèvement auprès des détenteurs qui ont peu de capacité de stockage (immeubles collectifs notamment)	P3
		<a href="#">AS2.2</a>	Densifier le maillage de PAV pour le flux verre	P1
		<a href="#">AS2.4</a>	Développer des points de collecte complémentaires au porte-à-porte pour le flux RSOM hors verre	P2
		<a href="#">AS2.5</a>	Mise en place d'un pourvoi pour la collecte des emballages ménagers et accompagnement éventuel ?	P1
O3	Amélioration des capacités de traitement in situ	<a href="#">AS3.1</a>	Développer des outils industriels mutualisés de valorisation en local	P2
O4	Amélioration des performances économiques	<a href="#">AS4.1</a>	Améliorer la connaissance des coûts via la généralisation du remplissage des matrices de coûts et la valorisation / diffusion des résultats. (CCEG et CCOG)	P1
O5	Interface Collecte / Propreté urbaine			

P1 : priorité n°1 / P2 : priorité n°2 / P3 : priorité n°3 (non prioritaire dans les 3 prochaines années)

Le présent plan, à horizon trois ans, intégrera la mise en œuvre des actions de priorités 1 et 2.

# AS2.2 – Densifier le maillage de PAV pour le flux verre

O2

## Description de l'action

- Communiquer auprès de la collectivité sur les préconisations ADEME de nombre d'habitants par PAV en fonction de la typologie de territoire ;
- Elaborer des DCE types pour l'étude préliminaire au déploiement de nouveaux PAV Verre, pour l'achat de fournitures et l'adaptation des circuits de collecte ;
- Lancer des AAP/AMI pour soutenir financièrement l'achat et le déploiement des PAV pour le flux Verre ;
- Lancer des AAP/AMI pour soutenir financièrement la communication sur l'emplacement des nouveaux points ;

## Objectif visé & Adéquation

**Objectif(s) visé(s) :** Améliorer le tri et la collecte du verre

**Justification de l'adéquation / impact(s) prévisionnel(s) :**

- Amélioration des quantités de verre collectées
- Accompagnement des changements de pratique de tri des usagers



## Durée & Temporalité

Durée de l'action : 12 mois  
Temporalité : T1-2024 à T4-2024



## Indicateurs

Tonnages de verre collectés  
Evolution de la part de verre dans les OMR  
Evolution du nombre d'habitants par PAV pour le flux Verre

# AS2.4 – Développer des points de collecte complémentaire au porte-à-porte pour le flux RSOM hors verre

O2

## Description de l'action

- Lancer des AAP/AMI pour soutenir la création de nouveaux points de collecte par le déploiement de points d'apport volontaire ;
- Développer des nouveaux points de collecte en déchèteries ou au niveau des distributeurs.

## Objectif visé & Adéquation

**Objectif(s) visé(s) :** Améliorer la collecte des emballages hors verre

**Justification de l'adéquation / impact(s) prévisionnel(s) :**

- Augmentation des quantités d'emballages hors verre collectées
- Accompagnement de l'évolution des pratiques de tri des usagers



## Durée & Temporalité

Durée de l'action : 36 mois  
Temporalité : T1-2024 à T4-2026



## Indicateurs

Tonnages d'emballages hors verre collectés  
Nombre de nouveaux points de collecte déployés  
Part d'emballages ménagers recyclables dans les OMR

# AS2.5 – Mise en place d'un pourvoi pour la collecte des emballages et accompagnement éventuel

O2

## Description de l'action

- Faire un bilan de la mise en place d'un pourvoi à la gestion des déchets d'emballages ménagers qui comprend la collecte, le tri et le recyclage des déchets d'emballages ménagers voire leur élimination ;
- Décider du maintien ou non du pourvoi et éventuel appui pour la sortie du pourvoi et reprise de la gestion des flux concernés (si volonté des territoires) ;
- Travailler sur la sortie du pourvoi (si souhait des territoires) :
  - Accompagnement pour une reprise de la gestion des emballages ménagers par les territoires ;
  - Travail sur un nouveau conventionnement et sur l'atteinte d'objectifs.

## Objectif visé & Adéquation

**Objectif(s) visé(s) :** Améliorer la collecte des emballages ménagers hors verre

**Justification de l'adéquation / impact(s) prévisionnel(s) :**

- Augmentation des quantités d'emballages hors verre collectées ;
- Amélioration des performances économiques sur les flux concernés.



## Durée & Temporalité

Durée de l'action : 36 mois  
Temporalité : T1-2024 à T4-2026



## Indicateurs

Atteinte des objectifs fixés dans la convention  
Tonnages d'emballages collectés  
Part d'emballages ménagers recyclables dans les OMR

# AS3.1 – Développer des outils industriels mutualisés de valorisation en local pour le flux RSOM hors verre

O3

## Description de l'action

- Compiler les retours d'expérience de filières locales de valorisation des emballages ménagers sous la forme d'un recueil ;
- Lancer un AAP/AMI portant sur la réalisation d'étude d'opportunité / faisabilité de valorisation locale des emballages ménagers ;
- Lancer un AAP/AMI portant sur le financement de la création d'outils industriels de valorisation des emballages ménagers ;
- 2 centres de tri (capacité nominale d'un des sites 9 000 t) et aucun site de valorisation.

## Objectif visé & Adéquation

**Objectif(s) visé(s) :** Améliorer les performances de valorisation pour permettre l'atteinte des objectifs réglementaires.

**Justification de l'adéquation / impact(s) prévisionnel(s) :**

- Réduction de l'empreinte carbone du fait de la limitation de l'export ;
- Réduction de la consommation des ressources naturelles.



## Durée & Temporalité

Durée de l'action : 36 mois  
Temporalité : T1-2024 à T4-2026



## Indicateurs

Guide élaboré (O/N)  
Nombre de bénéficiaires des AAP / AMI & Montant des soutiens alloués  
Nombre d'unités de valorisation implantées en local (par flux) & Capacité de traitement (T/an)

# AS4.1 – Améliorer la connaissance des coûts via la généralisation du remplissage des matrices des coûts et la valorisation / diffusion des résultats

O4

## Description de l'action

- Communiquer sur les guides et formations existants proposés par l'ADEME ;
- Appuyer les EPCI dans l'analyse des indicateurs de performances économiques et identifications des pistes d'optimisation sur les flux concernés par la filière ;
- Valorisation des progrès réalisés / Diffusion des résultats enregistrés.

## Objectif visé & Adéquation

**Objectif(s) visé(s) :** Améliorer la connaissance des coûts du service dans une démarche d'amélioration continue.

**Justification de l'adéquation / impact(s) prévisionnel(s) :**

- Amélioration des performances économiques et dons de la maîtrise des coûts de gestion des déchets ;
- Identification des leviers d'optimisation du service notamment sur les flux verre et emballages hors verre.



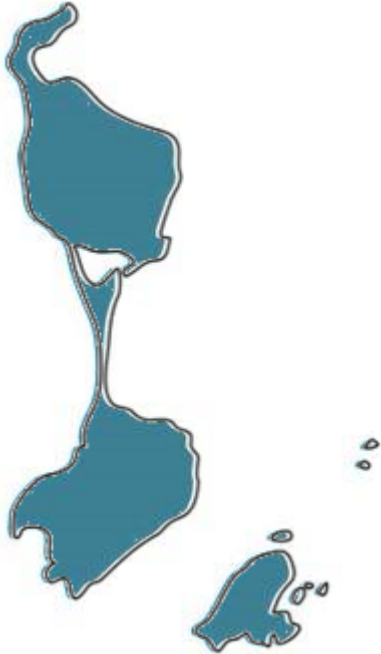
## Durée & Temporalité

Durée de l'action : 36 mois  
Temporalité : T1-2024 à T4-2026



## Indicateurs

Nombre d'agents formés  
Nombre de matrices remplies par collectivité  
Evolution des coûts aidés pour les flux ciblés par la filière REP



# 09

## Description des actions spécifiques – Saint-Pierre-et-Miquelon

# Orientations prioritaires et actions spécifiques – Saint-Pierre-et-Miquelon

Orientations		Action spécifique		Priorité
O1	Renforcement de la prévention et de la communication	<a href="#">AS1.1</a>	Soutenir les territoires souhaitant mettre en place une tarification en faveur de la réduction de la production et d'un meilleur geste de tri (TI et RS)	<b>P3</b>
O3	Amélioration des capacités de traitement in situ	<a href="#">AS3.2</a>	Améliorer les capacités de stockage intermédiaire (ou transfert) / massification avant export	<b>P1</b>

**P1** : priorité n°1 / **P2** : priorité n°2 / **P3** : priorité n°3 (non prioritaire dans les 3 prochaines années)

Le présent plan, à horizon trois ans, intégrera la mise en œuvre des actions de priorités 1 et 2.

# AS3.2 – Améliorer les capacités de stockage intermédiaire / massification avant export

03

## Description de l'action

- Compiler les retours d'expérience de massification des emballages ménagers sous la forme d'un recueil ;
- Lancer un AAP/AMI portant sur la réalisation d'étude d'opportunité / faisabilité de massification des emballages ménagers avant export ;
- Lancer un AAP/AMI portant sur le financement d'équipements pour la massification des emballages ménagers.

## Objectif visé & Adéquation

**Objectif(s) visé(s) :** Optimiser l'export des déchets d'emballages ménagers pour valorisation.

**Justification de l'adéquation / impact(s) prévisionnel(s) :**

- Réduction des coûts de transport et amélioration des performances économiques sur les flux concernés ;
- Réduction de l'empreinte carbone en optimisant le nombre de conteneurs maritimes.



## Durée & Temporalité

Durée de l'action : 12 mois  
Temporalité : T1 à T4-2024



## Indicateurs

Évolution des volumes exportés d'emballages ménagers  
Nombre de départ de conteneurs maritimes



# 10

## Actions spécifiques non prioritaires

## AS1.1 – Soutenir les territoires souhaitant mettre en place une tarification en faveur de la réduction de la production et d'un meilleur geste de tri (TI et RS)

### Description de l'action

- Recenser et cartographier les territoires ayant mis en place une tarification (TI et/ou RS) ;
- Elaborer un guide recueillant des retours d'expérience, avec un focus sur les territoires ultramarin, sur la mise en place d'une tarification en faveur de la réduction de la production de déchets et d'un meilleur geste de tri ;
- Créer une communauté / groupe de travail à l'échelle des territoires ultramarin sur les modes de financement et les mécanismes d'incitation positive ;
- Lancer un AAP / AMI pour soutenir la mise en place de d'une tarification en faveur de la réduction de la production d'un meilleur geste de tri.

### Objectif visé & Adéquation

**Objectif(s) visé(s) :** Réduire la production de déchets d'emballages via le déploiement d'une tarification en faveur de la réduction des déchets et d'un meilleur tri.

**Justification de l'adéquation / impact(s) prévisionnel(s) :**

- Augmentation des quantités collectées de verre et d'emballages hors verre ;
- Réduction de la production de DMA.



### Durée & Temporalité

Durée de l'action : 36 mois  
Temporalité : T1-2024 à T4-2026



### Indicateurs

Evolution de la part de recyclables dans les OMR  
Evolution des tonnages globaux emballages  
Nombre de territoires ayant mis en place une tarification en faveur de la réduction de la production et d'un meilleur geste de tri

## AS2.1 – Abaisser les seuils d'enlèvement auprès des détenteurs qui ont peu de capacité de stockage (immeubles collectifs notamment)

### Description de l'action

- Elaborer et diffuser un guide sur les retours d'expériences de système de collecte demandant peu d'espace de stockage ;
- Lancer des AAP/AMI pour soutenir financièrement l'achat de fournitures innovantes pour les détenteurs disposants d'une faible capacité de stockage.

### Objectif visé & Adéquation

**Objectif(s) visé(s) :** Améliorer le geste de tri des usagers et la collecte du verre et des emballages hors verre

**Justification de l'adéquation / impact(s) prévisionnel(s) :**

- Amélioration des quantités de verre et d'emballages hors verre collectées
- Accompagnement des changements de pratique de tri des usagers



### Durée & Temporalité

Durée de l'action : 36 mois  
Temporalité : T1-2024 à T4-2026



### Indicateurs

Tonnages d'emballages hors verre et de verre collectés  
Evolution de la part d'emballages hors verre et de verre dans les OMR



# 11

## Calendrier de déploiement & indicateurs de suivi

# Calendrier de déploiement

			2024	2025	2026
Orientation 1 : renforcement de la prévention et de la communication	AG 1.1	Accompagner les territoires dans le développement du réemploi			
	AG 1.2	Renforcer la communication / sensibilisation grand public			
	AG 1.3	Renforcer la communication / information des élus et des collectivités			
	AG 1.4	Relancer l'accompagnement de proximité pour faciliter le changement des pratiques en matière de consommation responsable et de gestion des déchets (dont participation à des événements).			
	AG 1.5	Améliorer la traçabilité des flux pour fiabiliser la donnée et favoriser la mise en place d'une démarche d'amélioration continue			
Orientation 2 : amélioration des modalités de collecte	AG 2.1	Mettre en place l'extension des consignes de tri (dont appui à l'éventuelle adaptation des systèmes de pré-collecte / collecte en place sur le flux RSOM hors verre)			
Orientation 3 : amélioration des capacités de traitement in situ / export	AG 3.1	Etudier / Accompagner l'adaptation / modernisation des centres de tri pour la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri			
Orientation 4 : amélioration des performances économiques	AG 4.1	Soutenir une adaptation du barème des soutiens avec une prise en compte des contraintes locales			
Orientation 5 : interface collecte / propreté urbaine	AG 5.1	Mettre en place des systèmes de gestion séparative des déchets hors foyer et accompagnement des usagers			
	AG 5.2	Améliorer la connaissance du gisement potentiellement détournable des dépôts sauvages			
Orientation 1 : renforcement de la prévention et de la communication	AS1.1	Soutenir les territoires souhaitant mettre en place une tarification en faveur de la réduction de la production et d'un meilleur geste de tri (TI et RS)			
Orientation 2 : amélioration des modalités de collecte	AS 2.1	Abaisser les seuils d'enlèvement auprès des détenteurs qui ont peu de capacité de stockage (immeubles collectifs notamment)			
	AS 2.2	Densifier le maillage de PAV pour le flux verre			
	AS 2.3	Appuyer les territoires dans l'optimisation des systèmes de pré-collecte / collecte des RSOM hors verre			
	AS 2.4	Développer des points de collecte complémentaires au porte-à-porte pour le flux RSOM hors verre			
	AS 2.5	Poursuite / Mise en place d'un pourvoi pour la collecte des emballages ménagers et accompagnement éventuel			
Orientation 3 : amélioration des capacités de traitement in situ / export	AS 3.1	Développer des outils industriels mutualisés de valorisation en local			
	AS 3.2	Améliorer les capacités de stockage intermédiaire (ou transfert) / massification avant export			
Orientation 4 : amélioration des performances économiques	AS 4.1	Améliorer la connaissance des coûts via la généralisation du remplissage des matrices de coûts et la valorisation / diffusion des résultats.			

# Indicateurs de suivi – Actions globales

Orientations	N° action	Description de l'action	Performances techniques				Performances économiques			Création d'outils			Rayonnement						
			Impact sur les tonnages (réemployés ou par flux)	Evolution de la part d'emballages ménagers (verre et hors verre) dans les OMR (%)	Evolution du taux de refus en centre de tri (%)	Evolution du taux de collecte par flux (%)	Nombre de postes d'ambassadeurs du tri financés	Montant des soutiens alloués à la modernisation des outils de tri	Evolution du coût aidé par flux	Part du reste à charge par rapport au coût complet	Réalisation du guide / de l'outil (oui / non)	Cartographie des points spécifiques à la collecte séparative des déchets hors foyer	Nombre de projets (réemploi) soutenus / Nombre de réunions publiques soutenues	Nombre de téléchargements / consultations du guide	Nombre d'agents formés	Nombre de collectivités d'Outre-Mer ayant mis en place l'action	Nombre d'installations par territoire ultramarin adapté	Capacité cumulée de tri par flux (en T/an)	Nombre de bénéficiaires des AAP / AMI
01 - Renforcement de la prévention et de la communication	AG 1.1	Accompagner les territoires dans le développement du réemploi	■								■								
	AG 1.2	Renforcer la communication / sensibilisation grand public	■						■				■						
	AG 1.3	Renforcer la communication / information des élus et des collectivités	■								■								
	AG 1.4	Relancer l'accompagnement de proximité pour faciliter le changement des pratiques en matière de consommation responsable et de gestion des déchets (dont participation à des événements).					■		■		■		■						
	AG 1.5	Améliorer la traçabilité des flux pour fiabiliser la donnée et favoriser la mise en place d'une démarche d'amélioration continue								■				■					
02 - Amélioration des modalités de collecte	AG 2.1	Mettre en place l'extension des consignes de tri (dont appui à l'éventuelle adaptation des systèmes de pré-collecte / collecte en place sur le flux RSOM hors verre)	■												■				
03 - Amélioration des capacités de traitement in situ / export	AG 3.1	Etudier / Accompagner l'adaptation / modernisation des centres de tri pour la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri																■	
04 - Amélioration des performances économiques	AG 4.1	Soutenir une adaptation du barème des soutiens avec une prise en compte des contraintes locales		■		■			■										
05 - Interface Collecte / Propreté urbaine	AG 5.1	Mettre en place des systèmes de gestion séparative des déchets hors foyer et accompagnement des usagers	■							■					■				
	AG 5.2	Améliorer la connaissance du gisement potentiellement détournable des dépôts sauvages	■															■	

# Indicateurs de suivi – Actions spécifiques

Orientations	N° action	Description de l'action	Performances techniques		Performances économiques		Création d'outils		Rayonnement															
			Impact sur les tonnages (réemployés ou par flux)	Evolution de la part d'emballages ménagers (verre et hors verre) dans les OMR (%)	Evolution du nombre d'habitants par PAV (%)	Evolution du taux de collecte par flux (%)	Nombre de postes d'ambassadeurs du tri financés	Montant des soutiens alloués à la modernisation des outils de tri	Evolution du coût aidé par flux	Part du reste à charge par rapport au coût complet	Réalisation du guide / de l'outil (oui / non)	Cartographie des points spécifiques à la collecte séparative des déchets hors foyer	Nombre d'agents formés	Nombre de téléchargements / consultations du guide	Nombre de départ de conteneurs maritimes	Nombre de collectivités d'Outre-Mer ayant mis en place l'action	Nombre d'unités implantées localement (par flux)	Capacité cumulée de tri par flux (en T/an)	Nombre de bénéficiaires des AAP / AMI	Atteinte des objectifs fixés dans la convention	Nombre de matrices remplies par collectivité			
01 - Renforcement de la prévention et de la communication	AS1.1	Soutenir les territoires souhaitant mettre en place une tarification en faveur de la réduction de la production et d'un meilleur geste de tri (TI et RS)	■																					
02 - Amélioration des modalités de collecte	AS 2.1	Abaissier les seuils d'enlèvement auprès des détenteurs qui ont peu de capacité de stockage (immeubles collectifs notamment)	■																					
	AS 2.2	Densifier le maillage de PAV pour le flux verre	■																					
	AS 2.3	Appuyer les territoires dans l'optimisation des systèmes de pré-collecte / collecte des RSOM hors verre	■																					
	AS 2.4	Développer des points de collecte complémentaires au porte-à-porte pour le flux RSOM hors verre	■																					
	AS 2.5	Poursuite / mise en place d'un pourvoi pour la collecte des emballages ménagers et accompagnement éventuel	■																				■	
03 - Amélioration des capacités de traitement in situ / export	AS 3.1	Développer des outils industriels mutualisés de valorisation en local									■													
	AS 3.2	Améliorer les capacités de stockage intermédiaire (ou transfert) / massification avant export																						
04 - Amélioration des performances économiques	AS 4.1	Améliorer la connaissance des coûts via la généralisation du remplissage des matrices de coûts et la valorisation / diffusion des résultats.																						■



# Phase 3

## Consultation de tous les territoires

[Consultation des acteurs de La Réunion](#)

[Consultation des acteurs de Mayotte](#)

[Consultation des acteurs de la Guadeloupe](#)

[Consultation des acteurs de la Martinique](#)

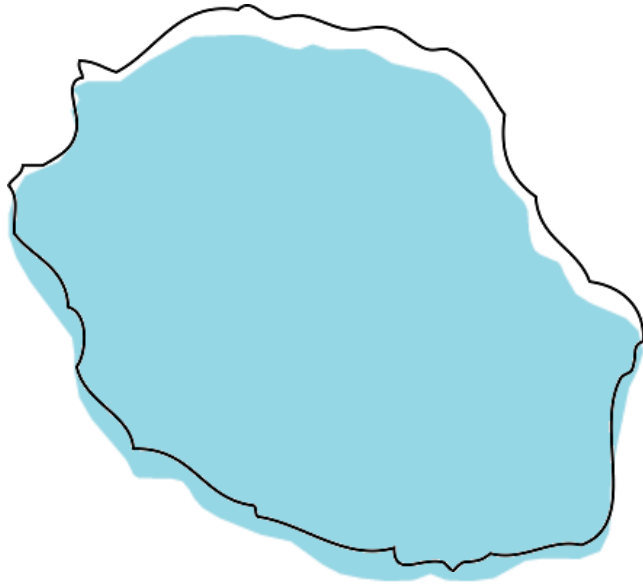
[Consultation des acteurs de Saint-Martin](#)

[Consultation des acteurs de la Guyane](#)

[Consultation des acteurs de Saint-Pierre-et-Miquelon](#)

# Programmation des présentations du plan

	Date retenue	Participants
Réunion	<b>18 septembre de 15h à 16h</b> (heure locale) soit 13h à 14h (fuseau métropolitain)	Présents : Emmanuelle ESPERANCE (TCO) ; Christel THURET (ADEME) ; Martine HIPPOLYTE (SICR) ; Véronique SAUVAJON (CIREST) Excusés : Magali GARDES (ILEVA)
Mayotte	<b>19 septembre de 11h à 12h</b> (heure locale) soit de 10h à 11h (fuseau métropolitain)	Présents : Thibault CALLE (SGAR976), Anne MARJOUX et Abdillahi SOIDIKI (CD), Raïssa MOUHITOU & Franck TOY (Maoré Territoires) ; Ophélie SEUILLOT (SIDEVAM976) & Pascal GISLAIS (LEKO) Excusés : Chanoor CASSAM (SIDEVAM976)
Guadeloupe	<b>25 septembre 2023 de 9h à 10h</b> (heure locale) soit de 15h à 16h (fuseau métropolitain)	Présents : Cédric RANGON (CANBT) ; Liliane BIENVILLE (région Guadeloupe) ; Elise TILLY (ADEME) ; Christelle DIOCHOT (inter filière - C2D Consulting); Nelly DANINTHE et Ludovic BUDON (Cap Excellence) ; Pascal GISLAIS (LEKO) ; Nathalie BOURJAC (DEAL) ; Gladys GISORS (SINNOVAL) Excusés : Jérôme ROCH (ADEME)
Martinique	<b>28 septembre 2023 de 9h à 10h</b> (heure locale) soit de 15h à 16h (fuseau métropolitain)	Présents : M. BUISSON (entreprises environnement), C. CHIGNOLI (ADEME), P. COMLAN (CAESM), O. DANIEL & S. LOUISIN (CAP Nord), M-C ELIUS MARIUS (SMTVD), K. LECOURT (CTM), O. MICHEL & I. VALQUIN(CACEL)
Saint-Martin	<b>18 septembre de 11h30 à 12h30</b> (heure locale) soit de 17h30 à 18h30 (fuseau métropolitain)	Présents : Jérôme ROCH & Elise TILLY (ADEME), Camille VIONNET (DGOM), Pascal GISLAIS (LEKO) Excusés : José CARTY, Laurent GUILLAUME et Anaëlle ROPY (COM) & Christelle DIOCHOT (C2D Consulting)
Guyane	<b>26 septembre de 10h à 11h</b> (heure locale) soit de 15h à 16h (fuseau métropolitain)	Présents : Franck ADELAIDE (CCDS), Jeanne-Claire CAREME-CALONNE (CACL), Muriel DEGOBERT (ADEME), Samuel DUGAST (CCOG), Elise GRAUX (DGTM), Andréa JUNIEL (CACL), André LEGER (AMORCE), Janique TACITA (CTG)
Saint-Pierre et Miquelon	<b>19 septembre de 14h à 15h</b> (heure locale) soit de 18h à 19h (fuseau métropolitain)	Présents : Elodie BENOIT (CACIMA), Stéphane GASTON (commune de Saint-Pierre), André LEGER (AMORCE), Christophe LEMETEYER (DTAM)



# 01

## Consultation des acteurs de La Réunion

# Retour des différents acteurs de La Réunion

*Réunion du 18 septembre*

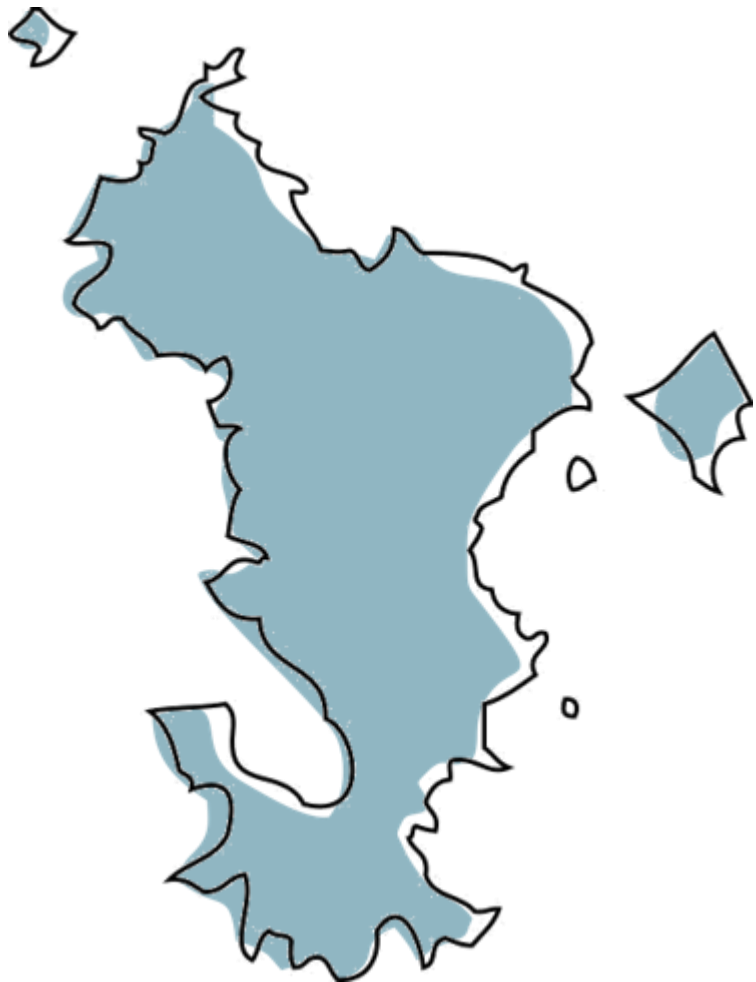
## ■ Synthèse des échanges :

- Les collectivités réalisent des actions de communication plusieurs fois par an depuis de nombreuses années. Ainsi, il a été proposé de rajouter la notion « d'adaptation de la communication » en plus de son renforcement ;
- Une étude est en cours sur le transport des déchets de l'Outre-Mer et sur les dépôts sauvages par l'ADEME ;
- Importance de mettre en place des unités de valorisation locale des déchets afin de diminuer les coûts pour les collectivités, qui sont en hausse ;
- Les initiatives en matière de réemploi, notamment par la Brasserie de Bourbon, ont été rajoutées sur la présentation et mises davantage en avant dans le rapport.

# Retour des différents acteurs de La Réunion

*Consultation des acteurs entre le 15 septembre et le 1<sup>er</sup> octobre*

 Pas de retour



## 02

### Consultation des acteurs de Mayotte

# Retour des différents acteurs de Mayotte

*Réunion du 19 septembre*

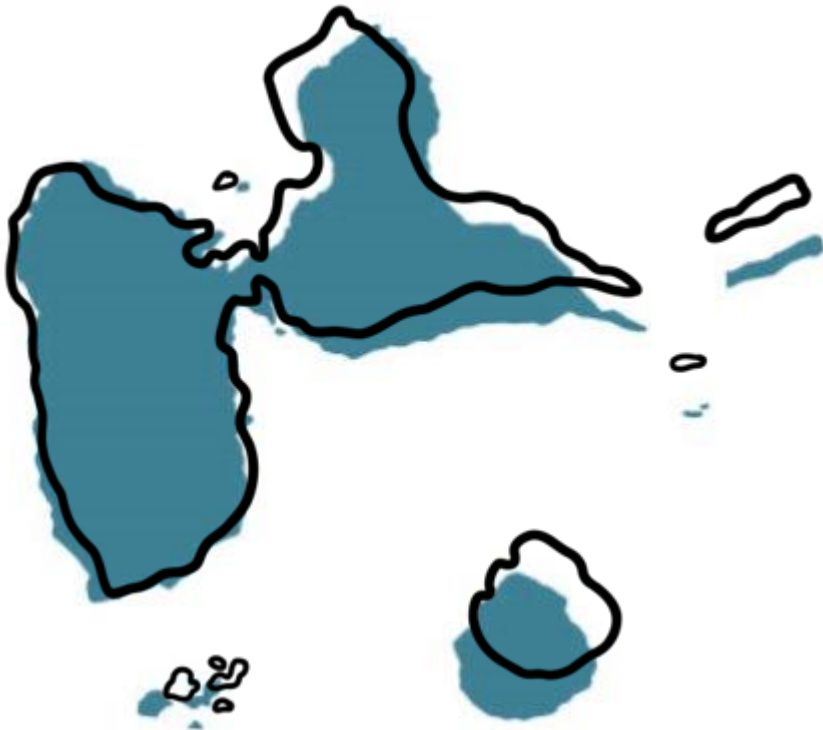
## ■ Synthèse des échanges :

- Le SIDEVAM souhaite étudier la mise en place d'un pourvoi partiel en reprenant la collecte à son compte mais en laissant le tri/traitement en pourvoi ;
- La CADEMA souhaite également un pourvoi différent de celui du SIDEVAM976 ;
- Il a été relevé l'importance de l'uniformisation de l'éco-organisme sur le territoire de Mayotte afin de faciliter la gestion ;

# Retour des différents acteurs de Mayotte

*Consultation des acteurs entre le 18 septembre et le 1<sup>er</sup> octobre*

- Le SIDEVAM est revenu vers Espelia afin d'explicitier les contraintes rencontrées par le syndicat pour le suivi des matériaux amenés à l'export. Les modifications ont été apportés dans le rapport dans la partie 1.C « Difficultés rencontrées et besoins exprimés », page 15 ;
- Le SIDEVAM a également apporté des éléments d'actualisation du nombre de PAV. Ces modifications sont lisibles sur la page 7.



# 03

## Consultation des acteurs de la Guadeloupe

# Retour des différents acteurs de la Guadeloupe

Réunion du 25 septembre

## ● Synthèse des échanges :

- C2D Consulting demande si les données du MODECOM 2022 sont déjà publiées et si elles ont été utilisées ? Oui, Espelia précise qu'elles ont été utilisées pour la part des emballages dans les OMR.
- Il est rappelé que la CANGT, membre du SINNOVAL, était motrice en matière de gestion des déchets : Espelia l'a contactée pour avoir son retour d'expérience sur la gestion antérieure à la création du SINNOVAL, mais n'a pas eu de retour.
- La fiche action communication soulève plusieurs remarques : l'expérience des EPCI montre qu'un simple guide de communication ne fonctionne pas pour sensibiliser les usagers d'autant plus s'il est sous format numérique. Plusieurs EPCI ont fait de la communication en porte-à-porte mais cela coûte cher et il est difficile de recruter des ambassadeurs pour effectuer cette mission. La CANBT fait de la communication sur des groupes WhatsApp de quartier ce qui permet de sensibiliser les usagers. Il reste que les usagers doivent aller chercher l'information : lire les documents, aller sur internet, ce qui réduit la part de population touchée. Est-il possible d'intégrer les questions de sensibilisation via les associations, les quartiers ? / Cap Excellence indique qu'il faudrait que les actions de communication se fassent dans le cadre du quotidien des usagers (sensibilisation dans les écoles, dans les manifestations ...). Elle insiste sur la nécessité d'innover en matière de prévention et d'aller plus loin que la rédaction d'un guide. Par exemple un Chatboat a été mis en place sur le site internet de CAP Excellence, cela a bien fonctionné pendant un temps donné, avec un jeu permettant de faire gagner des lots aux joueurs, mais depuis cela fonctionne moins bien. / La DEAL propose que la communication en direct auprès des usagers se fasse au moment de la livraison des bacs individuels ; les EPCI réagissent en indiquant que cela est fait parfois, mais c'est une sensibilisation ponctuelle.

# Retour des différents acteurs de la Guadeloupe

*Réunion du 25 septembre*

- La question d'associer les prestataires qui effectuent le tri aux actions de communication est posée. Par exemple pour montrer les destinations de valorisation des déchets d'emballage. En effet localement les usagers ont souvent à l'esprit que tous les déchets partent à l'enfouissement, donc ils ne voient pas d'intérêt à faire un tri à la source.
- La CANBT précise que certains prestataires acceptent de participer à cette sensibilisation, mais les collectes se déroulant principalement de nuit (à partir de 22h00), l'impact est limité. De plus, comme il y a des délais assez longs sur l'obtention des scotchs de refus de tri, il nous est difficile parfois de faire le travail sur les rappels de consignes de tri pour les poubelles mal triées. Pour CAP Excellence, le CCTP prévoit une participation à la sensibilisation des prestataires, mais ils ne le font pas. CAP Excellence le leur rappelle lors des réunions d'exploitations, les prestataires doivent fournir l'adresse des bacs non collectés pour refus de tri, mais ils ne le font pas. Même si les pénalités sont appliquées ils ne le font pas.
- C2D Consulting précise que des démarches pour impliquer les prestataires (via la CCI par exemple - commission transport) ont été menées ; mais cela ne marche pas. Si la police intervient les relations avec les prestataires se tendent encore plus.

# Retour des différents acteurs de la Guadeloupe

*Consultation des acteurs entre le 25 septembre et le 1<sup>er</sup> octobre*

 Pas de retour



# 04

## Consultation des acteurs de la Martinique

# Retour des différents acteurs de la Martinique

*Réunion du 28 septembre*

## ● Synthèse des échanges :

- L'ADEME a rappelé l'existence d'une étude réalisée en 2021 sur la consignation du verre. Suite à cette étude, un dispositif devrait être lancé.
- L'accompagnement de l'ADEME déjà mis en œuvre a été souligné. Des clarifications ont été apportées sur la plus-value potentielle de l'éco-organisme LEKO.
- Il a été précisé, à juste titre, que les coûts aidés ne permettent pas toujours une bonne comparabilité du fait des disparités en termes de subventions perçues d'un territoire à l'autre.
- Des précisions ont été demandées concernant les supports de communication plébiscités par LEKO. Il s'agira à la fois de guides papiers et numériques pour en faire bénéficier le plus grand nombre.
- Une consultation doit se tenir en novembre pour émettre des recommandations aux éco-organismes sur les territoires martiniquais.

# Retour des différents acteurs de la Martinique

*Consultation des acteurs entre le 25 septembre et le 1<sup>er</sup> octobre*

 Pas de retour



# 05

## Consultation des acteurs de Saint-Martin

# Retour des différents acteurs de Saint-Martin

*Réunion du 18 septembre*

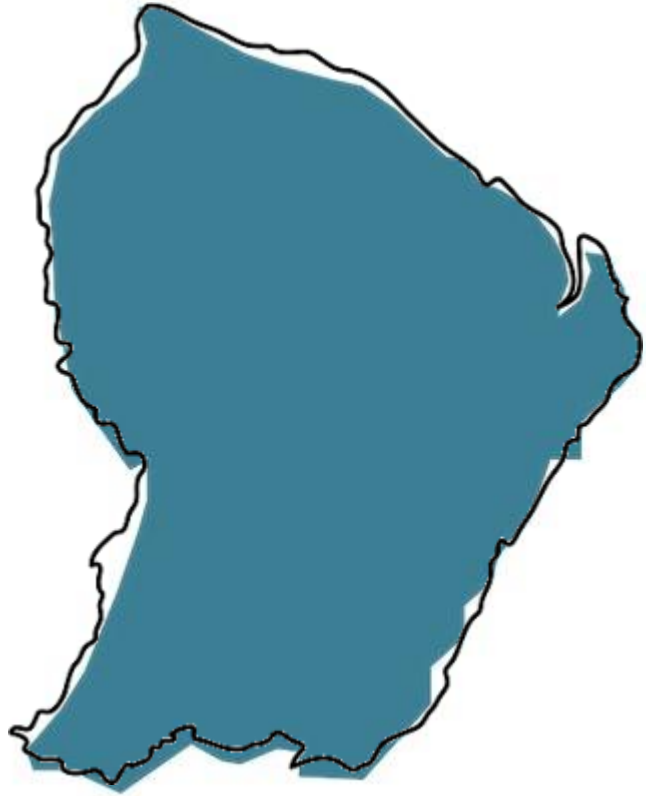
## ● Synthèse des échanges :

- L'ADEME rapporte que les faibles performances 2022 sur le territoire de Saint-Martin sont dû à une reprise de la collecte en cours d'année, ce qui ne permet pas d'estimer les gisements sur une année complète. Il apprécie que la communication soit présente en plusieurs langues notamment en anglais.
- LEKO précise qu'une demande de pourvoi est possible ; la demande sera remontée par J. ROCH au sein de ses services.
- LEKO précise qu'il n'y a pas d'articulation entre le plan de LEKO et celui de CITEO puisqu'aujourd'hui LEKO n'a pas de contrat avec des collectivités et n'a pas eu connaissance du plan proposé par CITEO. Chaque éco-organisme à l'obligation réglementaire de réaliser un plan d'actions pour les Outre-Mer.
- L'ADEME demande comment sera quantifié le suivi de la part d'emballages ménagers dans les OMR ? => L'indicateur de suivi concernant la part d'emballages ménagers dans les OMR sera quantifié par la réalisation de MODECOM, si d'autres solutions sont réglementairement possibles, elles seront étudiées.

# Retour des différents acteurs de Saint-Martin

*Consultation des acteurs entre le 15 septembre et le 1<sup>er</sup> octobre*

 Pas de retour



# 06

## Consultation des acteurs de la Guyane

# Retour des différents acteurs de la Guyane

Réunion du 26 septembre

## ■ Synthèse des échanges :

- La CCOG demande si la gratification du geste de tri peut faire l'objet d'une action dans le cadre du plan proposé = > LEKO indique que cette action ne serait pas portée directement par l'éco-organisme, il s'agirait plutôt d'une action portée par la collectivité et les producteurs locaux / les magasins, et inclure l'éco-organisme dans la démarche pour faire un groupe de travail spécifique. Ce dispositif serait intéressant sur la CCCEG et la CCOG qui présentent des caractéristiques similaires à des territoires insulaires où la gratification du geste de tri fonctionne.
- La CCOG précise que des matrices sont bien disponibles pour son territoire, mais que les données sont très agrégées (pas de distinction du poste "transport" du reste par exemple). Il invoque le besoin de transparence des données de coûts notamment en prévoyance de la fin du pourvoi afin de structurer le service de collecte. Par ailleurs il demande si la mécanique de pourvoi va évoluer dans le cas où la CCOG contractualiserait avec LEKO ? => LEKO indique que le niveau de service proposé serait au minimum équivalent à celui proposé par CITEO, sans pour autant pouvoir l'affirmer sans connaissance du contrat de pourvoi actuel.

# Retour des différents acteurs de la Guyane

Réunion du 26 septembre

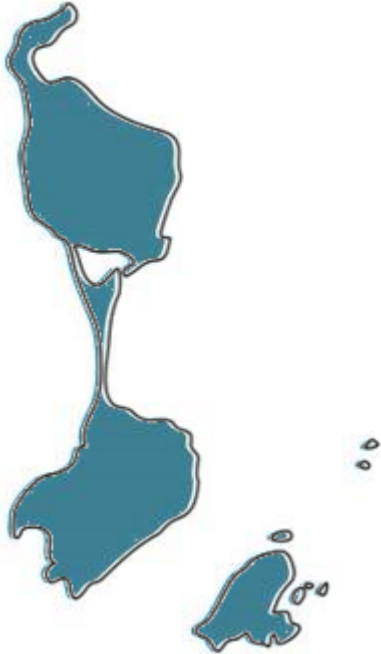
## ● Synthèse des échanges :

- La CACL demande si les subventions reçues par les EPCI vont désormais être reçues de la part de LEKO et de CITEO simultanément => LEKO indique que seules les subventions de l'un ou l'autre seront perçues étant donné que la collectivité contractualise avec un seul éco-organisme par filière REP. Par ailleurs, il précise que pour des projets spécifiques, des marges de manœuvres existent afin de tenter de les intégrer au plan d'action (quel que soit l'éco-organisme et tant que ces projets sont discutés en amont).
- L'ADEME demande si LEKO mettra à disposition un représentant local dans le cas où il contractualise avec un ou plusieurs EPCI de Guyane => LEKO indique que cela dépendra de deux éléments : du nombre d'EPCI qui contractualiseront & De l'importance donnée par les EPCI à la présence d'un représentant sur place.
- La CCOG précise que les papiers et cartons vont être pris en charge fin 2023 et que deux sites isolés vont commencer à être collectés : le passage à l'ECT n'est pas encore prioritaire, d'autant plus que le centre de tri de la CCOG ne pourra pas prendre en charge ce flux. Par ailleurs, il signale un besoin d'accompagnement pour la création d'exutoires locaux pour les emballages légers et le verre afin de réduire les transports (recours à des AAP). Enfin, il souligne l'importance de l'explication du plan et l'affirmation de ses ambitions auprès des territoires en pourvoi (déploiement d'évènements, communication en porte à porte, animations scolaires...).

# Retour des différents acteurs de la Guyane

*Consultation des acteurs entre le 19 septembre et le 1<sup>er</sup> octobre*

 Pas de retour



# 07

## Consultation des acteurs de Saint-Pierre-et-Miquelon

# Retour des différents acteurs de Saint-Pierre-et-Miquelon

*Réunion du 19 septembre*

## ■ Synthèse des échanges :

- La commune de Saint-Pierre indique que la matrice des coûts portant sur l'année 2022 révèle les difficultés économiques du service (340t de déchets exportés pour un coût de gestion de 650k € en 2022), d'autant plus que l'achat d'un nouveau camion et le déploiement d'une nouvelle ligne de tri sont en réflexion. Ainsi, une réflexion est en cours sur un éventuel pourvoi. Par ailleurs, il indique qu'un MODECOM a été réalisé en juin 2023, ce qui va permettre d'ajuster l'estimation des déchets présents dans les OMR (jusqu'à présent seule la caractérisation réalisée sur Miquelon avait été prise en compte) => la DTAM et LEKO confirment que le pouvoir est possible légalement.
- La CACIMA signale deux points : Que les déchets des professionnels sont totalement mélangés avec les déchets des ménages (aucun recours à une prestation de collecte privée du fait de tonnages trop faibles) et que les entreprises paient directement des écocontributions lors de l'achat auprès d'entreprises françaises mais aussi canadiennes.

# Retour des différents acteurs de Saint-Pierre-et-Miquelon

*Consultation des acteurs entre le 18 septembre et le 1<sup>er</sup> octobre*

- La commune de Saint-Pierre nous a transmis les résultats de la caractérisation réalisée en juin 2023 ; le rapport a été enrichi de ses résultats.



# Phase 4


Synthèse globale de la mission

# Synthèse de la mission (1/2)

- Ce plan a permis d'apprécier la situation de la filière RSOM dans les Outre-Mer via la transmission par les EPCI de données techniques, de données financières, des difficultés rencontrées et de leurs projets à court et moyen terme. Cela acte d'un point de départ clair et précis pour que LEKO développe son action.
- Les écarts constatés avec l'Hexagone sont importants :
  - Sur les quantités de verre collectées : jusqu'à -40 kg/hab par rapport à l'Hexagone ;
  - Sur les quantités de RSOM hors verre collectées : jusqu'à -48 kg/hab par rapport à l'Hexagone ;
  - Sur le coût aidé du verre : jusqu'à + 560 €/t par rapport à l'Hexagone ;
  - Sur le coût aidé des RSOM hors verre : jusqu'à + 1 509 €/t par rapport à l'Hexagone ;
  - Sur le nombre d'habitants par PAV pour le verre : 1 PAV pour 3 388 habitants Vs 1 PAV pour 476 habitants (Hexagone) ;
  - Sur le nombre d'habitants par PAV pour les RSOM hors verre : 1 PAV pour 7 048 habitants Vs 1 PAV pour 411 habitants (Hexagone).

## Synthèse de la mission (2/2)

- La proposition de plan d'actions présentée a pour objectif d'accompagner les EPCI à rattraper le retard durant les 3 prochaines années via des actions globales et des actions spécifiques à chaque territoire.
- Les actions globales comprennent 5 orientations (prévention & communication, modalité de collecte, capacité de traitement & export, performances économiques, propreté urbaine) et compte 10 actions dont 8 ont été jugées en priorité 1 et 2 soit à réaliser dans les 3 ans.
- Le plan d'actions spécifiques à chaque territoire comprend les mêmes orientations que le plan d'actions globales et comprend entre 2 et 6 actions par territoire en priorité 1 et 2 soit à réaliser dans les 3 ans.
- Ainsi, les EPCI ont connaissance de l'accompagnement que pourrait faire LEKO sur la filière RSOM s'ils décident de contractualiser ensemble. Les EPCI ont maintenant le choix de contractualiser avec l'un des deux éco-organisme présent sur la filière.



**Manon HUARD**  
**[Manon.huard@espelia.fr](mailto:Manon.huard@espelia.fr)**  
**Bérengère LECLAIRE**  
**[Berengere.leclair@espelia.fr](mailto:Berengere.leclair@espelia.fr)**  
**Consultantes ESPELIA**

# Explicitation des acronymes des EPCI et syndicats

## ● Réunion

**CIVIS** : Communauté Intercommunale des Villes Solidaires

**CASUD** : Communauté d'agglomération du Sud

**CIREST** : Communauté d'agglomération Intercommunale de la Réunion Est

**TCO** : Communauté d'agglomération Territoire de la Côte Ouest

**CINOR** : Communauté d'agglomération Intercommunale du Nord de la Réunion

**SYDNE** : Syndicat Mixte de traitement des déchets du Nord et de l'Est

**ILEVA** : Syndicat ILEVA Réunion

## ● Mayotte

**SIDEVAM976** : Syndicat Intercommunal d'Élimination et de Valorisation des Déchets de Mayotte

**CADEMA** : Communauté d'agglomération - Dembeni Mamoudzou

## ● Guadeloupe

**CAPEX** : Communauté d'agglomération CAP Excellence

**CANGT** : Communauté d'agglomération Nord Grande Terre

**CARL** : Communauté d'agglomération La Riviera du Levant

**CAGSC** : Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbes

**CANBT** : Communauté d'agglomération Nord Basse Terre

**CCMG** : Communauté de communes de Marie-Galante

**SINNOVAL** : Syndicat d'innovation et de valorisation des déchets de Guadeloupe

**SYVADE** : Syndicat de valorisation des déchets de la Guadeloupe

## ● Martinique

**CAP NORD** : Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**CAESM** : Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique

**CACEM** : Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique

**SMTVD** : Syndicat Martiniquais de Traitement et de Valorisation des Déchets

## ● Saint-Martin

**COM** : Collectivité de Saint-Martin

## ● Guyane

**CACL** : Communauté d'agglomération du Centre Littoral

**CCOG** : Communauté de communes de l'Ouest Guyanais

**CCDS** : Communauté de communes des Savanes

**CCEG** : Communauté de communes de l'Est Guyanais

## ● Saint-Pierre-et-Miquelon

**SPEM** : Saint-Pierre-et-Miquelon

# Glossaire & Définition

- Collecte en porte-à-porte (PàP) : attribution d'un contenant à un usager ou groupe d'usagers qui sera collecté à domicile ou à proximité immédiate du lieu de production de déchets
- Collecte en apport volontaire (PAV ou AV) : contenant collectif (colonne aérienne, semi-enterrée ou enterrée) mis à disposition du public, qui se trouve la plupart du temps sur un espace public
- Coûts aidés : coûts complets – recettes de produits industriels – soutiens des éco organismes – aides publiques
- Coûts complets : totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par les collectivités sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre
- Déchets hors foyer : ce sont les déchets ménagers issus de la consommation en dehors du domicile (au travail, dans l'espace public, lors des déplacements)
- Dépôts sauvages : déchets abandonnés par une ou plusieurs personnes, sur un terrain privé sans l'accord du propriétaire ou dans l'espace public
- Extension des consignes de tri (ECT) : mesure qui vise à simplifier le geste de tri de l'utilisateur puisqu'elle permet de collecter une plus grande diversité de typologies de déchets notamment plus d'emballages en plastique
- Matrice des coûts : cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets élaboré par l'ADEME en collaboration avec ses partenaires locaux. Elle est alimentée par des données comptables.
- RSOM : Recyclables Secs issus des Ordures Ménagères
- RS : la Redevance Spéciale est un financement qui s'adresse uniquement aux professionnels et qui est mis en place par la collectivité. Elle permet de les facturer en fonction de leur production de déchets.
- TI : la Tarification Incitative est un mode de financement permettant une facturation en fonction de la production de l'utilisateur et/ou de son niveau d'utilisation du service.
- Pourvoi : intervention de l'éco organisme pour mettre en place et assurer la gestion des déchets d'emballages ménagers dans les territoires de collectivités d'Outre-mer (DOM-COM) qui le souhaitent et dont la fiscalité ne permet pas de couvrir les coûts de gestion des déchets d'emballages ménagers. C'est le cas pour Mayotte et 2 collectivités de Guyane (CCEG et CCOG).

# Grilles complétées par les EPCI par territoire ciblé



Annexe 2A - Grilles complétées pour les EPCI de la Réunion



Annexe 2B - Grilles complétées pour les EPCI de Mayotte



Annexe 2C - Grilles complétées pour les EPCI de la Guadeloupe



Annexe 2D - Grilles complétées pour les EPCI de la Martinique



Annexe 2E - Grilles complétées pour les EPCI de Saint-Martin



Annexe 2F - Grilles complétées pour les EPCI de la Guyane



Annexe 2G - Grilles complétées pour les EPCI de Saint-Pierre et Miquelon

Pour ouvrir les grilles au format Excel, faire un clic droit sur l'icône > Objet Worksheet > Ouvrir

# Synthèse des prises de contact

Territoire	EPCI	Relance mail	Relance appel
La Réunion	CIVIS	20 juillet – sans réponse 02 août – sans réponse	08 août – sans réponse 10 août – sans réponse
Guadeloupe	SYVADE	20 juillet – sans réponse 26 juillet – sans réponse 07 août – sans réponse	03 août – sans réponse 08 août – sans réponse
	CAP Excellence	20 juillet – sans réponse 26 juillet - sans réponse 11 août	03 août – réponse mais pas d'envoi par la suite
	CANGT	20 juillet – sans réponse 26 juillet – sans réponse 07 août via le SINNOVAL	
	CAGSC	20 juillet – sans réponse 26 juillet – sans réponse 08 août – sans réponse	03 août – réponse (en attente de validation de la direction pour envoyer les données)
Guyane	CCEG	19/07 – sans réponse 24/07 07/08 – sans réponse	26 juillet - Réponse par mail nous indiquant que le responsable est en vacances, qu'il traitera notre demande à son retour 08 août – sans réponse 10 août – sans réponse

Pour les EPCI et syndicats qui ne figurent pas dans le tableau ci-dessus, les prises de contact ont été un succès avec soit un envoi de données par retour de mail, soit la tenue d'un entretien permettant de collecter les données manquantes.